



Assemblée générale

Distr. générale
7 septembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 89 de l'ordre du jour

Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

Note du Secrétaire général

Additif

À sa cinquante-troisième session, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 53/53, intitulée «Travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés».

Dans cette résolution, l'Assemblée générale a, entre autres, prié le Comité spécial :

«... en attendant qu'il soit entièrement mis fin à l'occupation israélienne, de continuer d'enquêter sur la politique et les pratiques israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et dans les autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, en particulier sa non-application des dispositions de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, de procéder avec le Comité international de la Croix-Rouge aux consultations voulues, conformément à son règlement, pour sauvegarder le bien-être et les droits de l'homme de la population des territoires occupés, et de présenter au Secrétaire général un rapport à ce sujet dès que possible et, par la suite, chaque fois qu'il y aura lieu;

... de présenter régulièrement au Secrétaire général des rapports périodiques sur la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem;

... de continuer d'enquêter sur le traitement des prisonniers dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et dans les autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967.»

Comme les années précédentes, le Comité spécial fait rapport par l'intermédiaire du Secrétaire général.

Le rapport périodique du Comité spécial ci-joint couvre la période allant du 6 novembre 1998 au 31 janvier 1999.

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------|
| I. Situation des droits de l'homme du peuple palestinien vivant dans les territoires occupés : bande de Gaza, Cisjordanie et Jérusalem-Est | 1-354 | 4 |
| A. Observations liminaires générales | | 4 |
| B. Restrictions à Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est | 1-191 | 4 |
| C. Manières dont les restrictions sont appliquées | 192-306 | 33 |
| D. Effets économiques, sociaux et culturels de ce système général de réglementation et de son application sur la vie des habitants des territoires occupés | 307-339 | 48 |
| E. Sentiment généralisé d'impuissance et de désespoir | 340-354 | 55 |
| II. Situation des droits de l'homme dans le Golan arabe syrien occupé | 355-366 | 57 |

I. Situation des droits de l'homme du peuple palestinien vivant dans les territoires occupés : bande de Gaza, Cisjordanie et Jérusalem-Est

A. Observations liminaires générales

B. Restrictions à Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est

1. Restrictions relatives à la terre, au logement et à l'approvisionnement en eau

Terre

1. Le 3 février 1999, il a été signalé qu'un tribunal d'instance avait libéré sous caution un résident d'une colonie dénommé Reovin Ben Balak. Balak était accusé d'avoir commis des dégradations et planté des arbres sur une parcelle de terrain appartenant à des Palestiniens et située près de Kiryat Arba, pendant la fête de Tu Bishvat. Balak aurait menacé et chassé le propriétaire du terrain. (*Ha'aretz*, 3 février)

2. Le 17 février 1999, un bulldozer de l'armée israélienne a saccagé 40 dounams de champs de tomates de la région de Jiftlik dans le district de Jéricho. Les autorités israéliennes considèrent que ces terres sont placées sous leur juridiction, tandis que les propriétaires palestiniens disent détenir les documents prouvant qu'ils en sont les propriétaires légitimes. Au cours d'un autre incident, des bulldozers israéliens ont nivelé des terres appartenant aux villages arabes de Shofeh et de Kufr Labad dans le district de Tulkarem, près de la colonie de peuplement juive d'Avni Hifetz. (*The Jerusalem Times*, 19 février)

3. Le 24 février, il a été révélé que le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou avait proposé aux Palestiniens, par l'intermédiaire de tiers, des «mesures partielles» pour restaurer certains aspects de l'accord de Wye River. Des sources proches des négociateurs ont affirmé que M. Nétanyahou avait proposé de libérer les détenus coupables d'infractions mineures et d'ouvrir un corridor par le sud entre Gaza et la Rive occidentale. Les Palestiniens ont rejeté ces propositions, car elles ne prévoyaient aucun retrait de la Rive occidentale, contrairement aux modalités de l'accord. Le porte-parole de M. Nétanyahou a déclaré, en substance, que les mesures proposées étaient partielles et ne comprenaient aucune concession territoriale. Le négociateur palestinien Saeb Erekat a refusé de confirmer l'existence de telles propositions. Il a déclaré : «Nous n'acceptons pas les demi-mesures.

Exclure le facteur territorial revient à vider le processus de paix de sa substance». Erekat voyait dans ces propositions une manoeuvre préélectorale par laquelle le Premier Ministre tentait de persuader les électeurs de son désir sincère de paix tout en ménageant la droite en excluant tout compromis territorial. (*Ha'aretz*, 25 février)

4. Le 28 février, lors d'une conférence de presse donnée à l'issue d'une rencontre avec le Roi Abdullah de Jordanie, le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou a déclaré qu'il proposait aux Palestiniens et à tous ceux qui entendaient mettre Israël à l'épreuve de faire précisément et tout simplement cela : que les Palestiniens s'acquittent intégralement de l'accord de Wye River et Israël ferait de même en leur remettant les 5 % restants. Si les Palestiniens n'exécutaient qu'une partie de l'accord, Israël agirait de même et les deux parties trouveraient d'autres domaines de coopération. L'Autorité palestinienne a rejeté la proposition du Premier Ministre tendant à tenir des pourparlers sur une exécution partielle de l'accord de Wye River en déclarant qu'elle n'accepterait rien moins que la poursuite du redéploiement des troupes israéliennes, ainsi que le spécifiait l'accord. (*Jerusalem Post*, 1er mars; *Jerusalem Post*, 2 mars)

5. Le 22 mars, des troupes des forces de défense israéliennes (FDI) ont tiré avec des balles en caoutchouc à coeur métallique sur des Palestiniens lors des heurts qui ont éclaté après que des dizaines de soldats avaient arraché 170 jeunes oliviers d'un terrain près du village de Beit-Dajan, à 16 kilomètres à l'est de Naplouse. Quinze jours auparavant, l'armée israélienne avait arraché 500 arbres adultes de ce même terrain, qui était selon elle du domaine public. En réponse à cela, des cultivateurs et des militants pour la paix, du Comité israélien contre la démolition de logements, avaient planté les 170 oliviers que les troupes des FDI ont ensuite arrachés. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 23 mars)

6. Le 7 avril, selon un haut responsable japonais, le Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, aurait fait savoir au Ministre japonais des affaires étrangères qu'une décision concernant la proclamation de l'État palestinien serait prise autour du 27 avril. Le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou a menacé d'annexer certains secteurs de la Rive occidentale et de la bande de Gaza si cette proclamation devait avoir lieu. (*Jerusalem Post*, 8 avril)

7. Le 13 avril, près de 2 220 dounams de terres ont été confisqués à Bethléem et Beit Sahour, pour permettre la construction d'une route de contournement de 6,5 kilomètres de long. La route doit constituer une ceinture autour de Bethléem et empêcher ainsi son extension. Plus de 50 % des terres entourant Bethléem ont été déclarées zones militaires fermées et affectées à l'entraînement militaire. Les sources

d'eau situées dans ce district sont également sous le contrôle d'Israël. (*The Jerusalem Times*, 16 avril)

8. Le 16 avril, il a été signalé que dans une note confidentielle rédigée dans la perspective du 4 mai (date d'expiration du régime d'autonomie intérimaire), Alan Baker, conseiller juridique spécialiste de politique étrangère, avait estimé que la légitimité d'une annexion de la partie de la Rive occidentale sous contrôle israélien suite à la proclamation unilatérale d'un État palestinien serait sérieusement mise en doute. M. Baker considérait que même si les Palestiniens renonçaient à proclamer leur État le 4 mai, Israël serait contraint de prendre position quant à la validité des accords conclus avec eux, car il est probable que les opposants aux Accords d'Oslo, qu'ils soient israéliens ou palestiniens, contestent la légitimité des institutions mises en place par l'Autorité palestinienne. (*Ha'aretz*, 16 avril)

9. Le 26 avril, le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou a déclaré à la radio israélienne que la menace de son gouvernement concernant une annexion partielle de la Rive occidentale avait conduit les dirigeants palestiniens à renoncer à proclamer l'État palestinien le 4 mai. Le Ministre des affaires étrangères, Ariel Sharon, a réitéré cette menace devant des journalistes à Rome. «J'ai déjà exhorté les Palestiniens à ne pas procéder unilatéralement à cette proclamation», a-t-il déclaré. S'ils n'obtempéraient pas, «Israël annexerait immédiatement les secteurs de la Rive occidentale qui sont sous son contrôle et y instituerait ses lois et son administration. Nous sommes prêts à faire exactement ce que nous aimerions éviter, car dans l'esprit des Accords d'Oslo, tout doit être fait par la négociation». C'est le 4 mai qu'expire le régime d'autonomie intérimaire. Marwan Kanafani, législateur palestinien et conseiller du Président Yasser Arafat, a déclaré que «ceux qui comptent sur une décision concernant une extension de souveraineté ou, au contraire, la proclamation d'un État seront déçus». (*Jerusalem Post*, 27 avril)

10. Le 27 avril, le Conseil central de l'OLP s'est réuni pour examiner l'éventualité d'un report de la proclamation de l'État palestinien, dont la date était initialement fixée au 4 mai. La Maison Blanche, l'Union européenne et le Japon, redoutant une faillite complète du processus de paix, ont adressé des messages demandant instamment aux Palestiniens de reporter d'un an la proclamation de leur État. Le Premier Ministre, Benyamin Nétanyahou, a menacé d'annexer des territoires de la Rive occidentale si l'État venait à être proclamé. Le Conseil a décidé de reporter l'annonce jusqu'à juin ou juillet, c'est-à-dire après les élections israéliennes. (*The Jerusalem Times*, 30 avril et 7 mai)

11. Le 19 mai, des bulldozers israéliens ont arraché des centaines d'oliviers près du village de Beit Dajan, sur la Rive occidentale. Un porte-parole de l'Administration civile a

déclaré que ces arbres avaient été arrachés parce qu'ils avaient été plantés sur des «terres domaniales». (*Ha'aretz*, 20 mai)

12. Le 30 mai, les responsables de l'Autorité palestinienne ont lancé un appel à la grève générale pour protester contre la décision du Gouvernement israélien d'ajouter 12 000 dou-nams (1 200 hectares) de terres à la colonie de peuplement de Ma'aleh Adumim. Lors d'une conférence réunissant les hauts responsables et les négociateurs palestiniens, il a été décidé que le jeudi suivant serait décrété «journée de la colère» et que cet événement serait marqué par des défilés un peu partout en Cisjordanie et sur la bande de Gaza. L'expansion de Ma'aleh Adumim a pour objectif de relier la colonie aux secteurs de Jérusalem qu'Israël avait occupés, puis annexés, durant la guerre des Six Jours. Lorsque ce projet aura été mené à bien, la superficie de la colonie (qui compte environ 25 000 habitants) sera supérieure à celle de Tel-Aviv (qui en compte environ 355 000). Il concernait des terres confisquées à des villages palestiniens voisins (Isawyah, Anata, A-Tur, Abou Dis et Eizariyah). (*Jerusalem Post*, 31 mai)

13. Le 2 juillet, il a été signalé que la police israélienne à Jérusalem avait découvert une bande qui avait été impliquée dans la fabrication de faux documents de vente de biens fonciers à Jérusalem-Est. Deux courtiers en propriétés foncières, un Palestinien et un Juif, ont été récemment arrêtés alors qu'ils essayaient de vendre un bien arménien à des groupes israéliens. (*The Jerusalem Times*, 2 juillet)

14. Le 9 juillet, il a été signalé qu'une étude réalisée par le Centre palestinien pour les droits de l'homme avait révélé que les forces d'occupation israéliennes contrôlaient encore 42 % de la bande Gaza. Le rapport indiquait que les colonies occupent environ 3 700 hectares sur la superficie totale de la Bande. Le reste consiste dans 16 800 hectares de terres agricoles, 5 600 hectares de zones résidentielles et un peu moins de 10 400 hectares de terres improductives et de dunes. (*The Jerusalem Times*, 9 juillet)

15. Le 11 juillet, le Premier Ministre Ehoud Barak a déclaré après avoir rencontré le Président de l'Autorité palestinienne Arafat qu'Israël et l'Autorité palestinienne allaient entamer une discussion sur l'accord de Wye 10 jours plus tard, après le retour de Barak à la suite de sa visite aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Les deux dirigeants sont sortis de la réunion en faisant des déclarations encourageantes sur le renforcement de la confiance et de la compréhension. Barak a dit à Arafat que son nouveau gouvernement était résolu à appliquer tous les accords internationaux signés par les précédents gouvernements, y compris celui de Wye. Il a demandé à Arafat d'étudier la possibilité d'intégrer l'accord de Wye dans le statut permanent afin que les difficultés

politiques liées à un retrait futur en Cisjordanie n'entravent pas le règlement final. Il a été signalé que l'Administration américaine considérait que le sommet d'Erez, la première réunion de haut niveau entre Israéliens et Palestiniens depuis près de huit mois, marquait l'ouverture d'une nouvelle ère dans laquelle la communication entre Barak et Arafat serait améliorée. Ce dernier a déclaré lors de la conférence de presse conjointe qu'il estimait que le gouvernement de Barak devait «assumer toutes ses responsabilités et respecter intégralement l'accord». Cela, a-t-il précisé, comprend non seulement les trois phases du redéploiement, mais aussi des questions telles que l'ouverture de libres passages et du port de Gaza, la poursuite de l'application des dispositions politiques et économiques du Protocole de Hébron, et la libération des prisonniers politiques. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 12 juillet)

16. Le 12 juillet, il a été signalé que les forces de défense israéliennes avaient déjà réactivé des plans visant à appliquer l'accord de Wye qui avaient été élaborés à l'origine durant le mandat de Nétanyahou, et qu'elles seraient en mesure de les appliquer dans les deux mois. Au cours de la deuxième phase de la deuxième partie du retrait, mise en oeuvre en novembre 1998, aucune base militaire des forces de défense israéliennes en Cisjordanie n'avait été évacuée. Plusieurs bases, toutefois, avaient été désignées en vue d'une évacuation ou d'un transfert lors des phases suivantes du retrait qui n'ont jamais été mises en oeuvre. La deuxième phase du retrait devait avoir lieu dans la zone de Ramallah-Naplouse et ne nécessitait pas l'évacuation ou le transfert d'une base armée, même si certains points de contrôle devaient être éliminés. La troisième phase concernait principalement la région de Hébron et prévoyait l'évacuation de la base d'Adoraim à l'ouest de Hébron, même si la base elle-même ne devait pas être remise à l'Autorité palestinienne. Tous les transferts devaient être coordonnés avec les États-Unis, qui doivent payer la majeure partie des dépenses. (*Ha'aretz*, 12 juillet)

17. Le 15 juillet, à la veille de la réunion du Premier Ministre Barak avec le Président américain Bill Clinton, on pensait que le premier allait saisir cette occasion pour exposer au second les «lignes rouges» d'Israël concernant l'accord avec les Palestiniens sur le statut permanent. Il a été signalé que Barak allait sans doute demander à Clinton d'accepter ces lignes. Selon un membre de haut niveau de la délégation israélienne, le sentiment parmi les proches de Barak était que l'accord de Wye n'était pas nécessairement gravé dans la pierre et que le Premier Ministre allait sans doute demander des modifications de l'accord. Barak considérait que le processus de paix gagnerait à ce que l'accord de

Wye soit appliqué parallèlement aux négociations sur le statut permanent. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 15 juillet)

18. Le 18 juillet, il a été signalé que, selon une source à la Maison Blanche, les États-Unis étaient portés à accepter les idées du Premier Ministre Barak tendant à modifier le calendrier d'application de Wye. Barak à son tour répétait sa position, à savoir qu'Israël respecte les accords internationaux mais que néanmoins il considère «qu'il est nécessaire de combiner l'application de l'accord de Wye et les accords sur le statut permanent.» (*Jerusalem Post, Ha'aretz*, 18 juillet)

19. Le 26 juillet, le Premier Ministre Barak, avant sa réunion avec le Président de l'Autorité palestinienne Arafat le jour suivant, a qualifié de «problématique» la carte du retrait établie pour Wye par le gouvernement de Nétanyahou. «Il s'agit d'une situation explosive du point de vue de la sécurité» a dit Barak lors d'une réunion du Parti travailliste. Barak entendait essayer de convaincre Arafat qu'en acceptant de reporter l'application de la deuxième partie de l'accord de Wye, Arafat aiderait à la fois la partie palestinienne et la partie israélienne. Dans sa déclaration devant la Knesset le 26 juillet, Barak a déclaré qu'Israël préférerait appliquer les dernières étapes de l'accord de Wye en même temps que les négociations sur le statut permanent en vue d'éliminer les risques d'obstacles. (*Jerusalem Post*, 27 juillet)

20. Le 28 juillet, il a été signalé que la réunion de travail que le Premier Ministre Barak avait eue le jour précédent avec le Président de l'Autorité palestinienne Arafat n'avait pas débouché sur des percées quant à l'application de l'accord de Wye, ce qui avait déçu les Palestiniens. Il a été signalé toutefois que les deux dirigeants étaient convenus de créer un groupe de travail préliminaire en vue de commencer immédiatement à discuter la poursuite du processus de Wye. Selon Barak, Arafat a promis de donner une réponse finale dans les deux semaines quant à l'acceptabilité des délais d'application proposés. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 28 juillet)

21. Le 12 août, il a été signalé que l'écart entre Israël et les Palestiniens au sujet de l'accord de Wye avait été fortement réduit. Le Premier Ministre Barak a indiqué qu'il était désireux d'achever les trois phases du retrait territorial prévues par l'accord de Wye d'ici le 15 février 2000. Se démarquant de sa position antérieure, Barak n'insistait plus sur le fait que le retrait final devait être achevé pour la conclusion des négociations sur le statut permanent et convenait qu'il serait mis en oeuvre indépendamment. Toutefois, les Palestiniens souhaiteraient que la phase finale du retrait soit achevée d'ici le 15 novembre. Le premier des trois retraits prévus par l'accord de Wye a eu lieu en novembre 1998. (*Jerusalem Post, Ha'aretz*, 11 et 12 août)

22. Le 13 août, il a été signalé que la police avait arrêté un colon de la colonie de Kedumim et qu'elle avait cherché deux autres colons suspectés d'avoir déraciné des oliviers appartenant aux résidents du village palestinien proche de Kafr Kadum. Des sources policières ont déclaré qu'au cours du dernier mois, 23 arbres avaient été déracinés par les colons. Une grenade a été aussi découverte dans une oliveraie du même village palestinien. Un responsable israélien qui s'occupe des affaires palestiniennes a déclaré qu'il n'avait pas eu connaissance de l'enfouissement d'une grenade. Il a ajouté toutefois qu'il ne serait pas surpris par un tel fait et il a rappelé que durant les années 80 un mouvement secret de colons avait perpétré des actes de violence contre les Palestiniens. Le responsable a ajouté que les Palestiniens dans la zone de Kedumim se plaignaient de temps à autre du fait que leurs arbres étaient déracinés et on leur a conseillé de déposer une plainte officielle auprès de la police. (*Jerusalem Post*, 13 août)

23. Le 14 août, le Cabinet du Premier Ministre Barak a annoncé que le Premier Ministre avait donné ordre aux FDI de commencer à se préparer en vue de reprendre l'application de l'accord de Wye le 1er septembre. Cela signifie que la remise de terres commencera le 1er octobre, ce qui est indiqué dans la déclaration. L'annonce par le Cabinet du Premier Ministre a été faite peu avant une autre réunion prévue en vue d'appliquer l'accord de Wye entre le négociateur palestinien en chef Saeb Erekat et l'envoyé de Barak, l'avocat Gilad Sher, à Jérusalem. Selon le calendrier d'origine, l'accord de Wye devrait être appliqué intégralement dans les sept mois. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 15 août)

Colonies de peuplement

24. Cohen, conseiller du Ministère de la défense pour les colonies, a déclaré que le Ministère envisageait de développer les colonies de Cisjordanie et d'y stimuler la construction en prévision des élections du 17 mai. Il a expliqué que cette mesure visait à éviter que se reproduise le scénario survenu au lendemain des élections de juin 1992. À l'époque, le Parti travailliste avait gelé les constructions peu après son arrivée au pouvoir. M. Cohen a déclaré qu'il s'était entretenu avec le nouveau Ministre de la défense, Moshe Arens, et qu'ils avaient ensemble examiné attentivement la situation en Cisjordanie, y compris les routes de contournement et les cartes, dans le but de stimuler la construction dans les colonies avant les élections. Après avoir effectué la tournée des colonies de Cisjordanie et avoir rencontré les responsables, pour la première fois depuis sa nomination, M. Arens lui-même a jugé les colonies florissantes. Concernant Hébron, M. Arens s'est dit convaincu que la communauté juive locale

avait le droit de vivre en sécurité et de se développer. (*Jerusalem Post*, *Ha'aretz*, 3 février)

25. Le 2 février, des colons d'Alon Moreh, dans le district de Naplouse, ont occupé une colline proche de la colonie. Ils y ont installé trois autocaravanes ainsi qu'un générateur électrique et des citernes. Les FDI ont bouclé la zone, interdisant aux propriétaires des terrains de s'en approcher. Dans une autre zone, les colons ont déterré des oliviers sur un terrain de 180 dounams qui appartenaient à six villages situés au nord de Ramallah. À cette occasion, le Ministre israélien de la défense, M. Moshe Arens, a déclaré que le Gouvernement avait l'intention d'accélérer les activités de peuplement avant les élections israéliennes du 17 mai. (*The Jerusalem Times*, 5 février)

26. Le 8 février, un levé topographique aérien des colonies de Cisjordanie réalisé par le mouvement «La paix maintenant» avait révélé une reprise substantielle de la construction depuis le retour de Moshe Arens au Ministère de la défense, moins de deux semaines auparavant. Selon le quotidien *Ha'aretz*, les chantiers en question, loin de se limiter à la construction «légitime» de maisons contiguës aux maisons existantes à l'intérieur des colonies (les États-Unis n'ont émis aucune réserve explicite à ce sujet), étaient destinés à créer de nouvelles «places fortes». Le levé aérien a notamment fait apparaître les éléments suivants : à l'est de la route de Ramallah à Naplouse, à 3 kilomètres de Shvut Rachel, une place forte a été créée (quatre caravanes, une citerne d'eau et un drapeau israélien); à Shvut Rachel six, autre banlieue de la colonie créée environ deux mois auparavant, une dizaine de caravanes a été installée et une route asphaltée a été tracée; au nord d'Eli, une nouvelle place forte a surgi (un château d'eau et une caravane); une autre place forte a été créée. Un correspondant de *Ha'aretz* a ajouté que pour ne pas mettre le Gouvernement dans l'embarras, les places fortes n'étaient pas classées comme colonies, mais comme «quartiers» de colonies existantes. Certes, cette terminologie est techniquement correcte, car les places fortes ont été établies à l'intérieur des limites d'un plan directeur existant pour chaque colonie, mais ces limites sont très élastiques et les «satellites» sont distants du coeur des colonies. Selon le même quotidien, le système des places fortes ne date pas de l'arrivée au pouvoir de Moshe Arens : avant la signature de l'accord de Wye River, en octobre dernier, les colons avaient établi 10 places fortes dans le but d'instituer une réalité sur le terrain en prévision du deuxième retrait. Musi Raz, de «La paix maintenant», a affirmé que depuis l'entrée en fonctions de M. Arens, «Les colons ont compris qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent. Personne ne les arrête, et je redoute qu'à l'approche des élections, le Gouvernement et le Ministère de la défense se montrent de plus en plus laxistes.» (*Ha'aretz*, 8 février)

27. Le 8 février, l'Administration civile a rejeté les accusations de «La paix maintenant», selon lesquelles depuis la nomination du Ministre de la défense Moshe Arens, les colons auraient accéléré le rythme des constructions et installé des camps sur la Rive occidentale en toute illégalité. L'Administration civile a déclaré que tous ces camps étaient des quartiers satellites de communautés existantes et qu'ils s'inscrivaient dans les limites fixées par les plans directeurs. Le Ministère de la défense s'est refusé à tout commentaire. (*Jerusalem Post*, 9 février)

28. Le 10 février, le Ministère des affaires étrangères a rejeté la résolution dans laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies appelait à la tenue d'une conférence des États signataires de la quatrième Convention de Genève, conférence qui serait chargée d'examiner la situation dans les territoires palestiniens occupés; le Ministère a fait savoir qu'Israël ne participerait pas à une telle conférence. L'Assemblée générale avait appelé à la tenue d'une conférence le 15 juillet pour s'assurer que la quatrième Convention de Genève pour la protection des civils vivant dans des secteurs occupés était respectée dans les territoires encore tenus par Israël. Elle avait en outre mis l'accent sur le fait que la Convention interdisait l'implantation de colonies de peuplement. Le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou a déclaré que l'accord de paix conclu avec les Palestiniens laissait la question de l'implantation de colonies en suspens jusqu'aux futures négociations sur le statut définitif. «Les manoeuvres visant à empêcher une partie de jouir de sa croissance naturelle sans soumettre les Palestiniens à une égale restriction sont injustes et inutiles». C'est ce que M. Nétanyahou a déclaré à des journalistes. La résolution de l'Assemblée générale appelait à la cessation immédiate et complète des constructions à Jabal Abou Ghneim (Har Homa) et de l'ensemble des activités israéliennes d'implantation de colonies, ainsi que de l'ensemble des mesures et actions illégales entreprises dans la Jérusalem-Est occupée. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 11 février)

29. Le 15 février, le mouvement «La paix maintenant» a indiqué que dans les neuf premiers mois de l'année 1998, la population des 10 plus grandes colonies de peuplement des territoires occupés avait augmenté de 5,9 %. Ces colonies abritent environ 50 % de l'ensemble des colons de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Les augmentations les plus fortes ont été enregistrées dans les colonies ultra-orthodoxes de Modi'en Elit et Beitar Elit. En valeur absolue, c'est la population de Ma'aleh Adumim qui a le plus augmenté (de 1 500 habitants). Au total, 5 153 personnes se sont ajoutées aux habitants des 10 plus grandes colonies. Selon «La paix maintenant», l'augmentation de la population des colonies a

été trois fois supérieure au taux de natalité naturel prévu. (*Ha'aretz*, 16 février)

30. Le 16 février, après s'être rendu dans la colonie juive d'Hébron pour la première fois depuis sa nomination au poste de Ministre de la défense, Moshe Arens aurait, selon un porte-parole des colons juifs, promis d'étudier la possibilité de faire accélérer le rythme de la construction à cet endroit. Arens lui-même a déclaré à des journalistes qu'il souhaitait déterminer s'il était nécessaire de procéder à des changements pour sauvegarder la «communauté juive» d'Hébron. «La paix maintenant» a qualifié Arens d'extrémiste et a exigé du Premier Ministre Benyamin Nétanyahou qu'il le limoge. Le porte-parole du mouvement a déclaré : «La solution pour les colons juifs d'Hébron est de les expulser et non de renforcer leur présence.» (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 17 février)

31. Le 17 février, la police de Jérusalem a empêché un groupe d'étudiants de la yeshiva Beit Orot d'occuper une maison du quartier Sheikh Jarrah, de Jérusalem-Est. Le propriétaire initial de la maison, un Palestinien, a affirmé que la maison avait été achetée illégalement. Au cours des six derniers mois, la yeshiva a pris possession de six appartements proches, qui avaient appartenu à des Palestiniens, dans le but de repeupler ce qu'ils appellent le quartier «Simon le juste» (du nom du rabbin dont la tombe se situe à proximité). La police a emmené le propriétaire palestinien et un représentant de la yeshiva pour les interroger. Un porte-parole de la police a déclaré que la police avait fermé la maison et annoncerait le lendemain l'identité des futurs occupants. La yeshiva, dont l'enceinte principale accueille une centaine d'étudiants, avait, deux mois auparavant, pris possession d'une synagogue contiguë à la maison en question. «Nous voulons réhabiliter ce quartier juif, qui était florissant jusqu'en 1967», a déclaré Chaim Silberstein, directeur exécutif de Beit Orot. Silberstein a indiqué que la yeshiva prévoyait d'occuper une quarantaine de logements du quartier, sur une superficie d'environ 16 dounams (1 000 mètres carrés) de terrain. (*Jerusalem Post*, *Ha'aretz*, 18 février)

32. Les Forces de défense israéliennes ont donné l'ordre de confisquer de vastes lopins de terres à Dhahiriya ainsi que de saisir deux maisons situées dans la vieille ville d'Hébron. (*The Jerusalem Times*, 19 février)

33. Le 21 février, l'appel d'offres d'appartements à Har Homa a été clos. C'était le deuxième appel d'offres, le premier ayant été émis en janvier; le projet portait sur 1 031 logements au total. Huit entreprises ont obtenu des droits sur la construction de 675 appartements et les 356 appartements restants ont fait l'objet du second appel d'offres. Certaines entreprises se sont retirées, en raison de la nature politique du projet de Har Homa; l'appel d'offres contient une clause qui donne au Gouvernement le droit de geler le projet

«pour des raisons politiques». Les 1 031 appartements représentaient environ la moitié des logements prévus dans le cadre de la première phase du projet, qui totalise 6 500 logements. (*Jerusalem Post*, 21 février)

34. Le 23 février, un rapport du Comité de défense de Cisjordanie a révélé un projet visant à couper Ramallah de Naplouse. Aux termes de ce rapport, il s'agirait du plus important programme de colonies de peuplement de Cisjordanie. Des dizaines de dounams d'olivieraies seront confisqués et une multitude de maisons détruites. Les liens entre ces deux villes, qui sont les plus importantes de Cisjordanie, seront coupés par des bretelles autoroutières et des zones de sécurité. Les colonies de peuplement seront agrandies et les autocaravanes pourront emprunter les voies Est-Ouest et couper le Nord du Sud, faisant de ces villes deux zones distinctes. (*The Jerusalem Times*, 26 février)

35. Le 7 mars, il a été indiqué qu'une cérémonie avait eu lieu en mémoire de Baruch Goldstein à Tel-Aviv. Goldstein, médecin né aux États-Unis et vivant à Hébron, était l'auteur d'un massacre au caveau de Machpela (mosquée d'Abraham) lors du festival du Pourim en 1994. Il avait tué 29 fidèles musulmans avant d'être maîtrisé et tué par les survivants. «Nous voulons nous souvenir de lui, c'était un brave homme. Il était médecin. Il servait le pays» a dit l'un des participants à la cérémonie. Une trentaine de membres du mouvement de jeunesse du Meretz s'étaient rassemblés à l'extérieur du bâtiment pour protester contre la cérémonie. (*Jerusalem Post*, 8 mars)

36. Le 9 mars, il a été signalé que le Comité avait provisoirement renoncé à demander l'autorisation d'installer quatre nouvelles caravanes dans le quartier de Tel Rumeida. Le Comité a retiré sa demande afin d'éviter que ne soit exécuté par les FDI un plan de compensation des dommages subis par les habitants palestiniens de la ville, qui aurait donné à ces derniers accès à la route 1929, fermée précédemment aux Arabes. Les colons qui avaient sollicité initialement l'autorisation d'installer les caravanes ont demandé instamment au Ministre de la défense Moshe Arens de surseoir à l'exécution de ce plan lorsqu'ils ont appris que les FDI allaient ouvrir aux Arabes la route 1929 qui court le long de la frontière israélo-palestinienne divisant la ville. Ces caravanes «légères» sont d'un modèle spécial et peuvent être montées deux à deux, l'une sur l'autre; elles auraient facilité le maintien des colons à Tel Rumeida tandis que les archéologues procédaient sur place à des fouilles «de sauvetage». (*Ha'aretz*, 8 et 9 mars)

37. Le 9 mars, le Ministre de la défense Moshe Arens a annulé la décision qu'il avait prise de faire enlever des habitations provisoires de la colline 777 près de la colonie d'Itamar, en Cisjordanie, après que des colons avaient demandé au Premier Ministre d'intervenir. La colline en

question avait été aménagée environ trois mois auparavant par des membres du Mouvement national séculier (groupe d'Israéliens séculiers qui appuie le Parti national religieux) et des jeunes gens de la colonie voisine d'Itamar. Le mouvement «La paix maintenant» a réagi à l'annulation de la décision d'évacuation en invitant les autorités à ne pas céder aux pressions politiques exercées par un groupe de colons extrémistes. (*Jerusalem Post, Ha'aretz*, 10 mars)

38. Le 11 mars, il a été signalé que, selon un rapport de surveillance des colonies publié par le mouvement «La paix maintenant», un nouveau campement de quatre grandes caravanes aurait été établi 15 jours auparavant à 6 kilomètres à l'est de la colonie d'Itamar. Le mouvement a déclaré qu'il avait décidé de publier des renseignements sur le nouveau campement parce que les autorités avaient renoncé au cours des jours précédents, sous la pression des colons, à démolir un autre campement sur une colline près d'Itamar. Toujours selon le mouvement, ce nouveau campement était venu s'ajouter à une quinzaine de colonies ou de quartiers «satellites» établis depuis la signature de l'accord de Wye River. Le mouvement a souligné, toutefois, que c'était la première fois qu'un nouveau campement avait été établi si loin du cœur de la colonie. Un porte-parole de l'Administration civile a promis d'enquêter sur l'affaire, tout en précisant que la majorité des campements établis par les colons au cours des derniers mois l'avaient été dans le cadre d'un plan d'aménagement des collectivités. (*Jerusalem Post*, 12 mars)

39. Le 13 mars, l'envoyé spécial des États-Unis au Moyen-Orient, Dennis Ross, a protesté avec vigueur contre les politiques israéliennes en matière de colonies de peuplement et évoqué pour la première fois la nécessité de fixer une date butoir pour l'achèvement des pourparlers sur le statut définitif. Selon l'envoyé spécial, l'implantation de colonies était très préjudiciable à la recherche de la paix, précisément parce que cela préjugait de l'issue des pourparlers. David Bar Illan, Directeur du Service des relations publiques du Premier Ministre Benyamin Nétanyahou, a réagi en déclarant qu'Israël continuerait à stimuler la construction dans les villages et villes de Judée, de Samarie et de Gaza afin de satisfaire aux besoins des habitants et laisserait ces agglomérations poursuivre leur croissance naturelle. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 14 mars)

40. Le 16 mars, le Ministre des affaires étrangères Ariel Sharon a soutenu devant une assemblée d'ambassadeurs de puissances étrangères en Israël que les colonies de peuplement concouraient en réalité à la paix. Cette affirmation renvoyait aux observations faites précédemment par l'envoyé spécial des États-Unis au Moyen-Orient, Dennis Ross, selon lequel l'implantation de colonies en Cisjordanie était très préjudiciable à la recherche de la paix. M. Sharon a réaffirmé

la position d'Israël sur le statut de Jérusalem, soulignant que la ville ne serait jamais divisée et demeurerait sous la souveraineté d'Israël. Dans d'autres articles sur cette même question, il a été signalé que le Gouvernement des États-Unis avait désapprouvé les déclarations faites récemment par Israël en faveur de l'extension des colonies. Le porte-parole du Département d'État, James Rubin, a déclaré que les États-Unis étaient opposés à l'implantation de colonies de peuplement parce que cela compromettrait l'instauration d'une paix entre Israéliens et Palestiniens. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 17 mars)

41. Le 16 mars 1999, le quotidien arabe *Al Quds* a signalé que le Conseil municipal de Jérusalem allait approuver un projet de colonie à Silwan et à Jebel Al Mokaber. Deux cents logements doivent être construits sur 115 dounams de terres confisquées il y a plus de 20 ans. (*The Jerusalem Times*, 19 mars)

42. Le 19 mars, il a été signalé que le Gouvernement israélien avait annoncé le début d'une campagne mondiale destinée à renforcer ce qui était appelé «la souveraineté israélienne sur une Jérusalem unie» et son refus de «diviser ou internationaliser Jérusalem quelles que soient les circonstances». Cette décision constitue une violation, non seulement de la légitimité internationale et des résolutions des Nations-Unies considérant Jérusalem-Est comme un territoire occupé par Israël depuis 1967, mais aussi des accords signés entre Palestiniens et Israéliens. (*The Jerusalem Times*, 19 mars)

43. Le 24 mars, il a été révélé que le maire de Jérusalem, Ehoud Olmert, avait réclamé au Gouvernement les 263 millions de nouveaux shekels israéliens que celui-ci aurait promis de verser à la ville. M. Olmert a affirmé qu'il saisirait l'occasion de la prochaine réunion solennelle avec le Cabinet dans les salles de l'hôtel de ville pour insister sur le versement de cette somme. Selon M. Olmert, il était prévu d'affecter un montant d'environ 130 millions de nouveaux shekels à l'amélioration des équipements dans Jérusalem-Est. Une somme de 58 millions était censée servir à l'installation de nouveaux immigrants dans Jérusalem, afin d'y renforcer la majorité juive, tombée à moins de 70 % de la population de la ville. Ces fonds seraient utilisés pour transformer des dortoirs de l'Université hébraïque en logements pour les immigrants et pour construire encore 1 200 logements provisoires. M. Olmert avait également l'intention, à la réunion considérée, d'exiger le versement d'une somme de 75 millions de nouveaux shekels au titre des «subventions en capital» accordées, selon lui, par le Gouvernement. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 24 mars)

44. Le 24 mars, lors d'une session extraordinaire à l'hôtel de ville de Jérusalem, le Gouvernement israélien a décidé qu'une commission du Ministère de l'intérieur chargée

d'étudier les limites de la ville chercherait les moyens d'étendre la ville vers l'ouest pour y construire 120 000 nouveaux logements d'ici à 2020. Le maire Ehoud Olmert a saisi cette occasion pour faire ressortir les incidences de l'évolution démographique de la ville, en indiquant que, si les tendances actuelles se maintenaient, la population juive de Jérusalem, qui était déjà tombée à moins de 70 % de la population de la ville, ne constituerait plus que 57 % de cette population d'ici à 2020. En outre, le Gouvernement a décidé à l'unanimité de réserver à Jérusalem une enveloppe budgétaire «de rééquilibrage» constituée de 0,25 % du budget de chaque ministère. La ville se verra également attribuer une subvention de 75 millions de nouveaux shekels en 1999, ce qui portera l'enveloppe budgétaire «de rééquilibrage» à 270 millions. De plus, Moshe Leon, Directeur général du Bureau du Premier Ministre, a été chargé de chercher des moyens de ramener à moins de 100 000 dollars le coût d'un appartement de catégorie moyenne dans la capitale. (*Ha'aretz*, 25 mars)

45. Le 2 avril, il a été signalé que les colons juifs d'Hébron allaient tenir une cérémonie près de Beit Hadassa, marquant la pose de la première pierre d'un immeuble à Beit Hashesha. Parmi les personnalités attendues figuraient le Ministre de la défense, Moshe Arens, le Ministre de l'éducation, Yitzhak Levy, et d'autres hauts responsables de l'État. Le porte-parole du mouvement «La paix maintenant» a déclaré que son organisation entendait protester contre la poursuite des constructions dans le secteur juif d'Hébron. Il a été signalé que la police israélienne avait donné à «La paix maintenant» l'autorisation de manifester à Hébron la semaine suivante. C'était la première fois depuis plusieurs années que le mouvement était autorisé à manifester dans les territoires occupés. Plusieurs semaines auparavant, la police avait interdit au mouvement de manifester dans la colonie de Kiryat Arba, sur la tombe de Baruch Goldstein, pour obtenir qu'elle soit déplacée. (*Jerusalem Post*, 2 avril)

46. Le 4 avril, le Ministre de la défense Arens a participé à la pose de la première pierre d'un immeuble de «Beit Hashesha»; cet immeuble de six logements sera situé dans la colonie juive, à l'intérieur de la ville d'Hébron. S'exprimant devant la foule, M. Arens a déclaré : «Nous ne sommes pas revenus à Hébron pour en repartir une fois de plus». Il a espéré que cette cérémonie serait suivie de nombreuses autres cérémonies de ce type dans la ville. Un porte-parole des colons juifs d'Hébron a déclaré que trois chantiers étaient en cours : Beit Hashesha, Beit Nahoum et Yehouda, et Tel Rumeida, où des caravanes à deux niveaux avaient été installées pour permettre les travaux d'excavation avant la construction proprement dite. (*Jerusalem Post, Ha'aretz*, 5 avril)

47. Le 5 avril, le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou s'est publiquement réconcilié avec son beau-frère Haggai Ben-Artzi, et a promis, dans une salle remplie de militants de droite, de protéger toutes les colonies juives. Citant une lettre adressée par M. Nétanyahou, M. Ben-Artzi a lu : «Pas une colonie de la terre d'Israël ne sera supprimée». (*Jerusalem Post*, 6 avril)
48. Le 9 avril, au cours d'un entretien à Washington, la Secrétaire d'État des États-Unis, Madeleine Albright, a fait des remontrances au Ministre israélien des affaires étrangères Ariel Sharon, en raison de la politique israélienne de développement des colonies. Après l'entretien, le porte-parole du Département d'État, James Rubin, a déclaré à des journalistes : «Nous sommes inquiets devant l'accélération du rythme des actions israéliennes sur le terrain depuis la signature de l'accord de Wye River, une tendance qui s'est confirmée au cours des derniers mois. Cette tendance se traduit à la fois par l'implantation de nouvelles colonies de peuplement et par l'extension des périmètres existants, le plus souvent jusqu'à des collines éloignées». Le porte-parole de M. Sharon, Ra'anana Guissine, a déclaré par la suite que M. Sharon avait dit à Mme Albright : «Je n'ai jamais entendu parler de telles promesses. Ce que je sais, c'est que le Gouvernement s'est fixé pour politique de ne pas construire de nouvelles colonies. Un point c'est tout.» Selon Guissine, Sharon aurait précisé que la restriction ne s'appliquait pas à l'expansion des zones existantes et qu'aucune construction n'était entreprise sur les terres confisquées. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 11 avril)
49. Le 9 avril, le mouvement «La paix maintenant» a, pour la première fois en 16 ans, tenu une manifestation autorisée à Hébron, et plus précisément en face du Tombeau des Patriarches (mosquée Ibrahim), réclamant le démantèlement des colonies juives d'Hébron et l'arrêt des constructions juives dans la ville. Cette manifestation a eu lieu une semaine après que le Ministre de la défense Moshe Arens eut posé la première pierre de l'immeuble Beit Hashesha. Le mouvement protestait également contre les constructions en cours à Tel Rumeida, à environ 500 mètres du quartier juif. (*Jerusalem Post*, 11 avril)
50. Le 9 avril, il a été signalé que les habitants du village de Beit Dajan, dans la région de Naplouse, avaient commencé à planter de nouveaux oliviers en lieu et place de ceux que les FDI avaient récemment arrachés. Les FDI ont installé un important camp militaire non loin de cet endroit, sur un terrain de 500 dounams carrés appartenant aux habitants des villages de Tamoon et Toubas. L'armée a également installé des caravanes. Les paysans palestiniens craignent que les terres en question ne soient ensuite transférées aux colons. (*The Jerusalem Times*, 9 avril)
51. Le 11 avril, le Sous-Secrétaire d'État des États-Unis chargé du Moyen-Orient, Martin Indyk, en visite en Israël, a une nouvelle fois fait part du mécontentement qu'inspirait à l'Administration Clinton la politique israélienne en matière d'implantation de colonies, déclarant au Premier Ministre Benyamin Nétanyahou que Washington était «préoccupée» par la poursuite de l'expansion des colonies. (*Jerusalem Post*, 12 avril)
52. Le 11 avril, des colons ont installé quatre tentes sur une colline située près de la colonie de Kiryat Arba et ont lâché des chiens pour chasser des journalistes qui s'étaient approchés. Les colons ont affirmé que la colline en question relevait de la juridiction de Kiryat Arba, mais ils ont plié les tentes après que l'armée israélienne eut déclaré le secteur zone militaire fermée. (*The Jerusalem Times*, 16 avril)
53. Le 11 avril, au cours d'un entretien avec le Premier Ministre israélien Benyamin Nétanyahou, l'émissaire des États-Unis Martin Indyk a critiqué l'expansion des colonies, la qualifiant d'obstacle à la paix. Le lendemain, M. Nétanyahou s'est rendu à la colonie de Psagot, au nord de Ramallah, et a déclaré, provoquant, à 100 représentants de colons : «Nous avons fait beaucoup et nous ferons encore beaucoup». Le Président de la Commission des colonies du Conseil législatif palestinien, Salah Tamaari, a déclaré : «Les Israéliens sont en train de détruire la société palestinienne et de conduire le processus de paix dans l'impasse. Si nous n'avons plus de terre, nous n'avons plus de quoi discuter.» Dans le même contexte, des prises de vues réalisées par des satellites américains ont montré que 18 nouvelles colonies étaient en cours de création sur des terres palestiniennes. Six d'entre elles avaient été construites avant la signature de l'accord de Wye River et les 12 autres après. (*The Jerusalem Times*, 16 avril)
54. Le 12 avril, le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou a inauguré Sh'ar Binyamin, site du nouveau parc industriel de la région de Benjamin, sur la Rive occidentale. M. Nétanyahou a déclaré à des journalistes que le site permettait de respecter la continuité territoriale avec des terres domaniales et allait créer des centaines d'emplois pour les spécialistes israéliens des hautes technologies et autres. «Non comme des espions dans la nuit, mais comme des citoyens fiers, fiers d'être juifs, nous agissons en pleine lumière; nous prenons possession des collines, de nos terres», a-t-il déclaré. Parallèlement à ces événements, le mouvement «La paix maintenant» a fait savoir qu'un campement composé de deux grandes tentes, d'un groupe électrogène et de matériel de construction avait récemment été établi sur une colline située à environ un kilomètre de la colonie de peuplement de Bracha. Le mouvement a précisé que ce campement faisait partie des 17 qui étaient apparus depuis la signature des

accords de Wye River ou au cours des semaines précédentes. Un porte-parole de l'Administration civile a déclaré que le campement se trouvait sur des terres domaniales comprises dans le plan directeur de Bracha, qui avait reçu l'approbation nécessaire; il ne s'agissait donc pas d'une nouvelle colonie. Dans le même temps, il a été signalé que des colons armés avaient établis des campements aux abords de la colonie de Kiryat Arba et à un kilomètre au sud de la colonie de Bracha, à l'entrée de Naplouse. La police a expulsé 15 colons du campement de Kiryat Arba. Un porte-parole de l'Administration civile a déclaré que le site se situait sur des terres domaniales relevant de la juridiction de Kiryat Arba, mais que la transformation du secteur en zone constructible n'avait pas encore été approuvée. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 13 avril)

55. Le 14 avril, il a été signalé que des satellites américains avaient récemment montré que depuis la signature de l'accord de Wye River, Israël avait installé 12 campements de caravanes sur les collines de la Rive occidentale et tracé des routes d'accès vers ces campements. Selon le quotidien *Ha'aretz*, ces campements peuvent être considérés comme de nouvelles colonies, bien que la plupart d'entre eux se situent non loin de colonies existantes. Le fait de s'emparer ainsi des collines est destiné à augmenter rapidement la superficie des terres de la Rive occidentale sous contrôle israélien, avant l'ouverture des négociations sur le statut définitif et avant que ne soient modifiés les contours des différents secteurs (A, B et C) devant être cédés aux Palestiniens. Par ailleurs, il a été révélé que selon des chiffres publiés par le Bureau central israélien de statistique, les ouvertures de chantiers dans les colonies de la Rive occidentale avaient augmenté de 105 % en 1998. La construction de 3 900 logements a commencé en 1998; ils étaient 1 900 en 1997 et 1 680 en 1996. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 14 avril)

56. Le 14 avril, le porte-parole du Département d'État américain, James Rubin, a déclaré que le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou avait donné à maintes reprises aux responsables américains l'assurance qu'il n'y aurait ni nouvelle colonie ni expansion des colonies existantes. Or, a-t-il ajouté, le rythme des deux types de construction s'est accéléré. (*Jerusalem Post*, 15 avril)

57. Le 19 avril, il a été signalé que, selon des chiffres rendus publics la veille par le Bureau central de statistique, le taux d'accroissement des colonies avait été ramené à 7 % en 1998, contre 9 % en 1997 et 9,4 % en 1996. Toutefois, au cours des 12 derniers mois, la population des colonies de la Rive occidentale avait augmenté de 7,1 %. (*Jerusalem Post, Ha'aretz*, 19 avril)

58. Le 14 avril, une caravane installée par des colons à un kilomètre à l'est de la colonie de peuplement Ma'aleh Levona, située en Samarie (nord de la Rive occidentale), a été

déclarée comme ayant été installée illégalement, par un responsable de l'Administration civile, qui a indiqué qu'elle serait enlevée prochainement. Le mouvement «La paix maintenant», qui avait repéré la caravane trois jours plus tôt, a indiqué qu'il s'agissait de la vingtième colonie installée illégalement sur la Rive occidentale depuis la signature de l'accord de Wye River. Toutefois, un porte-parole de l'Administration civile a indiqué que sur les 20 colonies jugées illégales par «La paix maintenant», la plupart sont des nouveaux quartiers ou des campements créés au sein des plans directeurs de communautés existantes. «La paix maintenant» estimait que les colons avaient occupé d'est en ouest les crêtes comprises entre la Samarie (nord de la Rive occidentale) et la vallée du Jourdain pour opérer un morcellement des terres palestiniennes et influencer sur le cours des négociations portant sur le statut définitif. Selon le mouvement, la deuxième méthode employée par les colons consistait à occuper les zones du secteur B jouxtant les communautés existantes. (*Jerusalem Post*, 25 avril)

59. Le 28 avril, un porte-parole de l'Administration américaine a indiqué que le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou avait violé une promesse faite au Président Clinton et à d'autres hauts responsables américains; il avait en effet secrètement pris l'engagement qu'Israël ne développerait pas les colonies de la Rive occidentale au-delà de la «périphérie contiguë». Responsables américains et israéliens comprennent le plus souvent cette expression comme désignant la proximité immédiate de la dernière maison construite dans une colonie. (*Ha'aretz*, 29 avril)

60. Le 30 avril, il a été signalé que le Gouvernement israélien avait affirmé que la nouvelle politique de construction s'inscrivait dans le cadre d'une croissance naturelle et non dans la création de nouvelles colonies de peuplement. À propos des 20 colonies apparues sur les collines de la Rive occidentale, le Gouvernement a indiqué que les sites en question étaient déjà répertoriés dans le schéma directeur de chacune des colonies créées. Les militants du mouvement «La paix maintenant» ont affirmé que 32 nouveaux sites de la Rive occidentale et de la bande de Gaza avaient été le théâtre de l'implantation de nouvelles colonies depuis deux ans. Le Bureau central israélien de statistique avait indiqué, récemment, que la population juive des colonies s'était accrue de 7 % (à 172 000) l'année dernière, c'est-à-dire beaucoup plus rapidement que l'ensemble de la population, dont le taux se situe à 2,3 %. (*The Jerusalem Times*, 30 avril)

61. Le 3 mai, lors d'une conférence tenue à son siège, à Jérusalem, le mouvement «La paix maintenant» a révélé que 6 608 logements étaient en construction dans les colonies de la Rive occidentale et de la bande de Gaza et que 3 814 autres logements étaient vacants. Le Directeur général du mouve-

ment a déclaré que depuis la signature des accords de Wye River, l'automne dernier, 19 postes de contrôle supplémentaires avaient fait leur apparition sur la Rive occidentale, principalement entre les villes de Naplouse et Ramallah. (*Jerusalem Post, Ha'aretz*, 4 mai)

62. Le 3 mai, le Ministre israélien du logement, Meir Porush, a inauguré une nouvelle colonie juive dans la région de Naplouse. Selon des sources palestiniennes, cette colonie serait la dix-neuvième ainsi créée depuis la signature des accords de Wye River. M. Porush a indiqué que la nouvelle colonie accueillerait 1 000 familles et qu'elle était appelée à devenir une ville à part entière. (*The Jerusalem Times*, 9 mai)

63. Le 6 mai, le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou a demandé que 400 millions de shekels soient débloqués et dépensés sur quatre ans à compter de 1999, pour un projet de la municipalité de Jérusalem intitulé «Promotion de l'unification de la ville». L'ancien Ministre des finances Avraham Shohat a déclaré : «C'est là une manoeuvre désespérée du Premier Ministre, qui tente de sauver sa peau avec de l'argent. Nous avons affaire à une forme aussi évidente qu'incontestable de corruption électorale.» (*Ha'aretz*, 7 mai)

64. Le 9 mai, il a été signalé que, selon des sources militaires, le Cabinet du Premier Ministre Benyamin Nétanyahou avait, à maintes reprises, sabordé des plans de l'armée visant à démanteler des postes d'observation clandestins mis en place par les colons dans les territoires occupés. Rien que la semaine précédente, au moins quatre de ce type avaient été signalés et dans plusieurs cas, le Premier Ministre était intervenu personnellement. Depuis la signature des accords de Wye River, les colons avaient érigé des dizaines de nouveaux postes d'observation. Selon *Ha'aretz*, si certains de ces postes d'observation avaient été installés après obtention des autorisations nécessaires, d'autres, en revanche (notamment près des colonies Eli, Itamar, Bracha, Elon Moreh et Hatalmonim), avaient été installés sur des terres appartenant à des Palestiniens et ne faisaient pas partie des plans directeurs. (*Ha'aretz*, 9 mai)

65. Le 9 mai, le Cabinet israélien a approuvé le transfert de 400 millions de shekels à la municipalité de Jérusalem. Une autre proposition, visant à allouer 20 000 shekels d'aide à tout acheteur d'un appartement neuf dans un nouveau quartier de Jérusalem au cours des deux années à venir a également été approuvée. Le maire de Jérusalem, Ehoud Olmert, a souligné que le projet d'aide financière était vieux de trois ans et que l'amélioration des infrastructures servirait à la fois les Juifs et les non-Juifs. Le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou s'est dit surpris par le scandale né autour de ce transfert de fonds. «Qu'y-a-t-il de plus important que le renforcement de Jérusalem ?», a-t-il demandé aux

journalistes après la réunion. «La ville court le danger de devenir une capitale où les Juifs ne seraient pas majoritaires. Par conséquent, quand nous faisons des efforts pour faire en sorte que Jérusalem demeure notre capitale juive, tous les citoyens de ce pays devraient nous applaudir.» (*Jerusalem Post, Ha'aretz*, 10 mai)

66. Le 9 mai, 10 familles de colons se sont installées dans un campement de 15 caravanes récemment installé sur un site appelé Bruchin, près de la ville palestinienne de Djénine. Un porte-parole de l'Administration civile a déclaré que le campement faisait partie du plan d'une autre colonie et que son existence était donc légale. Par ailleurs, il a été signalé que cinq caravanes avaient été installées à 1,5 kilomètre de Koshav Hashahar, dans la vallée du Jourdain. La semaine précédente, des fonctionnaires de l'administration israélienne avaient détruit des fondations préparées pour 12 caravanes, près de Khirbat Ashoona, aux abords de la colonie d'Eli. Selon un porte-parole de l'Administration civile, un château d'eau et une caravane étaient restés sur place. (*Jerusalem Post, Ha'aretz*, 10 mai)

67. Le 9 mai, le Gouvernement israélien a ordonné la confiscation de 80 hectares de terres à Jéricho. Il a également approuvé un projet visant à ajouter 1 911 appartements aux 3 200 construits il y a quatre ans dans la colonie de Matsipeh Yeriho, à Nabi Mousa, près de Jéricho. Le maire de Jérusalem, Ehoud Olmert, a indiqué que sur les 31 projets de construction soumis à Jérusalem-Est pour des Palestiniens, 12 avaient été adoptés. Ces projets concernaient des constructions dans les secteurs de Beit Hanina, Shufat, Sawahreh et Sur Baher. M. Olmert a indiqué que la municipalité avait investi l'équivalent de presque 50 millions de dollars des États-Unis pour améliorer les infrastructures à Jérusalem. Par ailleurs, des colons ont commencé à établir une yeshiva dans la ville de Bourqin, au sud-ouest de Naplouse. Des centaines de colons ont acheminé 15 caravanes jusque sur une colline du village. (*The Jerusalem Times*, 14 mai)

68. Le 10 mai, il a été signalé que, selon *Separate and Unequal* (ouvrage paru récemment chez Harvard University Press et écrit par deux conseillers de l'ancien maire de Jérusalem, Teddy Kollek), Israël avait eu recours à un système de quotas «sans pitié» pour empêcher les Palestiniens de construire légalement à Jérusalem-Est. Le système de quotas applicable aux quartiers palestiniens et qui, selon les auteurs, n'étaient motivés par aucune considération liée à l'urbanisme, était destiné à encourager les Palestiniens à quitter Jérusalem et avait pour objectif de limiter la proportion d'Arabes dans la population de la ville à 28,8 % (le niveau de juin 1967). Ce système était décrit dans un document établi en 1993 par le service de l'urbanisme de la ville,

document que les auteurs se sont procurés dans les archives personnelles de M. Kollek. (*Jerusalem Post*, 10 mai)

69. Le 10 mai, la Commission des finances de la Knesset a approuvé le déblocage de quelque 13 millions de shekels pour la construction d'infrastructures dans les colonies de la Rive occidentale et à Jérusalem. Le député de l'opposition Haim Oron a déclaré que cette décision avait été adoptée «sous le prétexte de financer la construction de nouveaux quartiers dans 32 colonies», mais qu'en réalité, «les fonds étaient destinés à la construction de 32 nouvelles colonies, au-delà des limites des colonies en question». Oron a précisé que l'expansion concernait les colonies les plus «extrêmes» de la Rive occidentale, telles que Itamar, Elon Moreh, Bruhin, Yitzhar, Hermes, Kfar Tapuah, Har Bracha, Mevo Dotan, Machtesh, Ofra et Shilo. (*Jerusalem Post*, *Ha'aretz*, 11 mai)

70. Le 12 mai, il a été signalé que le Ministère de la défense et l'Administration civile des territoires occupés avaient autorisé la création d'une nouvelle yeshiva sur une colline appelée Dagan, près de la colonie d'Efrat. La yeshiva devait dans un premier temps comporter un internat capable d'accueillir 50 étudiants, puis, par la suite, un quartier de quelque 350 maisons. Dans le même temps, il a été signalé qu'une querelle avait opposé les colons de Dugit, dans la bande de Gaza, à l'armée israélienne à propos d'une clôture érigée par les colons; cette clôture agrandissait le périmètre de la colonie de 200 mètres en un point précis. Les colons ont affirmé avoir obtenu l'autorisation des pouvoirs publics, mais l'armée ne les a pas crus. À deux reprises au cours des deux journées précédentes, les colons avaient érigé la clôture et l'armée l'avait démontée. Toujours dans la bande de Gaza, des manifestants palestiniens ont empêché des camions israéliens transportant des matériaux de construction de franchir la jonction de Karni pour se rendre dans les colonies de peuplement de la région. (*Ha'aretz*, 12 mai)

71. Le 12 mai, des heurts ont opposé des Palestiniens et des colons sur un campement récemment installé à 5 kilomètres à l'ouest de la colonie de Yitzhar, dans le district de Naplouse, sur un site appelé Khirbat Eskas. Les militaires des FDI ont séparé les protagonistes et ont déclaré le secteur zone militaire fermée. Il a été signalé que deux Palestiniens souffraient de contusions et que deux colons avaient été arrêtés par la police. Parallèlement à ces événements, le même jour, il a été signalé que des Palestiniens avaient manifesté pacifiquement pour protester contre le début des travaux d'infrastructure entrepris sur 500 dounams de terres appelés à devenir la nouvelle zone industrielle de Kiryat Arba. (*Jerusalem Post*, *Ha'aretz*, 13 mai)

72. Le 12 mai, un groupe de colons de Yitzhar a dressé une tente sur une colline d'Asira Qibliya, au sud de Naplouse, en prélude à l'implantation d'une nouvelle colonie. Le même

jour, les habitants des villages de Shiyoukh et Saïr ont organisé un «sit-in» sur leurs terres, menacées de confiscation. Le projet israélien consiste à construire une zone industrielle sur 10 000 dounams de terres dans le cadre de la colonie de Kiryat Arba. Des centaines d'arbres ont été arrachés au sud-ouest de Naplouse pour permettre la construction d'une route de contournement. Les bulldozers de la colonie de Kiryat Sepher ont commencé à niveler le terrain dans le village de Deir Qadis, dans le district de Ramallah. Selon les villageois palestiniens, les colons projetaient de saisir 1 000 dounams de terres arables. Les bulldozers israéliens ont également nivelé des terres en divers endroits du district de Naplouse. (*The Jerusalem Times*, 14 mai)

73. Le 13 mai, 11 Palestiniens et trois gardes frontière ont été blessés dans des heurts qui ont éclaté près de la future zone industrielle de Kiryat Arba, alors que des Palestiniens manifestaient contre les travaux en cours sur le site. Il a été signalé que les militaires avaient dispersé les manifestants en lançant des grenades lacrymogènes et en tirant des balles en caoutchouc. À Bruchin, près du village palestinien de Burin, où un campement avait récemment été installé, des Palestiniens ont lancé des pierres sur des ouvriers israéliens. Selon un porte-parole des FDI, le site comprenait 15 caravanes, dont la présence était considérée comme légale parce que l'endroit en question faisait partie du plan directeur d'une colonie. (*Jerusalem Post*, 14 mai)

74. Le 14 mai, il a été signalé que des centaines de Palestiniens, désireux d'empêcher la poursuite de l'expansion des colonies sur leurs terres, ont bloqué une route empruntée par les camions chargés de matériaux de construction qui se rendent dans les colonies de peuplement de Gaza. (*The Jerusalem Times*, 14 mai)

75. Le 18 mai, les dirigeants palestiniens se sont félicités de la victoire d'Ehoud Barak, déclarant qu'ils attendaient du nouveau gouvernement qu'il mette fin aux activités dans les colonies, commence à mettre en oeuvre l'accord de Wye River et accélère les pourparlers consacrés au statut définitif des terres palestiniennes. Dans le premier discours qu'il a prononcé après l'annonce des résultats, Ehoud Barak a promis à ses partisans que Jérusalem ne serait pas divisée, que les frontières d'Israël ne redeviendraient jamais ce qu'elles étaient en 1967 et que la plupart des colonies resteraient sous souveraineté israélienne. (*The Jerusalem Times*, 21 mai)

76. Le 18 mai, les responsables de la société Ateret Cohanim ont envoyé leurs bulldozers à Ras Al Amoud et les entreprises travaillant pour la société ont intensifié leurs travaux sur le mont Abou Ghneim, à Jérusalem-Est. Le Président de la société aurait dit : «Ce que nous faisons est légal. Nous avons des permis de construire, mais nous avons

reporté les travaux à après les élections. Si Barak tient véritablement, comme il le dit, à maintenir la souveraineté d'Israël sur Jérusalem, il n'interrompra pas les travaux.» (*The Jerusalem Times*, 21 mai)

77. Le 20 mai, il a été signalé que deux jours plus tôt, la police avait arrêté cinq colons qui tentaient de reconstruire un poste d'observation sur une colline située près de la colonie de Shvut Rahel, en Samarie (nord de la Rive occidentale). L'Administration civile avait déjà chassé les colons de l'endroit la semaine précédente et avait publié un arrêté interdisant tout type de travaux sur le site. (*Ha'aretz*, 20 mai)

78. Le 21 mai, il a été signalé que les colons de la colonie Kochav Ya'cov, dans le village de Kufr Aqab, avaient saisi 500 dounams de terres. La Haute Cour israélienne a rendu des arrêts interdisant aux bulldozers de raser des terres palestiniennes appartenant aux villages de Shuyukh et Saïr, à Hébron. (*The Jerusalem Times*, 21 mai)

79. Le 23 mai, il a été signalé que l'Autorité palestinienne avait publié un communiqué dans lequel elle faisait part de sa réaction à l'élection du 17 mai. Selon ce communiqué, l'Autorité palestinienne attend du nouveau gouvernement d'Ehoud Barak qu'il mette fin à l'implantation de colonies juives, à commencer par les chantiers de Har Homa et Ras Al Amoud, dans la région de Jérusalem. L'Autorité palestinienne espère également l'arrêt des constructions de colonies juives dans les régions de Bethléem et de Naplouse, ainsi que dans la bande de Gaza. (*Ha'aretz*, 23 mai)

80. Le 25 mai, il a été révélé que l'Administration civile pour la Rive occidentale avait commencé à tracer les nouvelles limites municipales de Kiryat Arba, limites qui englobaient des terres dont les Palestiniens affirmaient qu'elles avaient, par le passé, été déclarées hors des limites de la colonie. Les Palestiniens qui revendiquent la propriété de ces terrains et leur avocat israélien ont dénoncé cette action, estimant que l'Administration avait «cédé aux pressions des colons et lancé cette mesure, dans le but de donner davantage d'espace à la colonie de Kiryat Arba avant l'entrée en fonctions officielle du nouveau gouvernement». Les Palestiniens qui revendiquent la propriété des terrains, notamment l'Association des enseignants d'Hébron, avaient acquis les terrains en 1976 et projetaient d'y construire un nouveau quartier. Parallèlement à ces événements, il a été signalé que le mouvement «La paix maintenant» avait fait savoir que trois nouveaux campements avaient récemment été installés sur la Rive occidentale. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 25 mai)

81. Le 25 mai, le mouvement «La paix maintenant» a appelé le nouveau Premier Ministre élu, Ehoud Barak, à démanteler toutes les colonies implantées illégalement sous le précédent gouvernement. Un porte-parole du mouvement a déclaré que

trois colonies avaient été créées depuis l'élection. Le mouvement a également affirmé qu'au cours des deux semaines précédentes, les colons avaient continué à construire sur trois campements créés illégalement depuis la signature des accords de Wye River. Un porte-parole de l'Administration civile a, au contraire, affirmé que toutes ces implantations étaient légales, sauf une (quatre caravanes installées sur la colline 777, à Itamar). (*Jerusalem Post*, 26 mai)

82. Le 27 mai, la police israélienne a violemment refoulé quelque 80 manifestants, Palestiniens et membres du mouvement «La paix maintenant», qui s'étaient introduits, par un portail ouvert, sur le chantier de construction juive situé dans le quartier palestinien de Ras Al Amoud, à Jérusalem, et dont la superficie est de 16 dounams (1,6 hectare). Les travaux avaient commencé la semaine précédente, le lendemain de la défaite électorale de Benyamin Nétanyahou face à Ehoud Barak. Les policiers ont frappé les manifestants à coups de gourdins et de poings pour les expulser du chantier où 132 appartements devaient être construits. Ils ont traîné des femmes vers l'extérieur et, quant aux hommes, ils les ont soumis à des prises d'étranglement et roués de coups. La législatrice palestinienne a décrit l'intervention de la police : «Ils prennent nos terres, nous battent et disent qu'ils veulent la paix. Les bulldozers sont en train d'enterrer la paix.» (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 28 mai)

83. Le 27 mai, à l'entrée de la colonie de Ras Al Amoud, la police montée et les unités spéciales antiémeutes ont rudoyé quelque 70 manifestants, dont le membre du Comité exécutif de l'OLP Faisal Husseini et plusieurs activistes de «La paix maintenant». Les manifestants tentaient d'empêcher les bulldozers de travailler sur le chantier de 132 logements en plein coeur du quartier arabe de Jérusalem-Est. Une journaliste travaillant pour la chaîne égyptienne de télévision Nile TV a été arrêtée alors qu'elle refusait de se retirer. Le législateur Ahmad Batsh a été légèrement blessé à la main gauche et au cou après avoir été violemment repoussé. (*The Jerusalem Times*, 28 mai)

84. Le 28 mai, il a été révélé que le Ministre de la défense Moshe Arens, désireux d'établir un couloir continu de territoire israélien à l'est de Jérusalem, avait approuvé un plan directeur reliant la colonie de Ma'aleh Adumim à Jérusalem. Supposé entraîner des expropriations massives de Palestiniens, ce plan visait à relier la région située à l'ouest de Ma'aleh Adumim aux terrains non peuplés se trouvant à proximité des villages d'Al Zaim et Isawiyah, à Jérusalem-Est. La superficie de la colonie Ma'aleh Adumim devait ainsi augmenter de 10 000 dounams (1 000 hectares). (*Ha'aretz*, 28 mai)

85. Le 28 mai, il a été révélé que le bureau de l'Administration civile en charge de la planification et de la construction

dans les territoires occupés attendait que des projets de construction dans les colonies de la Rive occidentale lui soient soumis dans le but d'obtenir leur approbation avant le changement imminent de gouvernement. Selon *Ha'aretz*, l'approbation attendue de 15 projets de construction sur 20 par le Conseil supérieur de la planification était contraire à toutes les procédures admises, en vertu desquelles les responsables de la planification sont tenus de procéder à des ajustements techniques des projets avant de les approuver formellement. (*Ha'aretz*, 28 mai)

86. Le 29 mai, il a été signalé qu'en dépit de l'indignation des Palestiniens et de la condamnation des États-Unis, le Premier Ministre élu Ehoud Barak avait refusé de commenter durant le week-end la décision du Gouvernement d'agrandir de quelque 10 kilomètres carrés la colonie de Ma'aleh Adumim. Cette mesure allait reporter les limites de Ma'aleh Adumim aux limites de Jérusalem et entraîner un morcellement de terres convoitées par les deux parties dont le sort devait normalement se décider lors des négociations sur le statut définitif. Le Ministre de la défense Moshe Arens a approuvé le plan directeur destiné à étendre de 1 000 hectares la juridiction géographique de Ma'aleh Adumim. Le plan avait été élaboré sous le mandat de Yitzhak Rabin. Avec une population d'environ 25 000 personnes, Ma'aleh Adumim est la colonie juive la plus importante de la Rive occidentale. Les terres confisquées en vue de l'expansion de Ma'aleh Adumim constituaient l'unique réserve pour cinq villages palestiniens : Al Zaim, Azariyah, Isawiyah, Abou Dis et Anata. La juridiction de Ma'aleh Adumim s'étend actuellement sur 5 300 kilomètres carrés, alors que celles d'Azariyah, Abou Dis et Anata ne couvrent au total que 460 kilomètres carrés, pour une population de 40 000 habitants. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 30 mai)

87. Le 2 juin, les dirigeants palestiniens ont préparé l'opinion arabe et internationale à l'éventualité d'un bain de sang pour le 3 juin, date choisie pour la «Journée de la colère» et qui serait marquée par des manifestations contre les activités d'implantation de colonies; ils ont souligné qu'Israël serait à blâmer en cas de violences. (*Jerusalem Post*, *Ha'aretz*, 3 juin)

88. Le 3 juin, il a été signalé que sur les 840 appartements dont la construction a été approuvée, sur le site controversé de Har Homa, au sud-est de Jérusalem, quelque 700 avaient déjà été vendus, principalement à des associations issues des partis politiques de droite. Au total, le Gouvernement a approuvé la construction de 6 500 logements à Har Homa. Alors qu'il était Ministre de l'intérieur dans le gouvernement de feu Yitzhak Rabin, Ehoud Barak, le nouveau Premier Ministre élu, avait signé les permis de construire pour le site en question. (*Ha'aretz*, 3 juin)

89. Le 4 juin 1999, il a été signalé que le quotidien officiel palestinien, *Al Hayat Al Jadida*, avait révélé que la confiscation de près de 5 000 dounams de terres avait été programmée en vue d'agrandir cinq colonies de peuplement du district de Naplouse. Par ailleurs, les FDI ont ordonné au maire de Deir Istiya d'interrompre les travaux préparatoires à la construction d'une route destinée à desservir des terres agricoles. Cette route aurait contribué à sauver des terres de la confiscation à Wadi Qana. (*The Jerusalem Times*, 4 juin)

90. Le 5 juin, l'Autorité palestinienne a prévenu le Premier Ministre élu Ehoud Barak que les Palestiniens commençaient à perdre patience au vu des activités d'implantation en cours et qu'ils risquaient de réagir violemment si ces activités se poursuivaient. «L'agression que représente le développement des colonies ne fera que déstabiliser une situation déjà fragile et nous entraîner à la limite de l'explosion», a-t-elle fait savoir à la suite de sa réunion de Cabinet hebdomadaire. (*Jerusalem Post*, 6 juin)

91. Le 6 juin, il a été signalé que le projet de document d'orientation du nouveau gouvernement de coalition, un texte de 11 pages, comprenait des paragraphes traitant d'un certain nombre de sujets et, notamment, du processus de paix. Le document en question est un document général, qui ne donne aucun détail sur les mesures spécifiques à prendre ni sur les objectifs précis. Les points suivants font partie des aspects les plus remarquables du texte : a) Palestiniens : le Gouvernement accélérera le processus de paix avec les Palestiniens, dans le but de parvenir à un accord définitif qui sera soumis à référendum. Le Gouvernement honorera les accords déjà conclus avec les Palestiniens; b) Syrie : le Gouvernement reprendra les négociations avec la Syrie et, dans le cas où un accord de paix serait conclu, celui-ci sera soumis à référendum; c) Jérusalem : Jérusalem demeurera, dans son intégralité, la capitale unifiée d'Israël; d) colonies de peuplement : tant qu'aucun accord sur le statut définitif n'aura été conclu, aucune nouvelle colonie ne sera créée. Le Gouvernement répondra aux besoins permanents des colonies en matière de développement. Si ce n'est pour des considérations de sécurité, les colonies ne bénéficieront d'aucun régime préférentiel en termes de financements publics. Le financement sera déterminé par les besoins socioéconomiques, comme dans le reste du pays. Un comité ministériel sera chargé d'examiner les questions relatives à la politique vis-à-vis des colonies et, en particulier, les décisions prises par les gouvernements précédents. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 6 juin)

92. Le 6 juin, il a été signalé que les colons avaient condamné le document d'orientation du futur gouvernement de coalition d'Ehoud Barak, récemment publié, accusant le Premier Ministre élu de tenter de les exclure du consensus

national. Les dirigeants des colonies ont déclaré qu'au lieu de promouvoir l'unité, ce document empêcherait le dialogue, car il vise à nuire au statut des communautés juives de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. Selon certaines informations, le document se prononce pour la suspension des avantages économiques dont jouissent actuellement les résidents des colonies de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, en attendant les résultats des négociations sur le statut définitif. Pendant ce temps, aucune nouvelle colonie ne sera créée, mais rien ne sera fait pour amoindrir les colonies existantes. Du fait de la suppression des avantages économiques, les résidents ne jouiront plus de privilèges tels que les abattements fiscaux spéciaux ou les taux d'intérêt préférentiels. Toutefois, les conditions préférentielles continueront de s'appliquer à tous les domaines touchant à la sécurité des colonies. Il a également été signalé qu'un comité ministériel spécial serait créé pour étudier les besoins d'expansion des différentes colonies et pour décider de l'approbation des divers projets de construction. Le maire de la colonie Ma'aleh Adumim, Benny Kashriel, Vice-Président du Conseil, a fait savoir qu'il avait écrit à Ehoud Barak en lui demandant de maintenir le statu quo au moins pour les deux prochaines années. Il a indiqué que les membres du Conseil avaient déconseillé aux grands partis de droite de se joindre à la future coalition d'Ehoud Barak si le texte du document d'orientation n'était pas modifié. (*Jerusalem Post*, 7 juin)

93. Le 8 juin, il a été signalé que Nabil Shaath, Ministre de l'Autorité palestinienne chargé de la planification et de la coopération internationale, avait déclaré qu'au sens des Palestiniens, le gel des constructions sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza signifiait l'absence totale de toute activité de construction. Selon le *Jerusalem Post*, cette définition était inacceptable pour Ehoud Barak. «Il doit geler les implantations de colonies. Ce sera le premier signe véritable de bonne volonté», a déclaré M. Shaath. «Si le nouveau gouvernement veut vraiment que les négociations sur le statut définitif aboutissent dans un an, il y a déjà assez de place pour la prétendue "croissance naturelle" dans les colonies actuelles.» (*Jerusalem Post*, 9 juin)

94. Le 11 juin 1999, il a été signalé que le Premier Ministre élu Ehoud Barak s'était engagé à empêcher les colons d'occuper les collines de Cisjordanie. Ehoud Barak aurait déclaré qu'il comptait réexaminer les décisions prises par le gouvernement précédent en matière d'agrandissement de colonies, fût-ce au prix d'un renoncement à toute coalition avec les partis favorables à l'expansion des colonies. En revanche, le nouveau Premier Ministre a fait savoir que Jérusalem resterait une capitale permanente, unifiée et sous souveraineté israélienne. Ses collaborateurs ont fait savoir qu'aucune nouvelle colonie ne serait implantée tant que le statut définitif des

communautés juives de Judée et de Samarie (Rive occidentale) n'aurait pas été déterminé. Dans le même temps, les colonies existantes ne seraient pas démantelées. Les nouvelles orientations politiques ne promettent à aucun moment de ne pas agrandir les colonies existantes. Par contre, les mesures d'incitation économique dont bénéficiaient les colonies seront supprimées. (*The Jerusalem Times*, 11 juin)

95. Le 15 juin, il a été signalé qu'au cours des tractations concernant la formation d'une nouvelle coalition de gouvernement, le Premier Ministre élu Ehoud Barak était parvenu à un accord avec le Parti national religieux, accord aux termes duquel il renonçait à s'opposer au projet visant à relier la colonie de Ma'aleh Adumim à Jérusalem. Dans le cadre de cet accord verbal, Ehoud Barak a promis de poursuivre les constructions dans le quartier Har Homa de Jérusalem-Est. En revanche, il s'est refusé à tout engagement concernant la construction d'un quartier juif à Ras Al Amoud. Les promesses verbales concernant Ma'aleh Adumim et Har Homa ne figureront pas dans le programme de coalition, pas plus, d'ailleurs, que dans l'accord de coalition avec le Parti national religieux, car ni ce dernier ni Barak ne souhaitent rendre l'accord public à ce stade. Le programme de coalition se contente d'indiquer que «les constructions à Jérusalem se poursuivront, au profit de l'ensemble de ses habitants». Le projet de Har Homa avait été initialement approuvé par le maire travailliste de Jérusalem, Teddy Kollek, et les appels d'offres en vue des travaux avaient été émis par le Gouvernement Nétanyahou. (*Ha'aretz*, 15 juin)

96. Le 16 juin, il a été signalé que, selon le rapport du Contrôleur des comptes de l'État, certaines colonies ont reçu deux fois des aides financières pour un même projet : une fois des pouvoirs publics et une fois de la Division des colonies de l'Organisation sioniste mondiale (OSM). Le rapport donne les détails de ces aides publiques au développement de nouvelles colonies. En 1995, le Contrôleur des comptes de l'État a décidé d'enquêter sur la Division des colonies de l'OSM. Le rapport dont il est question ici décrit les liens existant entre les services gouvernementaux, la Division des colonies de l'OSM et la Division des colonies de l'Agence juive pour Israël. Il donne également les détails des financements doubles dont bénéficient des activités comme l'aide aux immigrants et l'aide sociale dans les colonies. En 1997, l'OSM a dépensé 12,8 millions de shekels au titre de l'aide sociale et de l'aide aux immigrants, et a distribué 15,2 millions aux associations de bénévoles qui gèrent les centres communautaires. Dans le même temps, l'État a continué à apporter une aide financière à la satisfaction des mêmes besoins. Selon le rapport, les fonds ont été répartis sans aucune coordination. (*Jerusalem Post*, 17 juin)

97. Le 16 juin, les responsables palestiniens ont confirmé que l'Autorité palestinienne empêchait les Palestiniens de construire dans les colonies juives de la bande de Gaza. Le Ministre palestinien de la justice, Freih Abou Meddein, a qualifié cette mesure de «mesure de sécurité». Il a déclaré que le fait de construire dans les colonies constituait une provocation pour les Palestiniens et pourrait avoir des conséquences graves. M. Abou Meddein a indiqué que cette nouvelle politique, mise en oeuvre depuis quelques jours, n'était pas le résultat d'une décision gouvernementale, mais qu'elle émanait de «responsables de la police et des forces de sécurité». Il a précisé qu'elle ne s'appliquait pas aux travaux agricoles. Concernant les camions israéliens qui apportent des matériaux de construction à la colonie de Netzarim, M. Abou Meddein a déclaré : «Quand notre peuple voit ces camions, quel espoir peut-il garder? C'est une invitation à la violence.» Des sources palestiniennes ont indiqué qu'Israël prévoyait de confisquer 8 000 dounams (kilomètres carrés) de terres, dans 12 villages palestiniens du nord de la Rive occidentale, dans le but d'agrandir les colonies de Alon Moreih, Shello, Rachel, Yitzhar et Itamar. (*Jerusalem Post*, *Ha'aretz*, 17 et 20 juin)

98. Le 18 juin, le Président Bill Clinton a décidé de reporter le déménagement de l'ambassade des États-Unis de Tel-Aviv à Jérusalem, déclarant qu'un délai était nécessaire pour «protéger les intérêts de sécurité des États-Unis» et préserver les chances d'une paix entre Israéliens et Palestiniens. Le Premier Ministre élu Ehoud Barak n'a fait aucun commentaire, mais David Bar Ilan, conseiller en communication du Premier Ministre sortant Benyamin Nétanyahou, s'est déclaré persuadé que l'administration Clinton finirait par reconnaître la Jérusalem indivisible comme capitale d'Israël. «Jérusalem est et restera la capitale indivisible d'Israël. Il existe sur ce point un consensus en Israël, auquel s'associent pratiquement tous les membres du nouveau gouvernement, ainsi que l'ensemble du gouvernement sortant. Nous sommes certains que l'administration finira par suivre l'exemple du Congrès», a-t-il déclaré. (*Jerusalem Post*, 20 juin)

99. Le 24 juin, il a été signalé que Hassan Asfour, un des principaux négociateurs des accords de paix, a déclaré que les Palestiniens avaient l'intention de parvenir à un accord avec Israël sur les principes d'un accord de paix, avant d'entrer dans le détail des négociations. «L'objectif est, dans un premier temps, de nous mettre d'accord avec les Israéliens, puis de poursuivre les discussions sur Jérusalem, les réfugiés, l'eau et les frontières». Tels sont les propos tenus par Asfour, chef du Département de l'OLP en charge des négociations, lors d'une réunion de travail à l'Université de Bir Zeit. Toujours à Bir Zeit, il avait été vivement reproché aux négociateurs palestiniens le fait que le processus d'Oslo,

loin de geler les implantations de colonies, n'avait fait que retarder de cinq ans l'examen de la question, cinq années au cours desquelles Israël avait continué à construire et à confisquer des terres. Les Accords d'Oslo sont imprécis quant à la façon dont les négociations sur le statut définitif devront s'articuler; ils indiquent simplement, en substance : «... il est admis que ces négociations porteront sur les questions restantes, à savoir Jérusalem, les réfugiés, les colonies, les arrangements de sécurité, les frontières, les relations et la coopération avec les autres pays voisins et toute autre question intéressant les deux parties». (*Jerusalem Post*, 24 juin)

100. Le 6 juillet, il a été signalé que les nouvelles directives du Gouvernement applicables aux processus politiques et diplomatiques soulignaient la nécessité d'accélérer les négociations avec les Palestiniens en vue de conclure les arrangements relatifs au statut définitif. Les directives demandaient que le principe de réciprocité soit maintenu, précisant que le Gouvernement respecterait les accords précédents tant que les Palestiniens feraient de même. En vertu de ces directives, le Gouvernement essaierait aussi de reprendre les négociations avec les Syriens en vue de parvenir à conclure un accord de paix. Les directives énonçaient qu'un tel arrangement ferait l'objet d'un référendum. Toutefois, les directives énoncent clairement que Jérusalem demeurera la capitale non partagée d'Israël. Concernant les colonies de peuplement en «Judée, Samarie et Gaza», les directives énoncent qu'aucune nouvelle colonie ne sera créée avant les arrangements sur le statut définitif, mais que les colonies existantes ne seraient pas touchées. Toutefois, le Gouvernement doit réexaminer le statut de priorité nationale accordé à certains domaines et colonies en «Judée, Samarie et Gaza» qui auraient un statut identique à celui des territoires situés à l'intérieur de la ligne verte, à l'exception d'un traitement préférentiel des besoins en matière de sécurité. (*Jerusalem Post*, 6 juillet)

101. Le 10 juillet, il a été signalé que le Ministère du logement avait publié un avis d'appel d'offres pour la construction de 589 unités d'habitation dans la colonie ultra-orthodoxe de Bitar Elit près de Jérusalem, au-delà de la ligne verte. Le mouvement «La paix maintenant» demandait à Barak de geler la construction sur le site. La colonie Bitar Elit compte actuellement environ 13 000 habitants (*Ha'aretz*, 11 juillet)

102. Le 11 juillet, il a été signalé qu'une quatrième famille juive avait été choisie en vue de déménager dans le quartier Shimon Hatsadik au coeur du quartier Sheik Jarrah à Jérusalem-Est. L'ancien ministre adjoint du logement, Meir Prosh, au cours de son dernier mois en fonction a accordé le statut de «nouveau quartier juif» à Shimon Hatsadik. Ce statut signifie que le Ministère du logement paiera

chaque année 400 000 nouveaux shekels israéliens à des services de sécurité privés pour assurer la protection des résidents du quartier. La famille choisie pour y déménager devait recevoir le neuvième appartement dans le quartier. La plupart des autres appartements logent des hommes célibataires. Ce n'est pas le seul quartier auquel le précédent gouvernement a donné le statut de nouvelle base juive à Jérusalem-Est. Silwan, Ras Al Amud, Beit Orot et le quartier musulman de la vieille ville bénéficient tous de ce statut spécial et des avantages du Ministère du logement qui en découlent. (*Ha'aretz*, 12 juillet)

103. Le 13 juillet, il a été signalé que le nouveau Ministre de l'industrie et du commerce, Ran Cohen, avait donné comme instruction à son ministère de geler tous les investissements gouvernementaux dans les usines situées en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Il a expliqué que les investissements approuvés entre janvier 1995 et janvier 1998, pour lesquels les paiements n'avaient pas encore été effectués, ne seraient pas gelés. Le gel ne s'applique qu'aux demandes d'investissement postérieures. Cohen a déclaré qu'il n'y avait aucune raison pour que son ministère investisse des millions de shekels au-delà de la ligne verte alors qu'il y avait plus de 200 000 citoyens au chômage en Israël. Il a ajouté qu'il entendait diriger les investissements vers les zones de développement périphériques. Le Ministre des finances Avraham Shohat a déclaré à ce propos que les décisions concernant la carte des priorités nationales devaient être prises lors d'une réunion avec le Premier Ministre et lui-même, comme cela avait été le cas en 1992. (*Ha'aretz*, 13 juillet)

104. Le 13 juillet, il a été signalé que les dirigeants des colons avaient accepté le jour précédent, lors d'une réunion avec le Premier Ministre Barak, de s'abstenir de créer de nouveaux camps en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Il a été décidé aussi que les deux parties, le Gouvernement et les colons, s'abstiendraient de prendre des mesures unilatérales. Le dirigeant des colons Benny Kashriel a déclaré que Barak avait promis de s'informer sur les déclarations faites par le Ministre de l'industrie et du commerce Ran Cohen appelant au gel de l'assistance financière accordée aux parcs industriels dans l'économie de Cisjordanie (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 13 juillet)

105. Le 14 juillet, le Ministre chargé des affaires de Jérusalem Haim Ramon a déclaré à la Knesset que l'application des plans de construction d'un quartier juif à Ras Al Amud ne serait pas autorisée car ceux-ci défavorisaient les résidents arabes de Jérusalem. Il a déclaré: «Si nous ne maintenons pas des politiques d'égalité à Jérusalem, nous portons atteinte à notre influence et à notre combat visant à maintenir l'unité de Jérusalem sous la souveraineté israélienne. Nous ne

pouvons avoir des politiques faisant une distinction entre Arabes et Juifs à Jérusalem et l'ensemble du plan de Ras Al Amud fait manifestement de fortes différences entre les Juifs et les Arabes». Ramon a ajouté que l'ancien Premier Ministre Benyamin Nétanyahou estimait aussi que ce plan était mauvais. Ramon a cité une lettre de 1997 adressée par Nétanyahou au Président des États-Unis Bill Clinton, dans laquelle il disait que ni les familles ni un quartier ne devraient être situés sur ce lieu car il n'est pas bon pour l'unité de Jérusalem. Toutefois, selon Ramon, Nétanyahou a fait marche arrière «du fait des pressions exercées par les extrémistes». Parallèlement, Ramon a déclaré que la construction irait de l'avant à Har Homa conformément à un plan prévoyant qu'un tiers des logements serait construits pour les résidents arabes. (*Jerusalem Post*, *Ha'aretz*, 15 juillet)

106. Le 15 juillet il a été signalé que le Ministre de l'éducation Yossi Sarid avait l'intention de réexaminer les critères d'exonération des frais scolaires pour les élèves des colonies de peuplement. Sarid a déclaré: «Toutes les communautés en Israël et au-delà de la ligne verte seront soumises aux mêmes critères caractérisés par l'égalité, l'équité et la pleine transparence. Toute colonie de peuplement dont la situation est comparable à celle de Kiryat Shmona, Hatzor, Shlomi, Ofakim, Netivot, Yeroham, Kiryat Gat ... ou tous autres endroits sont en droit de bénéficier de l'exonération conformément à la loi. Les colonies de peuplement qui sont plutôt nanties, bien établies et fortes en Israël ne peuvent y prétendre». (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 16 juillet)

107. Le 15 juillet, une conférence des Nations Unies chargée d'examiner si les colonies de peuplement dans les territoires occupés violent le droit international a été suspendue après un peu plus d'une demi-heure, étant entendu qu'elle ne reprendrait que si la situation sur le terrain s'aggravait. Cent trois pays étaient représentés à cette conférence présidée par la Suisse. La Conférence a approuvé à l'unanimité un texte déclarant qu'une partie essentielle des conventions de Genève relatives à la conduite de la guerre s'applique «... aux territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est». Israël et les États-Unis, qui ont fait valoir que la réunion portait atteinte au processus de paix, ont décidé de ne pas y assister. La réunion a été suspendue presque immédiatement, du fait de l'amélioration du climat dans l'ensemble du Moyen-Orient, étant entendu qu'elle reprendrait à la lumière des consultations tenues sur l'évolution de la situation humanitaire sur le terrain, comme cela a été précisé dans une déclaration consensuelle. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 6 juillet)

108. Le 23 juillet 1999, il a été signalé que les parties palestiniennes et égyptiennes avaient reçu avec des réserves et avec appréhension la position du Premier Ministre israélien Ehoud Barak sur l'avenir des colonies de peuplement dans

les territoires arabes occupés. Barak n'a fait aucune déclaration à Washington dans laquelle il se serait engagé à mettre fin à la construction de colonies de peuplement sur ces terres. Barak a proposé de sauter l'application du mémorandum de Wye River et de commencer directement les négociations sur le statut permanent. (*The Jerusalem Times*, 23 juillet)

109. Le 26 juillet, il a été signalé que le Premier Ministre Ehoud Barak avait pris une ordonnance invitant à démanteler les caravanes placées illégalement sur une colline à deux kilomètres de la colonie de Shavut Rahel en Cisjordanie. C'était la première fois qu'une telle mesure était prise par le nouveau gouvernement Barak. Sur une trentaine de campements (plus de 40 selon *Ha'aretz*) établis sur les collines durant le gouvernement de Nétanyahu, quatre sont considérés illégaux par les responsables de l'administration civile, dont Shavut Rahel. Le sort des autres n'a pas encore été fixé. Une déclaration du Cabinet du Premier Ministre a précisé que les colonies de peuplement violaient un accord entre Barak et les dirigeants du Conseil des communautés juives en Cisjordanie et à Gaza, ces derniers ayant promis de s'abstenir de mener des activités unilatérales et de coordonner toutes leurs actions avec le Gouvernement. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 26 juillet)

110. Le 28 juillet, il a été signalé que les Palestiniens avaient suspendu la coordination en matière de sécurité et les patrouilles conjointes avec les israéliens à Bethléhem pour protester contre ce qu'ils déclaraient être des constructions illégales près du tombeau de Rachel, à l'extérieur de la ville. Les FDI ont rejeté ces affirmations selon lesquelles la construction portait atteinte à un cimetière musulman. Un porte-parole des FDI a déclaré que les travaux visaient à améliorer les arrangements de sécurité au Tombeau et qu'ils se déroulaient dans la zone C, qui est sous la pleine autorité d'Israël. (*Jerusalem Post*, 28 juillet)

111. Le 5 août, il a été signalé que le sort des 31 campements établis depuis 1996 sur des collines dans l'ensemble de la Cisjordanie n'avait pas encore été fixé. Une semaine auparavant, les porte-parole des colons avaient prétendu que le commandant du Commandement central, le général de division Moshe Ya'alou avait déclaré lors d'une réunion avec les membres du Conseil des colons juifs en Cisjordanie que les FDI ne démantèleraient pas la majorité des campements sur les collines. Après des réactions rapides du mouvement «La paix maintenant» et du Ministre de l'éducation Yossi Sarid, un porte-parole des FDI a démenti ces informations et déclaré que le statut des campements et leur sort relevaient du Gouvernement israélien et non des FDI (*Jerusalem Post*, *Ha'aretz*, 4 et 5 août)

112. Le 9 août, des Palestiniens ont jeté des pierres sur des hommes des FDI à l'extérieur de la Tombe de Joseph à Naplouse après avoir découvert que des étudiants de la

Yeshiva avaient érigé une construction illégale sur le site. La Tombe de Joseph est sous contrôle palestinien mais le contrôle de la sécurité est confié à Israël sur ce site. Aux termes des accords intérimaires israélo-palestiniens, aucune partie n'est autorisée à modifier cet arrangement. Toutefois, les deux parties se plaignent souvent de violations (*Jerusalem Post*, *Ha'aretz*, 10 août)

113. Le 10 août, il a été signalé que le Ministère du logement avait lancé un appel d'offres la semaine précédente pour la construction de 65 appartements et d'un centre commercial de 700 mètres carrés dans la colonie de peuplement Ariel en Cisjordanie. Dix jours plus tôt, le Ministère avait lancé un appel d'offres pour la construction de 500 appartements à Beitar, colonie de peuplement proche de Jérusalem et auparavant, il avait publié deux avis d'appel d'offres pour des constructions en Cisjordanie; un pour un lot supplémentaire de 589 appartements à Beitar, l'autre pour la construction de 185 unités d'habitation dans la colonie de peuplement Adar. Au total, le Ministère avait publié des avis d'appel d'offres pour la construction de 1 339 unités d'habitation dans les colonies de peuplement depuis le début du mandat du Ministre du logement Levy (dirigeant du Parti religieux national de droit). Selon le mouvement «La paix maintenant», cela représente 16 000 unités d'habitation par an, soit quatre fois plus par an que pendant le gouvernement Nétanyahou. Le mouvement a déclaré que cela est en complète contradiction avec les politiques du nouveau Gouvernement (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 10 et 11 août)

114. Le 12 août, il a été signalé que le Cabinet du Procureur général aux forces armées avait émis un avis juridique déclarant que seulement 12 des 42 avant-postes érigés récemment par des colons de Cisjordanie pourraient être défendus devant la Haute Cour de justice. Cette opinion devait être représentée au Premier Ministre Ehoud Barak le jour suivant, à l'ouverture de la première réunion spéciale chargée de traiter de la question de la légalité des avant-postes qui ont été érigés par des colons au cours des derniers mois à la suite de la signature de l'accord de Wye. Des sources de haut niveau des FDI ont dit à *Ha'aretz* qu'avant la publication de cet avis, seulement quatre avant-postes avaient été jugés légaux (*Ha'aretz*, 12 août)

Routes

115. Le 11 mars, des Palestiniens se sont plaints que des colons juifs ouvraient sans autorisation une route à travers des champs appartenant à des Arabes près d'Hébron afin de ménager un raccourci entre la colonie de Kiryat Arba et le quartier d'Hébron dit «Harsina». Ces Palestiniens ont affirmé que la construction de cette route menaçait les terres de 20 familles arabes. Le porte-parole de l'Administration civile,

Peter Lerner, a confirmé que les terres en question étaient effectivement du domaine privé et que l'Administration avait donné l'ordre de mettre fin aux travaux d'aménagement de cette route. (*Ha'aretz*, 12 mars)

116. Le 16 mars 1999, il a été signalé que le Conseil municipal israélien de Jérusalem était sur le point de détruire une route de 450 mètres de long qui avait été récemment ouverte par l'Autorité palestinienne afin d'aider les citoyens de Waljeh dont les terres sont classées comme faisant partie de Jérusalem bien qu'ils soient officiellement considérés comme habitants de la Cisjordanie. (*The Jerusalem Times*, 19 mars)

117. Le 23 avril, il a été signalé que les propriétaires palestiniens des terrains situés autour de l'aéroport de Kalandia avaient été avisés de la confiscation de leurs terres et avaient une semaine pour faire appel de cette décision devant les tribunaux. Selon les avis adressés aux propriétaires, des dizaines d'hectares de terrains étaient visés par cette mesure. Il est prévu de construire une nouvelle route de contournement pour relier complètement les colonies de peuplement entre elles et couper les villages palestiniens de Jérusalem-Est, au nord de la ville. (*The Jerusalem Times*, 23 avril)

118. Le 25 juin 1999, il a été signalé que le Premier Ministre israélien élu Ehoud Barak avait, le 18 juin, déclaré au quotidien israélien *Ha'aretz* qu'il avait l'intention, peu après son investiture, de construire un pont reliant la Rive occidentale et la bande de Gaza. Cet ouvrage, à quatre voies, s'étendra sur une longueur de 47 kilomètres et reliera les villes de Beit Hanoun, au nord de Gaza, et de Doura, au sud-ouest d'Hébron. Il comportera également une ligne de chemin de fer et des canalisations destinées à alimenter un réseau d'approvisionnement en eau. (*The Jerusalem Times*, 25 juin)

119. Le 2 juillet, il a été signalé que l'Autorité palestinienne et les responsables du Gouvernement israélien avaient échangé des accusations concernant un projet israélien de construction d'une route, intitulé «Bethléhem 2000». Le plan prévoit l'élargissement et la réparation de la route reliant Bethléhem à Jérusalem entre l'intersection de Gilo et le Tombeau de Rachel, la construction d'un refuge au milieu de la chaussée, l'installation de lumières et la construction de parcs de stationnement. L'aspect le plus sensible du projet, selon les Palestiniens, est l'élargissement du point de contrôle militaire No 300 où les véhicules de Cisjordanie se dirigeant vers le Nord sont contrôlés par les forces de sécurité israéliennes. Le point de contrôle serait situé sur une terre qui faisait partie de la municipalité de Bethléhem en Jordanie avant qu'Israël ne l'occupe et ne l'annexe à Jérusalem en 1967. Le Directeur de la municipalité de Bethléhem, Jamal Salman, a déclaré : «Ils essaient de créer une situation de facto sur le terrain, comme ils le font avec les colonies de peuplement et les routes de contournement», il a ajouté qu'accepter

ce plan routier revient à accepter l'annexion par Israël. Il était prévu de construire un chemin sur lequel les travailleurs palestiniens marcheraient plusieurs centaines de mètres avant d'être contrôlés par les soldats des FDI, comme cela se faisait au point de passage d'Erez entre Israël et la bande de Gaza. Un autre point délicat était que cette partie des travaux routiers se déroulerait nettement à l'intérieur des limites de Bethléhem (telles que reconnues par Israël). (*Jerusalem Post*, 2 juillet)

120. Le 5 juillet 1999, le Comité populaire de Bethléhem pour la défense de la terre a déclaré que les citoyens de Bethléhem s'opposeraient à la tentative faite par la municipalité de Jérusalem pour s'emparer de davantage de terres dans la partie septentrionale de la ville. Le Comité réagissait à un nouveau projet israélien tendant à mettre en place un passage de 600 mètres de long pour les piétons qui se rendent du sud du Tombeau de Rachel à Jérusalem sans passer par les points de contrôle de l'armée israélienne (*The Jerusalem Times*, 9 juillet)

121. Le 21 juillet, l'Administration civile a approuvé la construction de segments de routes de contournement en Cisjordanie. Réagissant à cette décision, le mouvement «La paix maintenant» a demandé l'annulation et l'ajournement des plans jusqu'à ce qu'un comité ministériel soit convoqué la semaine suivante pour discuter des questions de logement et de construction de routes dans les territoires. Un porte-parole du mouvement a déclaré que les plans avaient trait à un segment de l'autoroute traversant la Samarie, à partir du carrefour de Tapouah vers l'est et à deux segments distincts de l'autoroute 60 entre Naplouse et Ramallah. Le porte-parole a exigé de savoir si le Premier Ministre Barak avait autorisé les plans, déclarant que le mouvement attendait de lui qu'il les annule immédiatement. Le porte-parole de l'Administration civile a déclaré que les routes avaient été approuvées par le gouvernement précédent, ajoutant qu'elles faisaient partie intégrante de l'application de l'accord de Wye. Un porte-parole du Premier Ministre Barak a refusé de faire des commentaires sur cette question. (*Jerusalem Post*, 22 juillet, *Ha'aretz*, 23 juillet.)

Logement

122. Le 4 février, l'Administration civile a démoli deux maisons appartenant à des Palestiniens, sous le motif qu'elles avaient été construites «illégalement». Une des deux maisons se situait à Hébron, près de la colonie de Kiryat Arba, et l'autre à Beit Ummar, village voisin d'Hébron. Issa Samander, porte-parole du Comité palestinien de défense de la terre, a déclaré que la maison d'Hébron abritait une famille de 10 personnes et appartenait à un Palestinien dont le frère vivait avec sa famille sous une tente après que sa maison eut

été démolie l'année précédente, pour la troisième fois consécutive. Selon Samander, le propriétaire de la maison d'Hébron avait adressé plusieurs demandes de permis de construire à l'Administration civile, demandes qui lui avaient été refusées à chaque fois. Un porte-parole de l'Administration civile a confirmé ces démolitions, déclarant notamment : « Ces mesures ont été prises après achèvement de toutes les procédures légales ». (*Jerusalem Post*, 5 février)

123. Plus de 37 habitations et une mosquée du village de Wageh sont vouées à la démolition au motif qu'elles auraient été illégalement construites. Le village comprend une partie à Jérusalem et une autre en Cisjordanie. Or, la mosquée et quelque 50 habitations sont situées dans une zone qui fait l'objet d'un différend et qui donne régulièrement lieu, depuis les années 80, à des confrontations entre les villageois et le Conseil municipal de Jérusalem. Les résidents de Wageh, qui disposent de cartes d'identité cisjordanienne, bénéficient à ce titre des prestations sociales de la municipalité cisjordanienne de Beit Jala. (*The Jerusalem Times*, 5 février)

124. On a signalé qu'à Hébron, des colons israéliens seraient en train de coordonner la construction de nouvelles habitations dans leur quartier, après y avoir été encouragés par le Ministre israélien de la défense, M. Arens. De même, le 17 février, des colons de l'Institut religieux Beit Oron ont occupé une maison vide, à Sheikh Jarrah. Suite aux heurts que cette occupation a provoqués avec les habitants des résidences voisines, la police israélienne a ordonné aux occupants de vider les lieux en attendant qu'un tribunal ait désigné le propriétaire légitime de l'habitation en question. (*The Jerusalem Times*, 19 février)

125. Le 2 mars, il a été signalé que, selon le rapport établi par un inspecteur des travaux publics, le Ministère de l'intérieur avait ordonné en 1998 la démolition de 201 maisons à Jérusalem-Est, au motif qu'elles avaient été construites illégalement, et que l'ordre avait été exécuté dans neuf cas. Le Ministre de la sécurité publique, Avigdor Kahalani, a affirmé devant la Knesset que le processus de paix avait souvent empêché les forces de police de sévir contre les constructions illégales à Jérusalem-Est. Un représentant du maire de Jérusalem – qui est habilité à prendre des arrêtés de démolition sans en référer au Ministre de l'intérieur – a déclaré qu'au cours des deux dernières semaines seulement le maire avait ordonné la démolition de 30 maisons. Le coût du permis de construire municipal, dans Jérusalem-Est, s'élève pour le demandeur à environ 130 nouveaux shekels le mètre carré. Le Comité israélien contre la démolition de logements a affirmé que, si les infractions aux règlements en matière de construction étaient monnaie courante à Jérusalem-Est, il fallait en accuser la discrimination exercée par les autorités israéliennes dans l'octroi des permis de construire.

Le Comité a affirmé en outre que les autorités de Jérusalem manipulaient le zonage pour rendre la tâche difficile aux habitants palestiniens qui souhaitaient construire un logement, et n'équipaient pas les quartiers palestiniens d'infrastructures adéquates. Dans un article sur la même question, il a été signalé que le Comité avait l'intention de proposer à la mairie de Jérusalem un nouveau plan de zonage du quartier de Jabal Mukabar à Jérusalem-Est. Un membre du Comité a déclaré que le plan établi par la ville ne servirait pas suffisamment les intérêts des habitants de ce quartier. Si les autorités municipales acceptaient le nouveau plan, le Comité demanderait l'annulation de tous arrêtés de démolition de constructions dans Jérusalem-Est qui n'auraient pas encore été exécutés. (*Ha'aretz*, 2 mars)

126. Le 10 mars, le Comité israélien contre la démolition des maisons a tenu à Jérusalem une conférence de presse au cours de laquelle il a déclaré que les Israéliens devaient s'opposer à la perpétuation de l'occupation en aidant à reconstruire les maisons palestiniennes démolies par les FDI et à replanter les arbres déracinés par les colons. Un porte-parole du Comité a aussi dit que les Israéliens devraient s'opposer à l'établissement de nouvelles routes de contournement qui entraînent le démantèlement de la Cisjordanie et sa transformation en une série d'enclaves isolées. Selon des rapports du Comité, un système d'occupation, de déplacement et d'apartheid était imposé aux Palestiniens pour assurer un contrôle israélien. Le Comité a ajouté que des dizaines de milliers de dounams de terres agricoles avaient été confisqués par les autorités israéliennes. Il a aussi affirmé que, depuis 1967, 6 000 maisons arabes avaient été démolies en Cisjordanie et à Jérusalem. Un porte-parole de l'«administration civile» en Cisjordanie a confirmé que 1 300 maisons avaient été démolies depuis 1990 alors qu'un porte-parole de la municipalité de Jérusalem a affirmé que 56 maisons arabes seulement avaient été démolies au cours des cinq dernières années. (*Jerusalem Post*, 11 mars)

127. Le 13 mars, environ 300 militants israéliens pour la paix, du Comité israélien contre la démolition de logements, ont aidé trois familles palestiniennes d'Anata, de Yatata et de Kafel Haris à reconstruire leurs maisons, qui avaient été démolies. Le Comité a élevé des protestations contre «une politique visant à empêcher les Palestiniens d'obtenir des permis de construire» qui, selon le Comité, avait contraint les Palestiniens à construire leurs logements sans obtenir de permis. Il a affirmé qu'à compter de 1967 environ 6 000 maisons de Cisjordanie et de Gaza avaient été démolies parce qu'elles avaient été construites illégalement, ce qui montrait clairement que les intéressés avaient dû enfreindre la loi afin d'exercer leur droit fondamental à un logement. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 14 mars)

128. Le 19 avril, il a été signalé que deux maisons construites illégalement à Isawyah avaient été démolies. Une maison encore en construction a également été détruite. Un porte-parole de la municipalité de Jérusalem, qui avait autorisé les démolitions, a déclaré : «Les deux maisons avaient été construites sans permis et, de surcroît, sur des terres à usage public». «La plupart des maisons du village sont construites sans permis. Les résidents font des demandes, mais elles sont systématiquement rejetées par les autorités israéliennes», a répliqué Atef Abed, résident d'Isawyah, pour expliquer le caractère illégal des constructions. Le mouvement «La paix maintenant» a critiqué ces démolitions, estimant qu'elles avaient été réalisées pour des motifs politiques. Le mouvement Gush Shalom a indiqué : «Benyamin Nétanyahou mène une campagne électorale cynique sur le dos des malheureux Palestiniens dont les maisons sont démolies... Il va à la pêche aux voix de l'extrême droite». En 1998, 12 maisons ont été démolies à Jérusalem-Est et 13 dans la partie occidentale de la ville. Depuis le début de l'année 1999, 26 ordres de démolition ont été prononcés à Jérusalem-Est, dont 7 ont déjà été mis à exécution. Jérusalem-Ouest, sur deux maisons promises à la démolition, une a été détruite. (*Jerusalem Post*, *Ha'aretz*, 20 avril)

129. Le 19 avril, les bulldozers israéliens ont démoli deux maisons dans le village d'Issawiya de Jérusalem et une troisième maison en construction. Les maisons avaient été construites sans permis délivré par Israël, sur des terres classées en «zones vertes». Les services de protection de l'environnement ont ordonné à une famille palestinienne qui vivait dans un conteneur, près de la colonie juive d'Emmanuel, sur la Rive occidentale, de déplacer leur conteneur. Cinq autres familles ont reçu des avis de démolition, leurs maisons ayant été construites sans permis. (*The Jerusalem Times*, 23 avril)

130. Le 20 avril, la police israélienne, en exécution d'un jugement de la Haute Cour de justice, a expulsé une famille d'une partie de sa maison du quartier Sheikh Jarrah, de Jérusalem-Est; cette mesure s'inscrit dans une interminable controverse juridique qui oppose les colons aux Palestiniens. Les forces de l'ordre se sont heurtées à la résistance de la famille Kurd. Les Palestiniens ont accusé la police israélienne d'avoir laissé les colons prendre possession des lieux. Une Palestinienne a été légèrement blessée et un homme a été arrêté. Les colons affirment être propriétaires de 18 dounams de terres à Sheikh Jarrah, où 27 maisons ont été construites en 1953. Les maisons en question abritent environ 700 personnes. Les colons estiment que ces terrains appartenaient à des Juifs avant 1948. Les Palestiniens rétorquent que ces terres sont à eux. Les deux parties fournissent des documents

pour appuyer leur argumentation. (*The Jerusalem Times*, 23 avril)

131. Le 25 avril, il a été signalé que plusieurs étudiants de la yeshiva Beit Orot avaient réoccupé une maison située près de la tombe de Shimon Hatzaddik, dans le quartier Sheikh Jarrah de Jérusalem-Est. La semaine précédente, la Haute Cour avait ordonné que la maison, qui avait été habitée par une famille arabe, reste inoccupée, malgré les affirmations des étudiants selon lesquelles elle aurait été propriété juive. (*Jerusalem Post*, 26 avril)

132. Le 3 mai, deux maisons palestiniennes ont été démolies dans le quartier Jabal al-Mukaber de Jérusalem, en dépit d'un accord officieux conclu entre l'Association pour les droits civils en Israël et les autorités municipales de Jérusalem sur une suspension temporaire des démolitions de maisons. Le Ministère de l'intérieur a ordonné que les maisons de Jamal et Jamil Souri, deux cousins, soient rasées au bulldozer. Les deux maisons avaient été construites sans permis. (*Ha'aretz*, 4 mai)

133. Le 3 mai, les autorités israéliennes ont démoli deux maisons appartenant à des Arabes à Jérusalem-Est. Les maisons appartenaient à Jalila Surri et à son frère, Jamal Surri, et étaient situées à Jebel Al Mukkabir. Vingt autres maisons (10 à Jérusalem-Est et 10 sur la Rive occidentale) avaient également été démolies depuis le début de l'année. (*The Jerusalem Times*, 9 mai)

134. Le 6 mai, il a été signalé que la municipalité de Jérusalem et les représentants des résidents des quartiers Jabel Mukaber et Arab le-Suwahara, de Jérusalem-Est, étaient parvenus à un «accord verbal» sur l'arrêt temporaire des démolitions de maisons et des constructions illégales. Les résidents de Jérusalem-Est étaient représentés par l'Association pour les droits civils en Israël et par une équipe d'architectes et d'urbanistes. Les deux parties ont décidé qu'aucune maison ne serait démolie et qu'aucune structure ne serait érigée sans permis, tant que des équipes d'urbanistes des deux camps n'auraient pas examiné les plans d'occupation des sols existants. En dépit de cet accord, deux maisons de Jérusalem ont été démolies le 3 mai. La municipalité a fait savoir que le Ministère de l'intérieur était responsable des démolitions, qui auraient pu être évitées. (*Ha'aretz*, 6 mai)

135. Le 9 mai, le Gouvernement israélien a approuvé un plan controversé visant à consacrer quelque 100 millions de dollars des États-Unis aux activités de peuplement de Jérusalem, notamment en accordant des avantages financiers à tous les acquéreurs d'appartements dans ce secteur. Un adjoint du Ministre du logement aurait déclaré au quotidien israélien *Ma'ariv* que le Comité israélien de soutien à Jérusalem avait décidé de verser 6 500 dollars à tout Israélien qui ferait

l'acquisition d'une maison arabe dans la ville. Les futurs acquéreurs d'appartements à Jebel Abou Ghneim bénéficieront également de cette prestation. (*The Jerusalem Times*, 9 et 12 mai)

136. Le 13 mai, l'Administration civile a ordonné la démolition de quatre structures construites «illégalement», deux dans le village de Yatta et deux à Bani Na'im. (*Jerusalem Post*, 14 mai)

137. Le 22 juin, il a été signalé que l'avocat Bilha Berg avait affirmé que l'arrêté du Ministère de l'intérieur concernant la démolition d'une structure construite illégalement dans le quartier a-Sawahra-Est, de Jérusalem-Est, constituait une violation directe d'un accord conclu par le Ministère et l'Association pour les droits civils en Israël. Selon Berg, Matti Huta, Directeur en charge de la planification au Ministère de l'intérieur, s'était entendu avec la municipalité de Jérusalem pour que les maisons de Jabel al-Mukaber et de a-Sawahra-Ouest ne soient pas démolies avant que la situation soit examinée par des équipes de planification des deux camps et par les résidents du quartier. Le Ministère de l'intérieur a publié un communiqué dans lequel il affirmait que la structure concernée ne comprenait qu'une cave et un plancher et était donc inhabitée, ajoutant que l'accord avec Huta ne portait que sur Jabel al-Mukaber. Berg a contesté les arguments du Ministère. (*Ha'aretz*, 23 juin)

138. Le 7 juin 1999, à Shufat, les autorités israéliennes ont démolie une maison à deux étages appartenant à Mohammed Abou Khdeir. Abou Khdeir avait fait une demande de permis, mais sa demande avait été rejetée. (*The Jerusalem Times*, 11 juin)

139. Le 27 juillet, il a été signalé que le Ministre de la sécurité intérieure, Shlomo Ben Ami, avait donné ordre à la police de l'informer personnellement avant de démolir toute maison arabe. Ben Ami a dit au journal *Ha'aretz* qu'au cours des 30 dernières années 35 000 unités d'habitations avaient été construites pour les Juifs à Jérusalem-Est, mais aucune pour les Palestiniens. Ben Ami a déclaré : «Nous devons être sensibles aux facteurs qui ont conduit aux constructions illégales». Sur ce même sujet, il a été signalé que Ben Ami et Yossi Beilin, le Ministre de la justice, ont tenu une réunion conjointe avec les membres du personnel en vue de débattre du problème des constructions illégales. Un porte-parole du Ministère de la justice a déclaré que cela avait été une expérience enrichissante pour les deux ministres, qui avaient écouté plus qu'ils n'avaient parlé. La discussion a porté sur la construction illégale dans des zones telles que Jérusalem-Est et les territoires occupés. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 27 et 29 juillet)

140. Le 11 août, il a été signalé que le Ministère de l'intérieur avait fait démolir les maisons de deux familles palestiniennes dans le quartier de Walaje de Jérusalem, près de la colonie de peuplement de Gillo, ce qui a induit des actes de violence parmi la population palestinienne locale. Le Commissaire du district de Jérusalem, le Ministère de l'intérieur, Mati Houta, a déclaré qu'il n'était pas possible de construire légalement à Walaje. Houta a dit qu'au lieu de construire leur maison à Walaje, les propriétaires auraient dû acheter un appartement à Sur Bahir (quartier arabe proche). Les résidents de Walaje vivent à l'intérieur des limites de Jérusalem telles que définies par Israël après la guerre des six jours, mais le Ministère de l'intérieur ne leur a jamais accordé de carte d'identité de Jérusalem et ils avaient des cartes d'identité de l'administration civile de Cisjordanie. Les propriétaires des maisons démolies ne pourraient pas déménager à Sur Bahir parce qu'ils n'ont pas de carte de résidence de Jérusalem a admis Houta lorsqu'on lui a demandé si cela était possible. Il a dit que le fait de ne pas être résident de Jérusalem pour les résidents de Walaje était une «erreur qui devait être corrigée et il a indiqué qu'on s'en occupait». Le Cabinet du Premier Ministre a refusé de faire des commentaires particuliers sur les démolitions. Le porte-parole a déclaré : «Il n'existe pas de politique de destruction des habitations». Chaque cas est vérifié individuellement.» (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 12 août)

141. Le 16 août, le Ministre de la sécurité intérieure, Shlomo Ben Ami, s'est déclaré fermement opposé à la démolition d'habitations construites sans permis, disant qu'il fallait arrêter l'action de la police et trouver une «solution d'ensemble» au problème. En réponse à une plainte déposée par le mouvement Gush Shalom, après la destruction de deux habitations dans le quartier de Walaje à Jérusalem-Sud, la semaine précédente, il a déclaré : «Je suis viscéralement opposé à la destruction des habitations et je considère qu'il faut y mettre un terme et trouver une solution d'ensemble». Il a ajouté que lui-même et le Ministre de la justice, Yossi Beilin, avaient constitué un comité en vue de discuter de la question. Il a dit qu'il estimait qu'il devrait y avoir un moyen pour ceux qui avaient construit les habitations, parce qu'ils ne pouvaient obtenir de permis, de faire approuver la construction rétroactivement. (*Jerusalem Post*, 17 août)

142. Le 19 août, il a été signalé que deux frères palestiniens du quartier de Walaje à Jérusalem avaient reçu une ordonnance du Ministère de l'intérieur leur enjoignant d'arrêter la construction de nouvelles habitations qu'ils avaient commencé à construire après que des bulldozers du Ministère avaient démolie leurs habitations la semaine précédente. Les deux frères habitaient avec leur famille dans des tentes depuis que leur maison dans laquelle ils vivaient depuis quatre mois avait

été démolie. Mutti Huta, Commissaire du district de Jérusalem pour le Ministère de l'intérieur, a déclaré qu'il «espérait vivement» que le nouveau site de construction serait démoli. La zone de Walaje a été annexée à Jérusalem en 1966, mais ses résidents n'ont jamais obtenu de carte d'identité, apparemment par crainte que si c'était le cas, cela aurait des effets sur l'équilibre démographique entre les Juifs et les Arabes à Jérusalem. Le porte-parole du Ministre de la sécurité intérieure, Shlomo Ben Ami, a déclaré que l'opposition déclarée de Ben Ami la semaine précédente ne signifiait pas qu'il ne pouvait s'opposer aux ordonnances des tribunaux concernant la démolition des maisons. Dans le cas présent, a déclaré le porte-parole, les frères palestiniens avaient violé la loi par deux fois. (*Jerusalem Post*, 19 août)

Eau

143. Le 2 mars, des hydrauliciens israéliens, palestiniens et jordaniens, auxquels s'étaient joints des scientifiques américains, ont publié un rapport qui, comptaient-ils, allait stimuler la coopération régionale et aider par ce biais à juguler le problème du manque d'eau, qui s'aggravait. Les auteurs du rapport ont évoqué le fait que la consommation d'eau par habitant était trois fois plus élevée en Israël, où elle atteignait 344 m³ par an, qu'en Cisjordanie ou à Gaza, où elle n'était que de 94 m³ par an. Sans insister sur la question, ils ont estimé qu'il fallait, dans l'intérêt des générations futures, parvenir à une plus grande équité de l'approvisionnement en eau dans toute la zone considérée. (*Jerusalem Post*, 3 mars)

144. Le 26 mars 1999 il a été signalé que la pénurie d'eau en Cisjordanie et dans la bande de Gaza serait grave cette année du fait du manque de pluie. Les autorités palestiniennes prévoient que les villages éloignés du nord et du sud de la Cisjordanie seront très touchés. Cette année, les Israéliens ont accordé des permis à l'Autorité palestinienne pour creuser 15 puits artésiens, d'une profondeur de 800 mètres, dans le sud de la Cisjordanie. Si l'eau pompée permettra d'approvisionner en eau potable Hébron, Bethléem et des villages de la région brûlés par le soleil, près d'un tiers de l'eau sera utilisée par les colons. Les quantités restantes seront insuffisantes pour faire face aux besoins de l'agriculture, de l'environnement et de l'industrie. Les Palestiniens ne sont pas autorisés à creuser des puits artésiens dans le nord de la Cisjordanie parce qu'ils pompent de l'eau des nappes aquifères du nord et de l'ouest. Israël vend à la Cisjordanie 13 millions de m³ d'eau destinés à l'alimentation en eau potable, soit 10 millions de m³ de moins qu'il n'en faudrait pour mettre fin à la pénurie. Le consommateur palestinien paie l'eau plus cher que le consommateur israélien parce que l'Autorité palestinienne, contrairement au Gouvernement israélien, ne subventionne pas l'approvisionnement en eau.

Selon M. Ihab Barghouti, hydraulicien, environ 166 villages de la Cisjordanie ne sont pas rattachés au système d'adduction d'eau. Le problème est beaucoup plus grave dans la bande de Gaza, où les précipitations annuelles sont encore plus faibles qu'en Cisjordanie. En outre, à Gaza, la qualité de l'eau des nappes aquifères est menacée car de l'eau salée provenant de la mer s'y déverse et se mélange à l'eau douce. Israël a, par ailleurs, fourni à la Jordanie 20 millions de m³ d'eau provenant du lac de Tibériade, ainsi qu'il est stipulé dans leur traité de paix. Compte tenu de ce qui précède, Israël a décidé de réduire cette quantité de 35 %, ce qui a créé des tensions avec la Jordanie. (*The Jerusalem Times*, 26 mars)

145. Le 19 mai, les autorités israéliennes ont démoli plusieurs réservoirs d'eau construits par des Palestiniens de la région d'Hébron. Selon le porte-parole de l'Administration civile, les réservoirs avaient été construits sans permis. Les familles qui les avaient construits se sont plaintes en affirmant qu'elles ne disposaient d'aucune autre source fiable d'approvisionnement en eau et qu'elles avaient besoin de ces réservoirs pour leur usage domestique. «Nous manquons d'eau, nous n'avons même pas l'eau potable, et les colons prennent notre part pour remplir leurs piscines.» Jeff Halper, du Comité israélien contre les démolitions de maisons, a tenté d'empêcher ces démolitions, mais il a été arrêté. Le rabbin Eric Asherman, autre activiste du Comité, a déclaré qu'il s'attendait à une nouvelle vague de démolitions dans les semaines à venir. Quatre maisons de la région de Yatta avaient été détruites par l'Administration civile au cours de la semaine précédente. (*Ha'aretz*, 20 mai)

146. Le 28 mai, il a été signalé que le Directeur du Service des eaux palestinien, Khairy Al Jamal, avait accusé Israël d'avoir coupé l'eau à des centaines de milliers de personnes vivant dans la bande de Gaza. La pénurie était aggravée par des pluies insuffisantes. (*The Jerusalem Times*, 28 mai)

147. Le 1er juillet, des activistes de l'Organisation des droits de l'homme, B'Tselem ont protesté contre la pénurie d'eau dans le village de Beit Fouriq, à l'est de Naplouse, dans les territoires occupés. Le village, qui compte 8 000 habitants, était l'un des 180 villages de Cisjordanie et de la bande de Gaza qui n'étaient pas reliés à un quelconque réseau d'approvisionnement en eau, tandis que les colonies de peuplement Alon Moreh et Etamar l'étaient. (*Ha'aretz* 2 juillet)

148. Le 9 juillet, il a été signalé qu'une étude réalisée par le Centre palestinien pour les droits de l'homme révélait que les résidents des 19 colonies de peuplement israéliennes dans la bande de Gaza consommaient 30 millions de mètres cubes d'eau palestinienne chaque année, alors que les résidents de la bande de Gaza au cours des cinq dernières années en avaient consommé en moyenne entre 110 et 130 millions de mètres cubes par an. La Régie des eaux estimait qu'en 1996,

les 5 000 colons dans la zone avaient consommé jusqu'à un quart de la consommation totale du million et demi d'habitants dans la bande de Gaza. La consommation moyenne d'eau dans la bande de Gaza est l'une des plus faibles de la région; la consommation par habitant s'est élevée à 70 litres par jour en 1996, alors qu'elle est de 148 en Jordanie et de 280 en Israël. À ce propos, il avait été signalé que les familles des bédouins et des agriculteurs palestiniens avaient été gravement touchées par la sécheresse qui a sévi cette année (*The Jerusalem Times*, 9 juillet)

2. Restrictions concernant les déplacements des Palestiniens à l'intérieur des territoires occupés et d'un territoire à l'autre, y compris les formalités d'entrée et de sortie

149. Le 14 février, le Mufti de Jérusalem, Sheikh Sabri Akrama, a accusé Israël de tenter de l'obliger à quitter la ville. Il a affirmé que la police de Jérusalem avait fait savoir au *Waqf* (conseil religieux musulman) qu'il lui serait désormais interdit d'accéder à son bureau de Jérusalem. Akrama a rejeté ce qu'il a qualifié d'ingérence de l'extrême-droite israélienne dans les affaires religieuses des musulmans. (*Ha'aretz*, 15 février)

150. Le 16 février, il a été signalé qu'Israël avait demandé à Dennis Ross, l'émissaire spécial des États-Unis au Proche-Orient, d'utiliser l'influence des États-Unis pour empêcher le Mufti de Jérusalem, Sheikh Sabri Akrama, de transférer son bureau de la vieille ville à l'enceinte de la mosquée Al-Aqsa. Il y a plusieurs mois, dans l'enceinte de la mosquée, ont commencé les travaux de construction des locaux censés accueillir Akrama. Selon les responsables israéliens, les collaborateurs d'Akrama avaient déjà déménagé. Selon le *Jerusalem Post*, Akrama aurait déclaré qu'il ne quitterait pas ses nouveaux locaux, situés dans l'enceinte du Dôme du rocher. «Je ne partirai pas. Nous n'acceptons pas l'interprétation israélienne. Ils déforment la vérité.» David Bar-Illan, chargé de communication auprès du Premier Ministre Nétanyahou, avait qualifié le déménagement d'Akrama de «rupture du statu quo». (*Ha'aretz*, 16 février, *Jerusalem Post*, 17 février)

Cartes d'identité, permis de voyager

151. Le 3 février, il a été révélé que les autorités israéliennes avaient empêché l'Autorité palestinienne de prendre possession de deux voitures blindées achetées pour l'usage personnel du Président Yasser Arafat. Les voitures étaient arrivées au point de passage de Rafah plusieurs semaines auparavant. Aux termes de plusieurs accords passés entre Israël et l'Autorité palestinienne, Israël avait le droit de fouiller les véhicules avant d'autoriser leur entrée dans la bande de Gaza. Selon des

sources israéliennes, les officiers des FDI ont eu la surprise de découvrir que les deux voitures étaient équipées d'un matériel électronique de pointe permettant de neutraliser des bombes à leur passage. (*Ha'aretz*, 4 février)

152. Le 7 février, il a été signalé que des experts égyptiens, palestiniens et israéliens des transports, qui s'étaient réunis la semaine précédente, n'avaient pas pu se mettre d'accord à propos des voies aériennes d'approche de l'aéroport de Gaza. Lorsqu'ils approchent l'aéroport international Yasser Arafat, les avions doivent survoler El Arish, ville égyptienne du nord du Sinaï. Les Israéliens estimaient que tout changement d'itinéraire compliquerait le mode d'entraînement de l'armée de l'air israélienne. Les deux parties ont décidé de se réunir à nouveau pour tenter de trouver une solution. (*Ha'aretz*, 7 février)

153. Le 17 février, des milliers d'étudiants de lycées et d'universités palestiniens ont manifesté pendant une heure leur soutien aux étudiants de la bande de Gaza inscrits dans des universités cisjordanienues : sur 1 400, seuls 292 ont obtenu un permis de passer par Israël pour se rendre dans les universités cisjordanienues. Cinquante-deux de ces permis ont été octroyés à des enfants de dignitaires et de personnalités palestiniens disposant de cartes «V.I.P.» qui leur permettent de circuler librement. Certains étudiants ont dû passer par l'Égypte et la Jordanie pour pouvoir accéder aux universités cisjordanienues. Une baisse significative a été enregistrée l'année dernière dans la proportion d'élèves de Gaza étudiant en Cisjordanie, avec seulement 358 d'entre eux en mesure d'assister aux cours. (*The Jerusalem Times*, 19 février)

154. Le 26 février, on a signalé que le Ministère de l'intérieur israélien allait présenter un nouveau projet pour défendre la politique d'annulation des cartes d'identité délivrées pour Jérusalem-Est. Un avocat palestinien, M. Suhad Agha, a déclaré que ce projet consistait en des mesures internes appliquées par le Service national de sécurité sociale israélien qui n'avaient pas encore force de loi. Selon le rapport publié par la Maison d'Orient, les citoyens de Jérusalem-Est seront divisés en cinq catégories :

a) Ceux qui vivent à l'intérieur de la ville et qui ont été comptabilisés dans le recensement de 1968 disposent d'un statut permanent et auront droit à toutes les prestations sociales. Ces personnes, évaluées à 50 000, recevront des cartes magnétiques délivrées par les autorités israéliennes;

b) Ceux qui sont en possession de cartes d'identité israéliennes mais qui vivent dans la banlieue de Jérusalem – représentant 80 000 personnes – n'auront droit à aucune prestation sociale. En revanche, ils pourront garder les cartes d'identité qui leur auront été délivrées par les autorités israéliennes et ainsi entrer en Israël;

c) Ceux qui sont venus vivre en Israël à la suite de mesures de réunification familiale pourront obtenir un permis de résidence pour une période de cinq ans et trois mois, qui sera annulé en cas d'atteintes à la sécurité. Le Gouvernement israélien sera libre de leur octroyer ou non un statut de résident permanent au bout de cinq ans. Ces personnes n'ont droit à aucune prestation sociale;

d) Ceux qui vivent en Cisjordanie et qui doivent passer par Jérusalem pour rentrer chez eux recevront des cartes d'identification spéciales qui leur permettront d'entrer et de sortir de leurs quartiers de résidence. Ces personnes, qui ne sont pas ressortissantes israéliennes, ne recevront aucune prestation sociale mais devront payer des taxes foncières;

e) Les personnes relevant de la cinquième catégorie sont celles qui vivent dans les villages cisjordanais autour de Jérusalem. Elles recevront des permis uniquement pour entrer dans Jérusalem. Elles sont placées sous la juridiction de l'Autorité palestinienne bien que leurs villages restent sous contrôle israélien. Les autorités israéliennes recenseront, avant la fin de l'année 1999, toutes les personnes vivant à l'intérieur de la périphérie de la ville de Jérusalem. (*The Jerusalem Times*, 26 février)

155. Le 2 mars 1999, un porte-parole du Ministère israélien de l'intérieur a justifié le fait que l'on avait retiré en 1998 à 788 Palestiniens de Jérusalem leur carte d'identité en déclarant qu'ils vivaient à l'extérieur de la ville de Jérusalem. Les organisations de défense des droits de l'homme ont qualifié cette mesure de «transfert discret». (*The Jerusalem Times*, 5 mars)

156. Le 6 mars, une femme palestinienne a été emmenée au poste de police pour être interrogée à l'issue d'un affrontement au carrefour d'A-Ram, à la limite nord de Jérusalem, où une cinquantaine de Palestiniennes avaient essayé de forcer le point de passage dans le but d'entrer dans la ville. La police a repoussé les manifestantes, qui se rendaient à un rassemblement organisé par un juriste de l'Autorité palestinienne, Hanan Ashrawi, afin de protester contre le refus des autorités israéliennes de leur accorder des permis d'entrée. Selon Amal Khreished, membre dirigeant de la Fédération de femmes palestiniennes, il s'agissait là d'une protestation symbolique contre toutes les mesures de répression israéliennes et en particulier le fait qu'Israël continuait d'occuper Jérusalem, retirait aux habitants palestiniens de la ville leur permis de séjour et bouclait les lieux. Hanan Ashrawi a affirmé que les forces de police avaient dispersé brutalement les manifestantes et avaient même battu certaines d'entre elles. (*Jerusalem Post*, 7 mars)

157. Le 11 mars, les FDI ont rouvert aux Palestiniens la route passant en contrebas du quartier juif de Tel Rumeida,

à Hébron. Cette route avait été fermée après que des coups de feu y avaient été tirés en septembre 1998. Le porte-parole des colons a déclaré que ces derniers continueraient à exercer des pressions sur le Gouvernement afin qu'il ferme définitivement la route aux Palestiniens, au motif que son ouverture menacerait la sécurité des colons. Un officier supérieur des FDI a déclaré aux journalistes du quotidien *Ha'aretz* que la route avait été fermée en septembre en guise de sanction générale, dans le but de faire comprendre aux habitants arabes qu'ils auraient à payer le prix de tout acte de terrorisme. Selon certaines sources au sein des FDI, l'interdiction de cette route aux Palestiniens n'était pas fondée sur des considérations de sécurité et cela n'empêcherait pas les attentats terroristes. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 12 mars)

158. Le 16 mars 1999, la police des frontières israéliennes a pris leurs cartes d'identité délivrées par Israël aux personnes qui se trouvaient dans une mosquée à Al Ram, au nord de Jérusalem. La police des frontières a également fait incursion dans des maisons situées à Al Ram et à Bir Nabala pour confisquer les cartes d'identité de leurs propriétaires. Les citoyens concernés, qui sont maintenant plus de 2 200, ont été privés du bénéfice de l'assurance maladie. (*The Jerusalem Times*, 19 mars)

159. Le 19 mars, le Premier Ministre Nétanyahou a retiré à Ziyad Abou Zayad la carte de personnage de marque qui lui avait été délivrée et a suspendu les facilités de déplacement dont bénéficiaient Hanan Ashrawi et Faisal Hussein. La décision est intervenue après une rencontre à Jérusalem, à la maison de l'Orient, des trois hauts fonctionnaires de l'Autorité palestinienne avec 10 consuls généraux de pays étrangers. Avec la carte de personnage de marque, M. Abou Zayad pouvait se rendre librement en Israël, tandis que les facilités accordées à MM. Hussein et Ashrawi autorisaient ces derniers à entrer en Israël par les points de passage situés en Cisjordanie et à Gaza. Selon le journal *Ha'aretz*, d'aucuns, au sein des forces de sécurité israéliennes, avaient vivement critiqué ces décisions en les qualifiant de provocation inutile et parfaitement injustifiée de la part de M. Nétanyahou. Ces personnes auraient mis tout particulièrement en cause le fait que ces décisions étaient intervenues au moment même où l'Autorité palestinienne redoublait d'efforts pour combattre les menées terroristes du Hamas et du jihad islamique. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 19 mars)

160. Le 22 mars, des fonctionnaires palestiniens ont empêché des camions chargés de marchandises de passer d'Israël à Gaza par Karni, pour protester contre les nouvelles taxes entrées en vigueur la veille. Les taxes perçues, dont le montant va de 150 à 500 nouveaux shekels selon la taille du véhicule, sont censées être partagées également entre Israël et l'Autorité palestinienne. (*Ha'aretz*, 23 mars)

161. Le 26 mars, il a été signalé que les autorités israéliennes avaient refusé de laisser des camions transportant des produits agricoles en provenance de Gaza entrer dans le pays au point de passage d'Erez. Les responsables du Ministère de l'agriculture en ont décidé ainsi en guise de représailles contre le refus des Palestiniens de laisser des camions israéliens pénétrer dans Gaza au point de Karni. L'Administration des aéroports israéliens, qui gère Karni, avait décidé huit jours auparavant d'assujettir tous les camions empruntant ce point dans un sens comme dans l'autre à un droit dont le montant allait de 200 à 580 nouveaux shekels. Les Palestiniens s'étaient plaints que les droits qu'ils étaient obligés de payer étaient supérieurs au bénéfice net qu'ils pouvaient tirer d'un camion. L'Autorité palestinienne avait décidé en conséquence de fermer de son côté le point de Karni. (*Ha'aretz*, 26 mars)

162. Le 29 mars, le Premier Ministre Nétanyahou a annoncé qu'il fermerait les bureaux de trois institutions palestiniennes à Jérusalem-Est – ceux du Club des prisonniers palestiniens, ceux de l'agence de presse palestinienne Wafa et ceux du Ministre délégué aux affaires chrétiennes de l'Autorité palestinienne. M. Nétanyahou a annoncé cela à l'issue d'une réunion tenue avec le Ministre des affaires étrangères Sharon, le Ministre de la défense Arens et le Ministre de la sécurité intérieure Kahalani. En outre, les déplacements de plusieurs hauts responsables palestiniens allaient faire l'objet de restrictions : Ziyad Abou Zayad, membre du Cabinet palestinien qui vit à Azariya, à l'extérieur de Jérusalem, et Jamil Othman, Gouverneur de Jérusalem nommé par l'Autorité palestinienne, n'auraient plus le droit d'entrer dans la ville. Tant le négociateur en chef de la délégation palestinienne, Erekat, que des membres de l'opposition israélienne ont qualifié de stratagème préélectoral la décision prise par le Gouvernement de fermer les trois institutions palestiniennes. Au cours des deux années écoulées, le Gouvernement a fermé une quarantaine d'institutions palestiniennes à Jérusalem. (*Jerusalem Post*, 30 mars)

163. Le 3 avril, au cours d'une démonstration de soutien aux prétentions des Palestiniens sur Jérusalem-Est, des dizaines de partisans du mouvement Gush Shalom ont défilé vers la Maison d'Orient. Les manifestants ont remis à Faisal Husseini, Ministre de l'Autorité palestinienne en charge de Jérusalem, un manifeste signé par 520 Israéliens favorables à un État palestinien avec Jérusalem pour capitale commune avec Israël. La manifestation a eu lieu quelques jours après que le Gouvernement eut annoncé son intention de fermer trois institutions de Jérusalem-Est, sous le motif qu'elles étaient affiliées à l'Autorité palestinienne. Le Gouvernement a également fait savoir qu'il empêcherait Ziyad Abou Ziyad, Ministre de l'Autorité palestinienne et représentant de

Jérusalem au Conseil législatif palestinien, d'entrer dans la ville. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 4 avril)

164. Le 5 avril, le point de passage de Karni, principale voie d'échanges commerciaux entre Israël et la bande de Gaza, a été fermé par les autorités israéliennes à la suite d'un différend entre Israël et les Palestiniens et portant sur le montant des droits. Salim Abou Safiyah, en charge du poste palestinien de Karni, a déclaré qu'Israël avait fermé les barrières après que les Palestiniens eurent refusé de payer un nouveau droit de 21 dollars des États-Unis par camion vide. Israël a également augmenté de 75 % le montant des droits de passage pour les camions chargés. Le fonctionnaire palestinien a indiqué que l'économie palestinienne perdait 5 millions de dollars des États-Unis par jour de fermeture du point de passage de Karni. (*Jerusalem Post*, *Ha'aretz*, 6 avril)

165. Le 5 avril, pour la deuxième fois en deux semaines, les autorités israéliennes ont fermé le point de contrôle de Muntar (Karni), entre la bande de Gaza et Israël, qui n'est emprunté que par les véhicules commerciaux. Tous les points d'entrée à Gaza réservés au trafic commercial ont également été fermés à la suite d'un différend concernant le paiement de taxes aux autorités portuaires et aéroportuaires israéliennes. Les responsables palestiniens se sont plaints du fait que les autorités israéliennes entendaient prélever des taxes sur les camions vides et les conteneurs d'agrumes, ainsi que sur les cargaisons de fleurs et de blé qui empruntent ce point de passage. Il s'agit, selon eux, d'une violation des accords antérieurs. Ils se sont déclarés surpris par la fermeture des points de passage commerciaux, d'autant plus qu'un accord avait été trouvé quelques jours plus tôt, qui prévoyait une baisse de 25 % des droits en question. (*The Jerusalem Times*, 9 avril)

166. Le 10 avril, un navire de la marine israélienne, en patrouille au large de Khan Younis, a ouvert le feu sur des pêcheurs palestiniens, blessant deux d'entre eux. Les responsables palestiniens ont déclaré que les coups de feu avaient été tirés de façon injustifiée et que les pêcheurs se trouvaient dans les eaux relevant de la juridiction de l'Autorité palestinienne. Toutefois, les FDI ont indiqué que les pêcheurs se trouvaient dans des eaux interdites à la navigation palestinienne. Aux termes de l'Accord du Caire, conclu entre Israël et l'Autorité palestinienne, les pêcheurs palestiniens sont autorisés à pêcher jusqu'à 20 kilomètres de la côte. Néanmoins, il subsiste une bande relativement étroite entre Khan Younis et Rafah, que les bateaux palestiniens n'ont pas le droit de franchir. Les navires de la marine israélienne en patrouille sont autorisés à arraisonner et contrôler les bateaux suspects le long des côtes de Gaza. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 11 avril)

167. Le 17 avril, le Ministre de l'Autorité palestinienne Abou Ziyad a déclaré que la police israélienne l'avait arrêté, puis conduit sous escorte hors de Jérusalem après lui avoir signifié qu'il n'était désormais plus autorisé à entrer dans la ville. Abou Ziyad, qui vit tout près de l'entrée dans Jérusalem, a déclaré que le Gouvernement tentait de faire de lui un exemple. Alors qu'il venait d'accueillir des diplomates européens à la Maison d'Orient, un mois plus tôt, son statut de VIP, qui l'autorisait à entrer légalement dans Jérusalem en tant que résident de la Rive occidentale, lui avait été retiré. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 18 avril)

168. Le 17 avril, la police israélienne a empêché Abou Ziyad, Ministre de l'Autorité palestinienne, d'entrer à Jérusalem. Le Ministre a déclaré : «Je suis citoyen palestinien et j'habite Jérusalem depuis ma naissance. Personne ne peut m'empêcher de vivre dans ma ville d'origine». (*The Jerusalem Times*, 23 avril)

169. Le 22 avril, la Haute Cour de justice israélienne a ordonné au Bureau du Procureur de l'État de réexaminer les dossiers de tous les résidents de Jérusalem-Est qui avaient perdu leur statut de résidents permanents entre 1989 et 1991, pour déterminer si le Ministère de l'intérieur avait appliqué en la matière les mêmes critères que ceux qui sont appliqués actuellement. Cette injonction a été prononcée alors que la Haute Cour commençait l'examen de deux recours exigeant du Ministère de l'intérieur qu'il renouvelle leurs permis de résidence permanente aux résidents palestiniens de Jérusalem-Est dont les permis étaient arrivés à expiration. Quatre membres de la Commission internationale de juristes, dont le juge principal indien, aujourd'hui retraité, Rajindar Sachar, étaient présents à l'audience. Sachar a déclaré que la politique gouvernementale était contraire au droit israélien et que l'annulation par le Gouvernement des droits de résidence de personnes nées à Jérusalem-Est était contestable. La législatrice palestinienne Hanan Ashrawi s'est déclarée satisfaite que l'audience soit supervisée par des membres de la Commission internationale de juristes. «Cette présence a un certain effet moral : ils ne peuvent rien faire dans l'ombre comme, par exemple, priver les gens de tout droit d'exister par de simples manipulations informatiques». Selon elle, les mesures du Ministère de l'intérieur «sont illégales, racistes et ont altéré le système juridique en Israël», (*Jerusalem Post*, 23 avril)

170. Le 22 avril, la Cour suprême israélienne devait examiner les aspects juridiques des méthodes employées par les fonctionnaires israéliens pour annuler des centaines de cartes d'identité délivrées par Israël à des résidents palestiniens de Jérusalem-Est. Cinq organisations israéliennes ont déposé un recours commun pour obtenir l'annulation de mesures juridiques sans fondement prises à partir de 1995 pour priver

de leur statut de résidents 8 000 Palestiniens, les privant ainsi, du même coup, des avantages sociaux accordés à tout citoyen israélien et, notamment, de l'accès aux services médicaux essentiels. La présence à l'audience d'une délégation de juristes internationaux est perçue par les observateurs extérieurs comme un message indiquant aux juges israéliens qu'il s'agit là d'une affaire très grave, dont l'aboutissement est très attendu par la communauté juridique internationale et par les Palestiniens de Jérusalem-Est. (*The Jerusalem Times*, 23 avril)

171. Le 22 avril, la Haute Cour israélienne a donné au Gouvernement israélien trois mois pour expliquer sa politique concernant les droits de résidence des Palestiniens vivant à Jérusalem-Est. (*The Jerusalem Times*, 30 avril)

172. Le 26 mai, le Ministre de l'Autorité palestinienne Abou Ziyad, a été arrêté et interrogé par la police à Jérusalem, puis escorté jusqu'à l'extérieur de la ville. Il avait déjà connu pareille mésaventure. Fin mars, un arrêté interdisant à Abou Ziyad et à plusieurs autres hauts responsables de l'Autorité palestinienne d'entrer à Jérusalem avait été pris après que ceux-ci eurent rencontré des diplomates étrangers à la Maison d'Orient. (*Ha'aretz*, 27 mai)

173. Le 28 mai, il a été signalé que la perspective de l'ouverture d'un passage sûr entre la Rive occidentale et la bande de Gaza s'améliorait quelque peu avec le changement de gouvernement et l'élection du nouveau Premier Ministre Ehoud Barak. Ce passage est une des grandes questions encore non résolues du conflit israélo-palestinien. C'est pour cette raison que les territoires palestiniens sont divisés en deux entités géographiques distinctes. Seules les personnes titulaires de cartes de VIP sont autorisées à se rendre d'un secteur à l'autre. Les Palestiniens réclament la possibilité de circuler librement et en sécurité entre les deux secteurs. Israël exige des Palestiniens qu'ils obtiennent les permis requis et empruntent des autobus à des heures précises. Les voitures particulières ne pouvaient emprunter l'itinéraire sans autorisation spéciale. D'autre part, Palestiniens et Israéliens n'arrivaient pas à s'entendre sur l'itinéraire nord du passage proposé. Les Palestiniens souhaitent qu'il se termine au village de Beit Or, sur la ligne verte, alors que les Israéliens aimeraient le voir s'achever à Beituna, dans un secteur contrôlé par l'Autorité palestinienne. En raison des restrictions de déplacement imposées en 1996 par le gouvernement travailliste, le nombre d'étudiants de Gaza inscrits dans les universités de la Rive occidentale, de 1 200 en 1996, a été ramené à 450 cette année. Sur les 70 étudiants de Gaza inscrits à l'Université An Najah, seuls 46 ont récemment obtenu des permis de circuler entre la Rive occidentale et la bande de Gaza. (*The Jerusalem Times*, 28 mai)

174. Le 16 juin, il a été signalé qu'au cours des cinq premiers mois de l'année, le Ministère de l'intérieur avait privé 117 Palestiniens de Jérusalem de leur statut de résidents de la ville. Ils étaient quelque 788 Palestiniens à avoir perdu ce statut l'année précédente, 606 en 1997 et 689 en 1996, année au cours de laquelle Israël a commencé à retirer massivement ce statut. Tout Palestinien qui s'établit à l'extérieur de Jérusalem peut être déchu de son statut de résident, même si ce «choix» est dû uniquement à l'impossibilité de trouver un logement à Jérusalem. (*Ha'aretz*, 16 juin)

175. Le 18 juin, il a été signalé qu'Ahmad Batsh, législateur palestinien de Jérusalem, avait déclaré que le fait que le parti ultra-orthodoxe Shas se soit joint à la coalition gouvernementale marquait un revers pour le processus de paix. «Le parti Shas a peut-être été un partenaire [de Rabin et Peres], mais nous, à Jérusalem, nous savons très bien, pour l'avoir vu, de quoi ils sont capables». Confiscations massives de cartes d'identité sous le motif que leurs titulaires vivaient en dehors de Jérusalem, démolitions de maisons : tel est, selon Batsh, le principal héritage légué par le Ministre de l'intérieur Eli Suissa, membre du parti Shas. Tova Ellinson, porte-parole du Ministère de l'intérieur, a déclaré que la politique en matière de cartes d'identité datait d'avant l'entrée en fonctions de Suissa. «Il n'y a eu aucun changement de politique et aucun changement de loi. Dès qu'il pouvait se montrer indulgent, Suissa le faisait», a-t-elle déclaré, ajoutant que le nombre de démolitions ordonné par le Ministère avait diminué. (*Jerusalem Post*, 18 juin)

176. Le 31 juillet, il a été signalé qu'un porte-parole du Premier Ministre, Ehoud Barak, avait déclaré que Barak avait rendu le permis d'entrée de VIP au Ministre palestinien Abou Ziyad. Ce permis, qui lui permettait d'accéder librement à Jérusalem, lui avait été confisqué en mars par le précédent gouvernement. Le porte-parole de Barak a déclaré : «La raison pour laquelle ce permis a été restitué est que nous nous efforçons de renforcer la confiance entre les parties». Ziyad a déclaré que cette décision venait trop tard et que de toute façon elle ne pouvait être considérée comme un geste spécial, car lui-même avait pleinement droit d'entrer à Jérusalem. Il a dit qu'Israël devrait réexaminer sa politique concernant les permis d'entrée délivrés aux Palestiniens. Selon Abou Ziyad, les Palestiniens entraient à Jérusalem et en Israël librement jusqu'en mars 1993 sans avoir besoin d'un permis quelconque (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 1er août)

177. Le 9 août, il a été signalé qu'une grave pénurie de contrôleurs des passeports israéliens avait conduit à des échauffourées alors que des foules de Palestiniens convergeaient vers la station du pont Allenby en vue de passer en Jordanie le week-end précédent. Le problème a commencé lorsque la police israélienne a transféré un grand nombre de

contrôleurs de passeports du pont à l'aéroport Ben Gourion en vue d'aider à faire face aux nombreux départs d'Israéliens se rendant à l'étranger. Le Ministre de l'Autorité palestinienne aux affaires civiles, Jamil Tariffi, a demandé instamment au général de division Ya' Cov Or, coordonnateur du Gouvernement pour les activités dans le territoire, de trouver une solution, ont déclaré les responsables de la défense. (*Jerusalem Post*, 9 août)

178. Le 19 août, après cinq ans de fermeture, les FDI ont réouvert une partie de la rue Shuhada à Hébron, principale artère de la ville. Les colons ont protesté en déclarant que cela les mettrait gravement en danger. Le porte-parole de Barak a déclaré que la réouverture de la rue «montrait que le Gouvernement israélien entendait respecter tous les accords internationaux qu'il avait signés». La rue avait été fermée après le massacre de février 1994 lorsqu'un colon de Kiryat Arba, Baruch Goldstein, avait tué 29 fidèles palestiniens en ouvrant le feu sur eux alors qu'ils récitaient leurs prières du vendredi. Les responsables de la sécurité avaient craint alors que la rue Shuhada ne devienne un lieu de violence contre les colons qui résident le long d'une partie de la rue. Ils ont donc interdit la circulation des Palestiniens, sauf pour les ambulances et les véhicules de la municipalité, tandis que les véhicules israéliens étaient libres d'utiliser la rue. La réouverture ne concernait pas les parties de la rue Shuhada qui se trouvent en face des logements des colons. Le Protocole de Hébron qui a été signé durant le mandat du Gouvernement de Benyamin Nétanyahou, prévoit la réouverture de la route à la circulation des Palestiniens (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 20 août)

Bouclages

179. Le 28 février, il a été signalé qu'un bouclage total de la Cisjordanie et de la bande de Gaza avait été décidé, en réponse aux mises en garde selon lesquelles le Hamas risquait de commettre des attentats pendant la fête du Pourim. Le bouclage empêchait les Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza d'entrer en Israël, mais ne concernait pas la zone industrielle de Karni. Ainsi, les 15 000 Palestiniens employés à cet endroit pouvaient encore se rendre à leur travail. Selon les FDI, les militaires postés aux barrages routiers avaient reçu pour instruction de laisser le passage dans les cas d'urgence ou lorsque des considérations humanitaires l'exigeaient. Shlomo Dror, porte-parole du Coordonnateur des activités en Cisjordanie, a déclaré : «Nous savons que les bouclages ne sont efficaces qu'à court terme; les entreprises étant fermées en cette période de fêtes, ce bouclage ne devrait pas avoir de trop graves conséquences. Nous espérons qu'il ne durera pas longtemps». Selon le *Jerusalem Post*, il n'y avait pas eu de bouclage pendant le Pourim de 1998. Les territoires n'ont été bouclés que pendant cinq jours, au lende-

main de la mort de deux des principaux activistes du Hamas, les frères Awadallah. En 1997, les territoires avaient été bouclés durant 63 jours, après l'attentat suicide du café «Apropo» de Tel-Aviv et rue Rehov Ben-Yehuda et à Maneh Yehuda, à Jérusalem. En 1994, les territoires étaient restés bouclés durant 94 jours après une vague d'attentats et, plus particulièrement, après un attentat au Centre Dizengoff, à Tel-Aviv, pendant le Pourim. (*Jerusalem Post, Ha'aretz*, 28 février)

180. Le 28 février, la police des frontières israélienne a empêché un garçon de 9 ans d'entrer dans Jérusalem pour y suivre un traitement médical. Il s'agissait du fils de Tawfiq Tirawi, chef des services du renseignement palestiniens pour la Cisjordanie. M. Tirawi a expliqué que son fils, qui avait été victime d'un accident de la route trois ans auparavant, se rendait à Jérusalem chaque semaine pour suivre une physiothérapie. Les agents ont affirmé qu'ils avaient agi en toute légalité, étant donné que les Tirawi n'avaient pas les papiers voulus pour entrer dans Jérusalem et que la mère du garçon n'était pas munie de l'autorisation spéciale requise pendant le bouclage de la Cisjordanie et de Gaza, imposé quelque temps auparavant. Les responsables de la police ont fait valoir qu'il n'y avait pas urgence médicale en l'occurrence. Le chef des forces de sécurité préventive palestiniennes, Jibril Rajoub, a déclaré que le bouclage avait été décidé en guise de sanction collective contre le peuple palestinien et non pas en raison d'attentats dont Israël aurait été averti. (*Jerusalem Post, Ha'aretz*, 1er mars)

181. Le 1er mars, il a été signalé que le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou et le Ministre de la défense Moshe Arens n'avaient pas avancé les mêmes arguments pour justifier le bouclage de la Cisjordanie et de Gaza. Selon M. Nétanyahou, ces zones devaient être bouclées pendant quatre jours parce que l'Autorité palestinienne ne s'était pas acquittée de son engagement de combattre les actes de terrorisme, en particulier ceux du Hamas. Selon M. Arens, en revanche, l'Autorité palestinienne coopérait avec Israël sur le plan de la sécurité et, de toute évidence, n'avait nullement intérêt à laisser perpétrer des attentats terroristes. Cependant, M. Arens a confirmé que les autorités israéliennes avaient effectivement été mises en garde contre d'éventuels attentats terroristes et que c'était là l'un des principaux motifs du bouclage de ces zones. Nabil Sha'ath, Ministre de la planification de l'Autorité palestinienne, a déclaré que, par ce bouclage, M. Nétanyahou cherchait à gagner la faveur des électeurs israéliens. En outre, il a fait observer que les autorités israéliennes n'avaient jamais arrêté de Palestiniens munis d'un permis de travail en règle parce qu'elles soupçonnaient qu'ils pouvaient s'être livrés à des activités terroristes – en d'autres termes, le bouclage punissait des innocents en

empêchant les détenteurs de permis de se rendre à leur travail. (*Jerusalem Post, Ha'aretz*, 1er mars)

182. Le 4 mars, il a été signalé que le Ministre de la défense Moshe Arens avait ordonné la levée du bouclage de la Cisjordanie et de Gaza. Le porte-parole des FDI a indiqué que M. Arens avait pris cette décision après consultation des autorités militaires de sécurité. Le bouclage avait duré quatre jours. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 4 mars)

183. Le 10 mars, des femmes membres du Hadash, le parti arabe et juif, et de l'Association des travailleurs palestiniens ont manifesté, au point de passage d'ARam, au nord de Jérusalem, contre la discrimination dont faisaient l'objet les femmes palestiniennes. Elles ont déclaré que deux Palestiniennes sur le point d'accoucher et sept nourrissons avaient perdu la vie faute d'avoir pu recevoir des soins en Israël au cours des bouclages de l'année précédente. (*Jerusalem Post*, 11 mars)

184. Le 2 avril, il a été signalé que les FDI avaient bouclé les accès aux villages de Beit Likhya et Deir Abou Masha'l, dans la région de Ramallah, après que deux Israéliens eurent été blessés par des pierres lancées sur leurs véhicules deux jours plus tôt. Le porte-parole des FDI a déclaré que l'accès aux deux villages resterait fermé jusqu'à nouvel ordre. (*Jerusalem Post*, 2 avril)

185. Le 5 avril, les FDI ont levé le bouclage qu'elles avaient imposé cinq jours plus tôt sur le village de Deir Abou Masha'l, près de Ramallah, après qu'elles eurent arrêté six Palestiniens soupçonnés d'avoir lancé des pierres sur des véhicules israéliens. Au total, 18 Palestiniens du village avaient été arrêtés pour être interrogés et remis à la police. (*Jerusalem Post*, 6 avril)

186. Le 14 avril, le point de passage de Muntar (Karni) a été rouvert après 10 jours de fermeture. Le Directeur de l'Autorité palestinienne en charge des points de passage a déclaré que les pertes subies en raison de la fermeture par les importateurs et exportateurs palestiniens étaient estimées à 250 millions de shekels. (*The Jerusalem Times*, 16 avril)

187. Le 13 juin, il a été signalé qu'un mandat d'arrêt allemand lancé contre un Palestinien responsable du meurtre en 1976 de 11 athlètes israéliens aux Jeux olympiques avait créé un problème embarrassant pour Israël. En effet, Abou Daoud (Mahamad Daoud U'da) devait entrer en Israël le même jour ou le jour suivant en empruntant le passage du pont Allenby, en vue de se rendre à Ramallah. Il avait été autorisé à entrer en Cisjordanie en 1996 en vue de participer à une réunion du Conseil national palestinien. Des sources de la sécurité israélienne ont noté que le fait que U'da avait été autorisé, trois ans auparavant, à entrer en Cisjordanie indiquait qu'il n'est plus considéré comme une menace contre

la sécurité. Il a été signalé que U'da avait dit à la télévision qatarienne que l'opération de Munich visait «... à prendre des otages en vue d'obtenir la libération de 500 prisonniers palestiniens.» Plus tard, le même jour, il a été signalé que l'ancien Premier Ministre Benyamin Nétanyahou avait interdit à U'da d'entrer dans les zones contrôlées par l'Autorité palestinienne. Nétanyahou a aussi annulé le laissez-passer de VIP qui lui permettait d'avoir accès aux zones contrôlées par l'Autorité palestinienne. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 13 et 14 juin)

188. Le 9 juin, les forces aériennes israéliennes ont tenu ce qu'elles appellent une «journée de bataille», qui consiste en des missions de combat simulées et effectuées en survolant le pays, et Israël a fermé l'intégralité de son espace aérien pendant plusieurs heures durant la matinée. Des responsables de l'Autorité palestinienne se sont plaints des restrictions qui, selon eux, les ont contraints à fermer l'aéroport international de Gaza pendant 90 minutes et à annuler le seul vol régulier de la journée, un vol d'Egypt Air en provenance du Caire. (*Jerusalem Post*, 10 juin)

189. Le 18 juin, il a été signalé que le Premier Ministre israélien élu Ehoud Barak avait déclaré au quotidien *Ha'aretz* qu'il avait l'intention de faire construire un pont entre Beit Hanoun, à la limite de la bande de Gaza, et Doura, dans la zone de Hébron. Toutefois, il a refusé d'affirmer que cela renforcerait un État palestinien, voire que cela constituerait un lien officiel entre les deux principales régions, la bande de Gaza et la Cisjordanie. Barak a proposé que le pont soit «une sorte de voie rapide sur piliers d'une longueur de 47 kilomètres, comprenant quatre voies pour les véhicules, une ligne de chemin de fer, un aqueduc et un câble de communication, ce qui correspond à peu près aux besoins.» En vertu des Accords d'Oslo, Israël s'était engagée à autoriser le «libre passage» entre la Cisjordanie et la bande de Gaza. Jusqu'à présent, Israël ne l'a pas fait. Les dirigeants palestiniens ont demandé instamment à Barak de repousser le plan de construction du pont. «Je pense que Barak devrait se concentrer sur le Sud et le Nord pendant la période intérimaire», a dit le négociateur palestinien Saeb Erekat. Erekat se référait à des dispositions du mémorandum de la Wye River relatives à la mise en oeuvre d'une idée qui est au moins aussi ancienne que le processus d'Oslo : l'ouverture de voies de transit pour les Palestiniens entre la Cisjordanie et la bande de Gaza. La question du «libre passage» a été mise en suspens en même temps que le mémorandum de Wye six mois plus tôt. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 18-20 juin)

190. Le 4 août, Mohammed Horani qui représente Hébron au Conseil législatif palestinien a déclaré que la fermeture et le couvre-feu imposés après les fusillades qui avaient eu lieu à Hébron deux jours auparavant montraient que l'attitude

d'Israël à l'égard de la population palestinienne n'avait pas changé, malgré le changement de gouvernement. La fusillade avait fait deux blessés légers parmi les colons israéliens. Horani a déclaré : «C'est une façon répugnante d'agir et cela a pour seul effet de mettre les gens en colère et de pousser encore plus de gens vers la partie qui croit dans la violence». (*Jerusalem Post*, 4 et 5 août)

191. Le 11 août, il a été signalé que les FDI avaient complètement bouclé un certain nombre de villages palestiniens autour de la colonie de Mevo Dotan en Cisjordanie, alors qu'ils commençaient à chercher dans les zones contrôlées par les Palestiniens le tireur qui avait attaqué, dans un guet-apens, un colon juif. Les FDI ont bouclé les villages arabes et un certain nombre d'autres villages proches. Personne n'a été autorisé à entrer ou à sortir, sauf pour des «raisons humanitaires». Les FDI n'ont pas droit d'effectuer des recherches dans la zone A qui est sous contrôle palestinien. (*Jerusalem Post*, 12 août)

C. Manière dont les restrictions sont appliquées

192. Le 29 mars 1999, le Comité ministériel israélien pour les affaires de Jérusalem a décidé de fermer trois institutions palestiniennes à Jérusalem-Est, soutenant qu'elles travaillaient illégalement dans la ville. Le Comité a décidé de ne pas fermer immédiatement la Maison d'Orient mais de gêner ses activités. Le Comité a par ailleurs décidé de prendre une ordonnance interdisant à Zayad Abou Ziyad, Ministre d'État de l'Autorité palestinienne, d'entrer à Jérusalem. Une simple décision a aussi été prise à l'encontre de Jamil Othman, Gouverneur chargé des affaires de Jérusalem par l'Autorité palestinienne. Il a également été décidé de fermer les bureaux de l'agence de presse palestinienne Wafa à Jérusalem-Est, le Club des prisonniers qui accorde une aide financière aux familles des prisonniers et ex-prisonniers politiques palestiniens et le Département des affaires chrétiennes de l'Autorité palestinienne. Ces nouvelles mesures sont considérées comme un sérieux coup porté à la présence de l'Autorité palestinienne à Jérusalem-Est. Plus de 200 000 Palestiniens vivent à Jérusalem-Est et sont détenteurs de cartes d'identité délivrées par Israël. (*The Jerusalem Times*, 2 avril)

193. Le 4 avril, suite à une annonce faite par le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou, la police israélienne a ordonné la fermeture d'institutions de Jérusalem-Est accusées d'avoir fonctionné à Jérusalem de façon illégale. Les responsables palestiniens ont qualifié cette mesure de coup de publicité. Les institutions visées sont l'agence de presse palestinienne Wafa, le Comité arabe musulman et chrétien et

le Club en faveur des prisonniers palestiniens. Les fermetures étaient susceptibles d'appel dans les 12 heures et devaient prendre effet dans les 24 heures. (*Ha'aretz, Jerusalem Post, 5 avril*)

194. Le 8 avril, la Haute Cour devait examiner un recours contre la décision de fermer deux institutions de Jérusalem-Est soupçonnées de fonctionner sous le couvert de l'Autorité palestinienne. La décision concernait initialement une troisième institution (l'agence de presse palestinienne Wafa), mais l'agence Wafa a finalement été écartée après avoir prouvé qu'elle était reconnue par le service de presse du Gouvernement comme une agence accréditée. Faisal Hussein, Ministre de l'Autorité palestinienne en charge de Jérusalem, avait, la semaine précédente, été interrogé par la Division des minorités de la police israélienne, pour avoir, semble-t-il, organisé une réunion du Fatah au théâtre Hakawati de Jérusalem-Est. Hussein avait refusé de répondre aux questions, et avait été libéré. (*Jerusalem Post, Ha'aretz, 8 avril*)

195. Le 8 avril, il a été signalé que le Club palestinien en faveur des prisonniers quitterait ses bureaux de Jérusalem-Est et s'installerait dans un secteur contrôlé par l'Autorité palestinienne, dans la semaine suivant un accord conclu quelques jours plus tôt avec les autorités israéliennes. Aux termes du même accord, Ibrahim Kandalaft, représentant du Président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat auprès de la communauté chrétienne de Jérusalem, s'est engagé à ne pas rencontrer de représentants de l'Autorité palestinienne en territoire israélien sans l'autorisation expresse des autorités israéliennes. (*Ha'aretz, 9 avril; Jerusalem Post, 11 avril*)

196. Le 9 avril, il a été signalé que la police israélienne avait interrompu la procédure de fermeture du Club en faveur des prisonniers et du Bureau des affaires chrétiennes à Jérusalem-Est, suite à un recours déposé devant la Haute Cour. La fermeture d'une troisième institution, l'agence de presse Wafa, a été annulée. L'avocat Jawad Boulos a déclaré que la fermeture des institutions palestiniennes n'était pas justifiée, car elles n'étaient pas affiliées à l'Autorité palestinienne. (*The Jerusalem Times, 9 avril*)

197. Le 13 avril, la police israélienne a ordonné la fermeture du Comité musulman et chrétien, accusé d'avoir violé un accord conclu une semaine plus tôt et par lequel il s'était engagé à ne pas se mettre en rapport avec l'Autorité palestinienne. Au début de la semaine, la police avait ordonné la fermeture de trois institutions palestiniennes de Jérusalem-Est soupçonnées de fonctionner de façon illégale. S'exprimant devant la Haute Cour, l'avocat Jawad Boulos a assuré que les institutions ne travaillaient pas et ne travailleraient jamais pour l'Autorité palestinienne. La police a indiqué qu'Ibrahim Kandalaft, représentant de l'Autorité palestinienne auprès de

la communauté chrétienne, était retourné dans les locaux et avait travaillé pour l'Autorité palestinienne. (*Jerusalem Post, Ha'aretz, 14 avril*)

198. Le 15 avril, le Conseil arabe islamique et chrétien, de Jérusalem, a dénoncé la fermeture de ses bureaux de Jérusalem par les autorités israéliennes. «Nous sommes une organisation caritative sans but lucratif, qui n'est liée à aucun milieu particulier», a indiqué le Conseil dans un communiqué. Le Conseil est une des trois institutions palestiniennes récemment fermées par les autorités israéliennes, avant que la police israélienne suspende cette fermeture. La police a indiqué que le Conseil avait violé un engagement. (*The Jerusalem Times, 16 avril*)

199. Le 21 avril, le responsable de l'OLP pour Jérusalem, Faisal Hussein, s'est entretenu avec des diplomates étrangers pour examiner avec eux les mesures prises par Israël dans la ville. C'était la deuxième fois que les Palestiniens et des diplomates européens se réunissaient ainsi à Jérusalem pour défier le Gouvernement de Benyamin Nétanyahou. M. Nétanyahou a menacé de prendre des sanctions contre les responsables palestiniens qui rencontraient des diplomates étrangers à la Maison d'Orient, à Jérusalem-Est. (*The Jerusalem Times, 23 avril*)

200. Le 22 avril, le Ministre de la sécurité intérieure, Avigdor Kahalani, a menacé de fermer au moins quatre institutions palestiniennes siégeant à la Maison d'Orient, à Jérusalem. Cette annonce est intervenue après que la commission chargée de la sécurité eut décidé de fermer partiellement la Maison d'Orient, à Jérusalem-Est, où le haut responsable de l'OLP Faisal Hussein et trois membres du Conseil législatif palestinien avaient, la veille, reçu 30 consuls généraux étrangers. Les députés de l'opposition et les Palestiniens ont qualifié la menace gouvernementale de stratagème destiné à réunir les électeurs autour du Premier Ministre Benyamin Nétanyahou et du Likoud. Étaient visés par cette décision le bureau de Faisal Hussein, en charge de Jérusalem au sein de l'Autorité palestinienne, un bureau de géomètre, et au moins deux autres institutions considérées par les autorités israéliennes comme fonctionnant en tant qu'organismes nationaux palestiniens. (*Jerusalem Post, Ha'aretz, 23 avril*)

201. Le 25 avril, il a été signalé que la police israélienne avait changé la serrure du local du Club en faveur des prisonniers palestiniens, situé à proximité de la Maison d'Orient, elle-même menacée de fermeture partielle. La police a fait savoir que l'institution avait été fermée car elle avait rouvert en dépit d'un ordre donné quelque temps auparavant. Au cours d'une conférence de presse, Faisal Hussein, responsable en charge de Jérusalem, a déclaré qu'il y aurait un regain de violence si les institutions siégeant dans la Maison

d'Orient restaient fermées. M. Hussein a rejeté l'argument du Gouvernement selon lequel les institutions visées violaient les Accords d'Oslo. Il a indiqué qu'elles représentaient l'OLP et non l'Autorité palestinienne. Il a en outre déclaré que la fermeture de ses bureaux signifierait la fin du «prétendu processus de paix». Selon le *Jerusalem Post*, la fermeture effective des institutions de la Maison d'Orient risquait en fait de prendre plus de 10 jours, car la police et les services juridiques israéliens devaient examiner ensemble la façon de mettre en oeuvre la décision gouvernementale. (*Jerusalem Post*, 26 avril)

202. Le 26 avril, le Ministre de la sécurité intérieure, Avigdor Kahalani, a avisé trois institutions de la Maison d'Orient, à Jérusalem-Est, de l'imminence possible de leur fermeture. La police a adressé aux responsables de la Maison d'Orient des lettres dans lesquelles elle indiquait que M. Kahalani «envisageait d'user de son autorité pour ordonner la fermeture de ces institutions», à moins que les responsables «ne ferment eux-mêmes ces institutions et ne mettent fin à leurs activités». La police donnait aux institutions 24 heures pour faire appel. Les responsables palestiniens ont rejeté les allégations israéliennes faisant état d'activités illégales de la part de ces institutions, les qualifiant de manoeuvre électoraliste à l'approche du scrutin du 17 mai. Ils ont déclaré qu'ils combattraient cette décision. (*Jerusalem Post*, *Ha'aretz*, 27 avril)

203. Le 27 avril, il a été signalé que le Ministre de la sécurité intérieure, Avigdor Kahalani, avait fâché le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou en accordant à la Maison d'Orient un délai de plusieurs jours supplémentaires pour produire les pièces prouvant que les trois institutions visées par l'ordre de fermeture ne fonctionnaient pas illégalement. M. Kahalani devait également s'entretenir à ce sujet avec le négociateur de l'Autorité palestinienne Saeb Erekat, mais aucune date n'a été fixée. Les institutions visées par l'ordre de fermeture étaient le Bureau des institutions nationales, le bureau du géographe Khalil Toufakni (qui enquête sur la construction dans les colonies) et le bureau pour la recherche nationale de Faisal Hussein. (*Jerusalem Post*, 28 avril)

204. Le 28 avril, il a été révélé que le Vice-Ministre Michael Eitan avait, durant des mois, tenu des négociations secrètes avec le responsable de la Maison d'Orient Faisal Hussein, avec l'aval du Premier Ministre Benyamin Nétanyahou; les négociations ont débouché sur un accord portant sur un ensemble de questions. Eitan a confirmé qu'il y avait bien eu des pourparlers, mais il a refusé d'en révéler les détails, se contentant de dire qu'il avait agi de façon officielle. (*Ha'aretz*, 28 avril)

205. Le 28 avril, le Ministre de l'Autorité palestinienne en charge de Jérusalem, Faisal Hussein, a confirmé qu'il menait

depuis plus d'un an des discussions secrètes à propos de l'avenir de Jérusalem avec le Vice-Ministre Michael Eitan, membre du Likoud. Le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou a nié avoir autorisé Eitan à engager des discussions avec Hussein. Il a déclaré à des journalistes : «Jérusalem n'est pas un sujet de discussion». Hussein a refusé d'indiquer si certaines de ses rencontres avec Eitan avaient eu lieu dans la Maison d'Orient, le complexe de Jérusalem que Nétanyahou entendait fermer sous le motif qu'il aurait abrité certaines activités de l'Autorité palestinienne. (*Ha'aretz*, 29 avril)

206. Le 30 avril, il a été signalé que la décision avait été prise de reporter de deux jours une audition de l'avocat de la Maison d'Orient qui devait avoir lieu en préalable à la fermeture de l'établissement. Ce report a été autorisé au terme d'un entretien réunissant le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou, le Ministre de la sécurité intérieure Avigdor Kahalani et le Bureau du Procureur d'État. (*Ha'aretz*, 30 avril)

207. Le 5 mai, il a été signalé qu'un avocat de la Maison d'Orient, Jawad Boulos, avait présenté à la police israélienne des documents indiquant que la Maison d'Orient ne relevait pas de la compétence de l'Autorité palestinienne. Selon la police, les documents en question ne sont pas convaincants. L'exécution de l'arrêté de fermeture visant la Maison d'Orient a tout de même été reportée à après une réunion entre le négociateur en chef de l'Autorité palestinienne, Saeb Erekat, et le Ministre de la sécurité publique, Avigdor Kahalani. (*The Jerusalem Times*, 9 mai)

208. Le 11 mai, la Haute Cour israélienne a estimé que les trois bureaux de la Maison d'Orient, à Jérusalem-Est, devaient rester ouverts. Le Gouvernement avait tenté de les fermer, juste avant les élections du 17 mai. Aux termes d'une décision provisoire, la fermeture des bureaux avait été reportée d'une semaine au moins. (*The Jerusalem Times*, 14 mai)

209. Le 28 mai, il a été signalé que le Ministre de la sécurité publique, Avigdor Kahalani, avait fait savoir qu'il était déterminé à fermer trois bureaux de la Maison d'Orient. L'affaire de la Maison d'Orient a été portée devant la Haute Cour israélienne. (*The Jerusalem Times*, 28 mai)

210. Le 21 juillet 1999, à la suite d'une réunion avec le nouveau Ministre israélien de la sécurité publique, Shlomo Ben Ami, le Ministre de l'autorité palestinienne en charge de Jérusalem, Faisal Hussein, a dit que le dossier de la Maison d'Orient était clos. Le gouvernement Nétanyahou avait pris en mai dernier une ordonnance concernant la fermeture de trois bureaux à l'intérieur de la Maison d'Orient sous prétexte qu'ils servaient de bureau pour les activités de l'Autorité palestinienne

1. Retards et difficultés rencontrées pour l'obtention d'autorisations

211. Le 10 mai, la police a ordonné la fermeture de trois bureaux de la Maison d'Orient, à Jérusalem-Est, faute d'un compromis entre responsables israéliens et palestiniens. La mesure concernait Jawad Boulos, avocat des Palestiniens. Les Palestiniens ont reçu 24 heures pour faire appel. Boulos a déclaré que la Maison d'Orient ne ferait pas appel devant la Haute Cour de justice, car les Palestiniens ne reconnaissaient pas la juridiction d'Israël sur Jérusalem-Est. Il a toutefois été signalé qu'un groupe de huit Israéliens ferait appel devant la Haute Cour dans le but de retarder l'exécution de l'arrêté de fermeture. Étaient concernés par cette mesure le bureau pour les institutions nationales, le bureau de Khalil Tufakji chargé d'enquêter sur les implantations de colonies, et le bureau de la recherche nationale de Faisal Husseini. (*Jerusalem Post*, *Ha'aretz*, 11 mai)

212. Le 27 mai, il a été signalé que l'avocat des trois bureaux de la Maison d'Orient visés par un arrêté de fermeture à Jérusalem-Est avait écrit, en réponse à la Haute Cour, qu'il espérait qu'un nouveau compromis puisse être atteint avec le nouveau Gouvernement israélien. Deux semaines plus tôt, la Haute Cour de justice avait rendu une ordonnance provisoire reportant toute mesure visant la Maison d'Orient à après les élections. Dans sa réponse, l'avocat estimait que l'arrêté de fermeture avait été pris pour des motifs politiques. (*Ha'aretz*, 27 mai)

213. Le 28 mai, il a été signalé que le Directeur du *Waqf*, Adnan Husseini, avait fait savoir que la direction du *Waqf* à Jérusalem-Est ne devait demander à la municipalité aucun permis pour effectuer des travaux de rénovation dans l'enceinte de la mosquée Al-Aqsa. Cette déclaration intervenait deux jours après que cette question eut été examinée par le Cabinet israélien. (*The Jerusalem Times*, 28 mai)

2. Postes de contrôle

214. Le 3 février, il a été signalé que le docteur Ahmed Tibi, conseiller du Président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat, serait jugé par le Tribunal d'instance de Jérusalem pour avoir insulté et refusé de coopérer avec des gardes frontière qui voulaient fouiller sa voiture, à la jonction d'A-Ram, en janvier 1998. Lorsqu'il a été inculpé, en décembre, Tibi a déclaré à la radio israélienne que la décision de l'inculper était motivée par des considérations politiques, ajoutant que c'étaient les policiers et non lui-même qui avaient agi de façon répréhensible. (*Jerusalem Post*, 3 février)

215. Le 30 avril, un juge militaire a prolongé la détention d'un Palestinien de la Rive occidentale atteint d'une maladie

cardiaque congénitale et victime, un mois avant son arrestation, d'une attaque cérébrale. Amin Arbar, 27 ans, avait été arrêté par le GSS le 16 mars, alors qu'il franchissait le point de contrôle d'Allenby. Immédiatement après son arrestation, il a été hospitalisé et soumis à des interrogatoires quotidiens à l'hôpital même. À sa sortie de l'hôpital, Arbar a été incarcéré et, le 27 avril, sa détention a été prolongée de 15 jours supplémentaires. (*Ha'aretz*, 30 avril)

216. Le 2 avril, les FDI ont arrêté 12 Palestiniens de Deir Abou Masha'al, près de Ramallah, soupçonnés d'avoir lancé des pierres sur des véhicules israéliens. La police les a interrogés. En raison de la recrudescence des incidents de jets de pierres dans le secteur, les FDI avaient installé des barraques routiers à l'entrée du village. (*Jerusalem Post*, 4 avril)

3. Méthodes utilisées lors des interrogatoires

217. Le 11 février, il a été signalé que le Service général de sécurité (GSS) avait commencé à utiliser des lunettes opaques pour restreindre la vision des prisonniers pendant leurs transferts entre les cellules et les salles d'interrogatoire, au lieu d'employer des sacs de tissu pour leur couvrir la tête. Tel fut, du moins, le cas pour Jihad Shehada. En effet, quelques jours plus tôt, le GSS avait interrogé ce professeur de physique de 32 ans, frappé d'internement administratif depuis un an et demi. Selon l'avocat de Shehada, au cours de la période d'attente qui a suivi son interrogatoire, l'intéressé a été menotté aux mains et aux pieds et attaché à sa chaise par les hanches. Shehada a déclaré être resté menotté pendant trois jours, sauf en deux occasions lorsqu'on l'a fait venir en salle d'interrogatoire. Durant la période d'attente, on l'a obligé à écouter de la batterie à très haut volume accompagnée de temps à autre par la même phrase répétée en anglais : « Personne ne va te sauver, tu es seul ». Shehada a estimé ne pas avoir dormi plus de quatre heures pendant ces trois jours. (*Ha'aretz*, 11 février)

218. Le 27 avril, il a été signalé que le commandant des FDI dans la bande de Gaza avait limogé un militaire coupable d'avoir torturé des Palestiniens incarcérés au centre de détention d'Erez. Le scandale a éclaté au grand jour à la suite des révélations faites par un autre militaire à l'Association pour les droits civils en Israël. Le militaire a déclaré qu'il avait décidé de s'en remettre à l'Association, après avoir tenté en vain de porter plainte auprès du commandant du centre de détention. Selon l'auteur du message à l'Association, le militaire coupable aurait sauvagement frappé un détenu palestinien pour le simple fait de lui avoir souri. Il aurait également étranglé le détenu et lui aurait frappé la tête contre un mur. Une autre fois, il aurait cassé le bras d'un détenu palestinien et l'aurait blessé à la tête. (*Ha'aretz*, 27 avril)

219. Le 6 mai, le Comité public contre la torture a fait recours devant la Haute Cour de justice pour obtenir qu'elle donne au GSS l'instruction d'autoriser l'avocat du Comité à rencontrer Amin Ajbar, résident de Naplouse arrêté pour atteintes à la sécurité. Dans son recours, le Comité affirmait que Ajbar, 27 ans, avait été arrêté un mois et demi plus tôt et n'avait, depuis, toujours pas été autorisé à rencontrer son conseil juridique. Le Comité supposait qu'Ajbar, qui souffrait d'une malformation cardiaque et avait été victime d'une crise cardiaque deux mois avant son arrestation, était torturé. Le Comité craignait qu'Ajbar ne reçoive aucun traitement anticoagulant, traitement sans lequel sa vie risquait d'être en danger. Toujours le 6 mai, le Comité public contre la torture a fait recours devant la Haute Cour de justice pour qu'elle empêche le GSS d'«exercer des pressions physiques et mentales» sur Yossouf Bayed durant les interrogatoires. Âgé de 31 ans, ce résident du village de Jeffna, près de Ramallah, était sous le coup d'un internement administratif depuis le 15 avril, car il était soupçonné d'appartenir au jihad islamique. (*Ha'aretz*, 7 mai)

220. Le 16 mai, il a été signalé qu'Aharon Barak, Président de la Cour suprême israélienne, s'était vu décerner un prix par l'International Jurists' Association. Le prix «Justice dans le monde» récompense chaque année des personnalités qui contribuent à «préserver l'indépendance de la justice et les droits et libertés individuels». Amnesty International a critiqué le choix de l'Association, estimant que par ces décisions, le juge Barak, 66 ans, encourageait l'emploi de la torture et l'emprisonnement illimités d'individus en guise de monnaie d'échange. (*Ha'aretz*, 16 mai)

221. Le 26 mai, il a été signalé qu'un groupe composé de neuf juges de la Haute Cour et présidé par le juge Aharon Barak devait reprendre l'examen de sept recours déposés pour obtenir que le Service général de sécurité (GSS) ne soit plus autorisé à recourir à la torture pour extorquer des renseignements aux détenus. Jusqu'à présent, la Cour avait examiné de nombreux recours individuels portant sur cette question. Mais pour la première fois, elle a accepté d'examiner la légalité générale de certaines des méthodes employées par le GSS. Dans deux des recours, le Comité public contre la torture en Israël réclamait l'interdiction de la technique dite «Shabah», consistant à pendre les détenus dans des positions inconfortables et douloureuses. Une version du «Shabah» consiste à faire asseoir les détenus sur des chaises d'enfants, pieds et mains liés, un sac sur la tête, et à leur passer de la musique très forte pour les priver de sommeil. Dans un autre recours, le Comité public contre la torture en Israël affirmait que rien dans la loi israélienne ne justifiait l'emploi de telles méthodes d'interrogatoire par le GSS. Le groupe de défense des droits de l'homme de Bethléem estimait que si la Cour

rejetait les recours, Israël serait la seule démocratie couvrant légalement l'emploi de la torture. (*Jerusalem Post*, *Ha'aretz*, 26 mai)

222. Le 26 mai, des observateurs de plusieurs organisations internationales de défense des droits de l'homme étaient présents lorsque la Haute Cour de justice a achevé l'examen des recours réclamant qu'il soit mis fin à l'emploi de «pressions physiques modérées» lors des interrogatoires du GSS. Les avocats de six des requérants ont exposé leurs arguments à la Cour. (*Jerusalem Post*, *Ha'aretz*, 27 mai)

223. Le 3 juin, il a été signalé que le parquet avait valoir dans une déposition devant la Haute Cour de Justice qu'en vertu du principe de la «nécessité de défense», l'utilisation d'une «pression physique modérée» contre des personnes suspectées d'avoir connaissance d'une attaque terroriste en préparation ne constituait pas un acte criminel et pouvait être justifiée par les circonstances. La déposition a été faite à la demande de la Cour, qui a achevé ses auditions contre l'utilisation de techniques d'interrogation douloureuses par les services de sécurité générale une semaine auparavant. (*Jerusalem Post*, 3 juin)

224. Le 9 juin, il a été signalé que la Cour de Justice refusait de tenir une audience concernant un recours selon lequel le Service de sécurité générale torturait un prisonnier, préférant donner au service quatre jours pour répondre. Le PCATI s'était plaint que le Service de sécurité générale ne respectait pas l'engagement qu'il avait pris devant la Cour de s'abstenir d'utiliser des pressions physiques contre Ali Abou Ras. Il avait été arrêté plus d'un mois auparavant et le PCATI avait présenté une requête en son nom trois semaines auparavant. (*Ha'aretz*, 9 juin)

225. Le 7 juin, il a été signalé que deux frères originaires de Beit Fajar qui avaient été détenus pour des infractions à la sécurité depuis le 29 mai 1999 avaient été torturés. La société palestinienne pour la protection des droits de l'homme et de l'environnement, qui a révélé l'affaire, croit que les méthodes de torture utilisées comprenaient l'utilisation de pressions physiques et psychologiques (*The Jerusalem Times*, 11 juin)

226. Le 6 août, il a été signalé que le Ministre de la justice, Yossi Beilin, envisageait la possibilité d'interdire l'utilisation de «pressions physiques modérées» par les interrogateurs du Service de sécurité générale, selon un entretien accordé au *Jerusalem Post*. Ces dernières années, le Gouvernement israélien a travaillé à l'élaboration d'un projet de loi établissant le statut juridique officiel du Service de sécurité générale. Un des problèmes retardant son approbation est le paragraphe qui légalise les méthodes des interrogatoires du Service que des groupes de défense des droits de l'homme ont qualifiées de torture. Les méthodes les plus controversées

sont les secousses violentes, appelées en hébreu «teltulim» et le fait de contraindre les détenus à s'asseoir dans une position fort inconfortable pendant de longues périodes, technique baptisée en hébreu «shabah». Beilin a déclaré aussi qu'il avait l'intention d'éliminer l'internement administratif en Israël, qu'il a décrit comme anachronique. Il a ajouté qu'il s'efforcera d'éliminer ou du moins d'atténuer l'internement administratif dans les territoires occupés. (*Jerusalem Post*, 6 août)

4. Internement administratif et conditions de détention

227. Le 26 février, le juge d'un tribunal militaire a prorogé de huit jours l'internement administratif visant Jihad Shehadah, pour permettre au GSS de procéder à de nouvelles interrogatoires. Il a néanmoins émis des doutes quant à la nécessité de son maintien en détention. Shehada était frappé d'internement administratif depuis le mois d'août 1997. Le 7 février 1999, soit une semaine avant la date d'expiration de cette mesure, il a été transféré pour de nouvelles interrogatoires à la prison de Petah-Tikva. Dans sa décision, le juge a estimé : «le lien entre les soupçons et les éléments d'information n'est pas établi avec certitude. J'émet des doutes quant au bien-fondé d'une mise en détention. J'ordonnerai probablement la remise en liberté si je n'étais pas incité au contraire par les motifs suivants : les soupçons dont il est fait état au chapitre 6 du rapport du GSS sont de nature à menacer sérieusement la sécurité publique; pour cette raison, j'autorise le maintien en détention, mais uniquement pour une période très brève. Si l'interrogatoire ne permet aucun progrès, il sera probablement impossible de maintenir le suspect en détention sur la base des informations qui m'ont été communiquées dans le rapport du GSS». (*Ha'aretz*, 26 février)

228. Le 1er mars, les forces israéliennes de sécurité ont lancé des grenades lacrymogènes vers des détenus palestiniens de la prison de Megiddo qui manifestaient contre les mesures générales de prolongation de leur internement. Ils accusaient les autorités israéliennes de violer un accord selon lequel les particuliers devaient recevoir plus à l'avance la notification d'une telle prolongation. Selon des sources israéliennes, quatre détenus avaient été blessés lorsque le gaz lacrymogène avait été employé; des Palestiniens ont indiqué qu'un nombre beaucoup plus grand de détenus avaient été malades à cause du gaz et que certains avaient perdu conscience. Les détenus ont dit qu'on leur avait promis de leur notifier la prolongation 10 jours à deux semaines à l'avance. En fait, les autorités israéliennes ne les ont informés des nouvelles mesures que quelques jours à l'avance. En février, des mesures de prolon-

gation de l'internement ont été prises à l'encontre de neuf détenus. (*Ha'aretz*, 2 mars)

229. Le 7 mars, Israël a prolongé l'internement d'Osama Barham, Palestinien détenu sans jugement depuis cinq ans. Son avocat a déclaré que Barham, âgé de 35 ans, avait été arrêté en 1993 pour appartenance au jihad islamique et que son internement avait été prolongé de six mois après qu'il eut rejeté une proposition d'expulsion. (*Jerusalem Post*, 8 mars)

230. Le 2 avril, il a été signalé qu'une avocate du centre Hamoked pour la défense de l'individu, militante des droits de l'homme, avait fait état d'une évolution dans la façon dont étaient traitées les personnes assujetties à un internement administratif. Au moins un quart des détenus de la prison de Megiddo ont été interrogés par le GSS avant d'être renvoyés en internement administratif. De plus, on note une augmentation du nombre de condamnés frappés d'internement administratif immédiatement après leur sortie de prison. Le plus célèbre d'entre eux était Salah Shehada, de Beit Hanoun, à Gaza, condamné pour son rôle dans la création du Hamas, qui était supposé sortir de prison six mois avant le terme de sa peine, mais qui faisait depuis lors l'objet d'une mesure d'internement administratif. (*Ha'aretz*, 2 avril)

231. Le 16 avril, il a été signalé qu'Israël avait pris des mesures d'internement administratif à l'encontre de 40 étudiants, selon le président de la Société des amis des détenus, Ahmad Habiballa. Habiballa a déclaré que les étudiants, inscrits dans les universités d'An Najah et Bir Zeit, avaient été torturés. Il s'agirait apparemment d'activistes notoires au sein du mouvement islamiste. (*The Jerusalem Times*, 16 avril)

232. Le 30 avril, un juge militaire a prolongé la détention d'un Palestinien de la Rive occidentale atteint d'une maladie cardiaque congénitale et victime, un mois avant son arrestation, d'une attaque cérébrale. Amin Arbar, 27 ans, avait été arrêté par le GSS le 16 mars, alors qu'il franchissait le point de contrôle d'Allenby. Immédiatement après son arrestation, il a été hospitalisé et soumis à des interrogatoires quotidiens à l'hôpital même. À sa sortie de l'hôpital, Arbar a été incarcéré et, le 27 avril, sa détention a été prolongée de 15 jours supplémentaires. (*Ha'aretz*, 30 avril)

233. Le 16 juin, il a été signalé que selon le rapport d'Amnesty international pour l'année 1998, Israël avait arrêté 1 200 Palestiniens pour des infractions liées à la sécurité et pris 270 mesures d'internement administratif. Sur les 270 personnes concernées, 83 étaient encore incarcérées à la fin de l'année. Le rapport indiquait également que plus de 1 500 Palestiniens dans les prisons israéliennes avaient été condamnés à l'issue de procès qui ne répondaient pas aux règles internationales d'équité. Ainsi, les aveux extorqués sous la torture étaient

acceptés comme éléments à charge. Le rapport affirmait également que les services de sécurité israéliens recouraient systématiquement à la torture pendant les interrogatoires et que la Haute Cour de justice continuait à rejeter les recours visant à empêcher le GSS d'utiliser la force physique contre les détenus. Le rapport accusait par ailleurs les forces de sécurité israéliennes d'avoir fait mourir au moins 20 Palestiniens l'année précédente, des «circonstances troubles»; il s'agissait au mieux de décès injustifiés et, dans le pire des cas, d'exécutions extrajudiciaires. (*Jerusalem Post, Ha'aretz, 16 juin*)

234. Le 18 juillet, le détenu palestinien ayant purgé la plus longue peine administrative en Israël a été libéré après avoir été détenu pendant 6 ans sans avoir été jugé. Osama Barham a été arrêté en septembre 1993 au motif «qu'il constituait une menace pour la sécurité d'Israël». Barham, qui était actif dans le mouvement du jihad islamique, avait été arrêté une première fois en 1985 et avait été condamné à sept ans de prison. (*The Jerusalem Times, 23 juillet*)

235. Le 19 juillet, il a été signalé qu'Osama Barham, Palestinien interné pour des raisons administratives pendant cinq ans et 10 mois, a été libéré de prison à la suite d'un accord avec les FDI et le parquet. Au terme de cet accord, Barham, âgé de 35 ans, a promis «de ne pas recourir à des actes de violence ou à la menace de violence de quelque sorte que ce soit à l'encontre de toute personne, quelle que soit sa religion ou nationalité. L'avocat de Barham, Tamar Peleg, a déclaré que Barham avait publiquement désavoué la violence il y a longtemps et qu'il n'y avait rien de nouveau dans l'accord qu'il avait signé. L'accord faisait suite à une requête déposée devant la Haute Cour de justice demandant que Barham soit libéré parce que durant toutes ses années d'incarcération, l'État n'avait pas procédé à une enquête qui lui aurait permis de le juger. Il a été emprisonné le 17 septembre 1993 parce qu'on le soupçonnait d'être membre du jihad islamique. Sa détention a commencé un an après qu'il soit sorti de prison après avoir purgé une peine de sept ans d'emprisonnement pour activités au sein du Fatah. Au cours des six dernières années, les FDI ont pris 13 ordonnances étendant sa détention, tandis que la cour militaire a rejeté trois de ces appels. La Cour de Justice avait aussi rejeté une requête précédente. (*Ha'aretz, Jerusalem Post, 19 juillet*)

236. Le 2 août, il a été révélé qu'une cour d'appel militaire avait, du fait de l'amélioration de l'atmosphère entre Israël et les Palestiniens à la suite du changement de gouvernement, réduit de moitié la peine d'internement administratif d'une personne suspectée d'être membre du mouvement jihad islamique. L'avocat du détenu, Tamar Peleg, a dit de la décision qu'elle était «sans précédent». Le détenu, Hani Hindi, du village de Silat-Hartiya en Cisjordanie, avait déjà été

détenu pendant deux périodes de quatre mois et avait reçu l'ordre de demeurer en internement administratif pendant une nouvelle période de six mois commençant le 4 juillet 1999. (*Ha'aretz, Jerusalem Post, 3 août*)

5. Incarcération et conditions d'incarcération

237. Le 28 février, il a été signalé que dans son rapport annuel consacré aux droits de l'homme, le Département d'État des États-Unis avait estimé que les forces de sécurité, qu'elles soient israéliennes ou de l'Autorité palestinienne, s'étaient livrées à «de graves violations des droits de l'homme» en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Selon le rapport, les forces de sécurité israéliennes ont commis des «violations et, dans certains cas, des actes de torture», sur des Palestiniens soupçonnés d'atteintes à la sécurité. Israël a, par ailleurs, continué à détenir des suspects palestiniens sans inculpation, mais cette pratique a diminué dans des proportions qualifiées de «significatives» en 1998; de 3 565, elle ne concernait plus que 1 634 personnes. Cependant, il arrive que les conditions de détention et d'incarcération des Palestiniens soupçonnés d'atteintes à la sécurité ne répondent pas aux règles internationales en la matière. Il a d'autre part été signalé que les forces israéliennes soumettaient couramment les suspects à «des interrogatoires longs et éprouvants» et employaient des procédés «qui ne laissent aucune trace de mauvais traitements physiques». Ces méthodes consistent, notamment, à obliger les détenus à rester debout ou accroupis pendant des périodes prolongées, à les soumettre à des températures extrêmes, à les attacher dans des positions inconfortables et douloureuses et à les frapper. (*Jerusalem Post, 28 février*)

238. Le 15 mars, il a été indiqué que le Gouvernement israélien envisageait de libérer une centaine de prisonniers palestiniens à l'occasion de la fête de l'Aïd al-Adha qui devait être célébrée à la fin du mois. Ces prisonniers devaient être comptabilisés dans les 750 qu'Israël s'était engagé à libérer en application des accords de Wye. (*Jerusalem Post, Ha'aretz, 15 mars*)

239. Le 22 mars, le Comité public contre la torture en Israël (PCATI) s'est efforcé à nouveau d'obtenir de la Cour suprême de justice une ordonnance restrictive temporaire contre tous les actes de torture du Service général de sécurité (GSS) à l'encontre du prisonnier palestinien Eisah Ali Batat. Batat, âgé de 34 ans, résident du camp de réfugiés de Dahariyah en Cisjordanie, est soupçonné d'activités terroristes. Quatre semaines auparavant, la Cour avait rejeté une demande du PCATI qui faisait valoir que la torture était contraire au droit israélien et au droit international; elle avait accepté l'affirmation du GSS selon laquelle ses agents avaient traité Batat en employant les «moyens de défense nécessaires». Dans sa toute

dernière demande, le PCATI a affirmé que le GSS avait continué à torturer Batat au cours du mois suivant son arrestation et son incarcération dans la prison d'Ashkelon et avait remis à la Cour des rapports inexacts quant à son traitement. Le PCATI affirmait qu'au cours des 28 premiers jours suivant l'arrestation, ceux qui ont interrogé Batat l'ont aussi empêché de rencontrer un avocat et ont arrêté cinq membres de sa famille dont deux ont été libérés depuis. Le PCATI a déclaré que le GSS avait profité du rejet par la Cour de la demande antérieure pour continuer à torturer Batat jusqu'à l'expiration de l'ordonnance lui interdisant de rencontrer un avocat. (*Ha'aretz*, 23 mars)

240. Le 26 mars, il a été indiqué que des prisonniers du Hamas détenus en Israël avaient adressé une lettre aux dirigeants de leur mouvement demandant que des dispositions soient prises en vue d'un cessez-le-feu. Cette lettre était apparemment motivée par le mécontentement croissant des prisonniers du Hamas et reflète peut être des tensions accrues au sein de ce mouvement. (*The Jerusalem Times*, 26 mars)

241. Le 29 mars, il a été indiqué que le Gouvernement israélien allait annoncer son intention de libérer un certain nombre de prisonniers palestiniens le lendemain. La radio israélienne a fait savoir que des dizaines de prisonniers seraient libérés, mais aucun parmi «ceux qui avaient du sang sur les mains». Des responsables palestiniens ont dit que les libérations, si elles avaient effectivement lieu, n'étaient pas coordonnées avec eux et ne seraient pas le fruit de négociations. Hisham Abd a Razeq, Ministre de l'Autorité palestinienne responsable des affaires touchant les prisonniers a déclaré qu'une semaine auparavant il y avait dans la presse israélienne des informations concernant des plans de libération, «mais le jour de la fête est arrivé» a-t-il dit «et nous savons que pas une seule personne n'a été libérée». Il y avait eu à la fin de 1998 des vagues de protestation après que l'espoir de la population que les accords de Wye permettraient de libérer un grand nombre de prisonniers politiques eut été anéanti. (*Jerusalem Post*, 29 mars)

242. Le 30 mars, il a été indiqué que 14 prisonniers politiques palestiniens avaient été libérés la veille de prisons israéliennes. Le chef des négociateurs palestiniens, Saeb Erekat, a réagi en disant «nous n'avons pas besoin de gestes de bonne volonté. Ce que nous voulons, c'est la libération des prisonniers conformément aux accords de Wye». (*Jerusalem Post*, 30 mars)

243. Le 30 mars, une personne a été blessée pendant les manifestations qui ont marqué le vingt-troisième anniversaire de la Journée de la Terre. Malgré des incidents sporadiques violents, la célébration a été considérée comme l'anniversaire le plus calme qui ait eu lieu récemment. (*The Jerusalem Times*, 2 avril)

244. Le 2 avril, il a été signalé qu'au moment où la Haute Cour de justice délibérait sur l'emploi de la torture par le GSS, les défenseurs des droits de l'homme luttant contre la torture avaient fait état d'une fréquence accrue de l'emploi de la torture. Les militants ont indiqué qu'au cours des derniers mois, les suspects s'étaient plaints d'un regain d'intensité dans les tortures qui leur étaient infligées. Selon les groupes de défense des droits de l'homme, les détenus étaient privés du droit de rencontrer leurs conseils pendant des périodes plus longues qu'auparavant; par ailleurs, le nombre de détenus frappés d'internement administratif soumis à des interrogatoires, puis renvoyés en internement administratif s'était multiplié. On avait également relevé une augmentation du nombre de condamnés ayant purgé l'intégralité de leur peine et frappés d'internement administratif dès leur libération, mais aussi une augmentation du nombre de suspects contraints de collaborer en échange de leur liberté. Certes, une ordonnance autorise le GSS à empêcher un suspect de rencontrer un avocat pendant une période pouvant atteindre 90 jours, mais cette ordonnance n'avait jusqu'à présent été appliquée que très rarement. Or, aux dires du Comité public contre la torture en Israël et d'Addameer, organisation palestinienne de défense des prisonniers politiques, l'ordonnance était de plus en plus souvent appliquée pour empêcher les détenus de rencontrer un conseil pendant des périodes de plus en plus longues. (*Ha'aretz*, 2 avril)

245. Le 2 avril, il a été signalé que Sharif Dudeen, du village de Dura, était privé de la possibilité de rencontrer un avocat depuis son arrestation, à la fin du mois de janvier dernier. Un recours déposé d'urgence devant la Haute Cour de justice a été rejeté. Khaled Fakusa, lui aussi de Dura et détenu depuis le 5 février, n'a pu rencontrer son avocat qu'à la fin du mois de mars. Isa Batat, arrêté fin février, a été privé pendant 28 jours de la visite de son avocat. Au cours de la même période, cinq membres de la famille de Batat ont été arrêtés; deux ont été libérés le 2 avril sans avoir été inculpés. Selon les témoignages recueillis par le groupe de défense des droits de l'homme Addameer et par le Comité public contre la torture en Israël, les actes de torture commis par le GSS ont gagné en intensité; les défenseurs des droits de l'homme ont indiqué que ce regain d'intensité faisait suite à la session de la Haute Cour de justice, de janvier dernier, consacrée à la torture employée par le GSS. Ainsi, le détenu Isa Batat a rapporté qu'il avait passé plusieurs jours enchaîné à une petite chaise pendant qu'on l'interrogeait. Les jambes attachées sous la chaise, il était obligé de se pencher en arrière et s'il tombait, les enquêteurs lui montaient sur les pieds pour le faire se relever. On l'a également allongé sur une table, un objet sous le dos. Tandis qu'un enquêteur lui maintenait les jambes, un autre faisait pression sur ses épaules, comme pour lui briser le dos. Les menottes étaient très serrées, au point de lui

couper la circulation du sang dans les mains. Pourtant, un représentant du ministère public lui aurait promis que les menottes seraient remplacées. La détenue Mouna Ka'ada, de Ya'bed, libérée à la fin du mois de mars après 28 jours de détention (au cours desquels elle a observé une grève de la faim), a rapporté qu'on l'avait maintenue pendant cinq jours dans la position dite de «Shabah», qui consiste à rester assis sur une chaise, les bras et les jambes enchaînés, la tête recouverte d'un sac ou les yeux masqués par un verre opaque, et soumis à une musique incessante destinée à priver le détenu de sommeil. (*Ha'aretz*, 2 avril)

246. Le 2 avril, il a été signalé que 12 Palestiniens détenus à la prison de Nafha avaient été punis par l'administration pénitentiaire après des heurts avec les gardiens de l'établissement. Les détenus ont été consignés dans leurs cellules et leurs appareils électroniques leur ont été retirés. (*The Jerusalem Times*, 2 avril)

247. Le 5 avril, trois Palestiniens détenus pour des raisons de sécurité en Israël ont été libérés. Les trois détenus étaient censés être libérés en compagnie de 14 autres prisonniers, sur un geste de bonne volonté à l'occasion de l'Aïd al-Adha, mais le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou a obtenu un délai pour réexaminer les cas individuels. (*Jerusalem Post*, *Ha'aretz*, 6 avril)

248. Le 21 mai, Nashat Sheraïm, détenu palestinien de 24 ans, a été tué dans la prison de Ramle. Une commission d'enquête a été créée pour élucider les circonstances de ce meurtre. Sheraïm purgeait une peine de huit ans de prison pour avoir tenté de tuer son employeur israélien. C'était un activiste notoire du Fatah. Le Fatah a imputé la responsabilité du décès de Sheraïm à l'administration pénitentiaire israélienne. (*The Jerusalem Times*, 28 mai)

249. Le 4 juin, il a été signalé que les détenus palestiniens de la prison d'Ashkelon avaient l'intention de commencer une grève de la faim d'une durée illimitée pour obtenir leur libération, selon les termes des accords de paix signés avec Israël. (*The Jerusalem Times*, 4 juin)

250. Le 2 juillet 1999, il a été signalé que des prisonniers palestiniens en grève à la prison de Jalamah souffrent de mauvais traitements, dont des bastonnades et des actes humiliants. Dans une lettre envoyée de la prison, les 120 prisonniers ont décrit leurs conditions de détention qu'ils qualifient de brutales et inhumaines. (*The Jerusalem Times*, 2 juillet)

251. Le 19 juillet, il a été signalé que la Knesset avait approuvé en première lecture le projet de loi du Gouvernement qui prorogerait jusqu'en juin 2002 les règlements d'urgence régissant les relations avec les Palestiniens et les territoires occupés. Une nouvelle disposition dans la législa-

tion, qui a été prorogée régulièrement depuis 1967, permettrait aux prisonniers palestiniens détenus en Israël de déposer une requête devant le Comité spécial pour que leurs peines soient réduites d'un tiers, possibilité offerte aux prisonniers israéliens. Le Ministre de la justice Yossi Beilin a déclaré que les nouveaux règlements seraient élaborés si Israël parvenait à un accord avec l'Autorité palestinienne concernant le statut définitif. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 20 juillet)

252. Le 22 juillet, le Ministre de la justice Yossi Beilin a déclaré à Radio Israël concernant la question de la libération des prisonniers palestiniens «que le critère dit "du sang sur les mains n'a rien de logique" ... ce principe est immoral par définition». «Celui qui envoie quelqu'un pour tuer est au moins aussi coupable que celui qui tue, sinon plus. La sanction qui frappe ceux qui donnent des ordres ne devrait pas être plus légère que celle qui frappe celui qui les exécute. Nous nous sommes réconciliés avec les dirigeants palestiniens et nous leur avons pardonné et les quatre Premiers Ministres qui se sont succédé depuis 1993 ont serré la main du Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, et des dirigeants palestiniens». Beilin a maintenant proposé deux nouveaux critères pour ne pas relâcher les prisonniers palestiniens : premièrement, avoir commis des attaques terroristes après la signature des Accords d'Oslo (septembre 1993) et, deuxièmement, le fait de ne pas accepter le processus de paix et les Accords d'Oslo. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 23 juillet)

253. Le 28 juillet, il a été signalé que la question la plus pressante à l'ordre du jour israélo-palestinien, à la suite de la question du redéploiement, était la question de la libération des prisonniers. Les Israéliens et les Palestiniens sont parvenus à un accord sur le nombre des prisonniers devant être libérés en vertu de l'accord de Wye – 700 – mais non sur le type de prisonniers. L'ancien Premier Ministre Benyamin Nétanyahou avait refusé de libérer des prisonniers dont il disait qu'ils «avaient du sang sur les mains», c'est-à-dire tout Palestinien impliqué dans une attaque terroriste ayant fait des morts. (*Jerusalem Post*, 28 juillet)

254. Le 18 août, il a été signalé que les négociations avec les Palestiniens avaient échoué sur la question de la libération des prisonniers. Toutefois, le Gouvernement israélien a libéré un prisonnier de longue date «ayant du sang sur ses mains», avançant comme raison sa mauvaise santé. La réunion a été interrompue après que le négociateur du Gouvernement, Gilad Shir, a dit au négociateur palestinien, Saeb Erekat, que le cabinet de la sécurité israélienne avait décidé de ne pas changer les critères de libération des prisonniers fixés par le précédent Gouvernement et que par conséquent il ne relâcherait qu'un nombre limité de personnes emprisonnées pour des raisons de sécurité. Selon les critères appliqués, qui avaient

été adoptés à l'origine par le gouvernement de l'ancien Premier Ministre Benyamin Nétanyahou, aucun prisonnier impliqué dans une attaque ayant fait des morts ou appartenant au groupe d'opposition – quelle que soit la gravité du crime – ne serait relâché. En vertu de l'accord de Wye, Israël s'est engagé à relâcher 750 prisonniers en trois phases. Toutefois, les modalités de libération n'ont jamais été écrites et tout accord sur la question a été conclu oralement.

6. Question du recours à la force

255. Le 2 février, des heurts ont apparemment eu lieu entre des propriétaires fonciers palestiniens et des soldats et des colons israéliens lorsque des bulldozers ont déterré des arbres sur 180 dounams de terres appartenant à six villages situés au nord de Ramallah. (*The Jerusalem Times*, 5 février)

256. Le 3 février, des membres du groupement Kach ont agressé un conseiller de M. Yasser Arafat, M. Ahmed Tibi, alors que celui-ci quittait le Tribunal d'instance de Jérusalem. M. Tibi a souffert de plusieurs contusions. (*The Jerusalem Times*, 5 février)

257. Le 11 février, une femme médecin âgée de 48 ans, Naely Ayed, a été poignardée en pleine poitrine alors qu'elle rentrait à son domicile, à Jérusalem-Est. Elle est décédée peu après. Au départ, le meurtre a été imputé au célèbre «tueur au poignard» qui terrorisait la communauté palestinienne. La police israélienne a plus tard révélé qu'un jeune homme de 22 ans, M. Mohamed Shalaan, du village d'Abou Dis, s'était rendu spontanément à la police en apprenant que la femme décédée n'était pas juive. (*The Jerusalem Times*, 19 février)

258. Le 14 février, des centaines de Palestiniens ont bloqué la jonction de Gush Katif, dans la bande de Gaza, avant d'être dispersés par la police palestinienne, à la demande des FDI. L'activiste palestinien Wajih Abou Zarifa a déclaré que la route avait été bloquée pour «dire aux colons que nous sommes capables de leur compliquer sérieusement la vie s'ils continuent à faire preuve d'agressivité envers nos terres». Le porte-parole des FDI a déclaré que les FDI avaient empêché des centaines de Palestiniens de se joindre à la manifestation en bloquant la route à l'aide d'un camion militaire. Il a été signalé que des échauffourées avaient eu lieu entre militaires israéliens et policiers palestiniens durant cet incident. Peu de temps après, des officiers des deux camps sont arrivés sur les lieux et ont ordonné à leurs hommes respectifs de baisser leurs armes. (*Jerusalem Post*, *Ha'aretz*, 15 février)

259. Un rapport de police israélien a révélé que les émeutes à visées nationalistes contre la police israélienne avaient augmenté en 1998 à Jérusalem-Est. Un rapport récemment diffusé faisait état d'un accroissement de 24 % des incidents avec jets de pierres et indiquait que 2 203 cocktails Molotov

avaient été lancés contre des véhicules israéliens en 1998, contre 1 778 en 1997. (*The Jerusalem Times*, 19 février)

260. Le 28 février, un Palestinien a été blessé par des balles en métal recouvertes de caoutchouc tirées par des soldats israéliens. Les heurts se sont produits lorsque des soldats des FDI ont tenté d'empêcher des Palestiniens de détruire une route récemment revêtue par des colons d'Avni Hefets dans le nord de la Cisjordanie. (*Ha'aretz*, 1er mars)

261. Le 1er mars, des soldats des FDI ont blessé légèrement par balle un Palestinien en tirant sur une voiture munie de plaques d'immatriculation palestiniennes près de Mavo Horon. Le porte-parole des FDI a déclaré que le conducteur avait «tenté de forcer le passage à un poste de contrôle de l'armée, mettant ainsi en danger la vie des soldats». (*Jerusalem Post*, 2 mars)

262. Le 3 mars, il a été indiqué que la famille de Zaki Obeid, le résident de Jérusalem-Est qui avait été tué par balle par la police, avait demandé réparation auprès du tribunal de district de Jérusalem. Obeid, âgé de 21 ans, avait été tué six semaines plus tôt lors de la démolition d'une maison située dans le quartier d'Isawyah à Jérusalem-Est. Après une enquête interne, la police a conclu que les policiers avaient tiré par erreur et a présenté ses excuses à la famille. (*Ha'aretz*, 3 mars)

263. Le 3 mars, il a été indiqué que la police civile israélienne et la police israélienne des frontières avaient élaboré un plan pour le cas où le Président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat proclamerait un État palestinien indépendant ayant Jérusalem pour capitale. Le nom de code qui avait été choisi pour le plan était «Magie de la mélodie». Les forces avaient déjà commencé un entraînement intensif pour préparer l'éventuelle exécution du plan. L'entraînement comprenait un programme pour tireurs embusqués ainsi que des exercices obligatoires de deux jours pour toutes les unités de la police des frontières, comprenant notamment des exercices de lutte antiémeute, l'utilisation d'armes pour disperser les manifestants et des exercices de combat en terrain dégagé. (*Ha'aretz*, 3 mars)

264. Le 4 mars, une Palestinienne a été blessée près du village d'Halhoul après avoir été touchée par une grenade lacrymogène lancée par les FDI pour disperser des manifestants. Selon les FDI, une cinquantaine de Palestiniens avaient tenté de démolir les réverbères autour de la colonie de Karmeit Tzur. (*Jerusalem Post*, 5 mars)

265. Le 7 mars, un porte-parole de la police de Jérusalem a indiqué qu'un chauffeur de taxi palestinien avait été poignardé par des ultra orthodoxes. Selon la radio israélienne, le chauffeur n'avait été que légèrement blessé. Selon le *Jerusalem Post*, des centaines de policiers devaient renforcer les

forces de police de Jérusalem après une vague d'agressions à coups de couteau à motivations nationalistes. Lors d'un autre incident, deux policiers des frontières ont été légèrement blessés par des pierres lancées contre eux près du camp de réfugiés de Kalandia dans la zone de Ramallah. Près de la colonie d'Ofra, un policier des frontières, un autre Israélien et neuf Palestiniens ont été blessés dans un accident de voiture apparemment causé par un jet de pierres. (*Jerusalem Post*, 8 mars)

266. Le 7 mars, la Cour suprême israélienne a rejeté un appel interjeté par le colon Arieh Fisher, âgé de 50 ans, résident de Neve Dekalim dans la colonie de Gush Katif, pour que sa condamnation pour tentative de meurtre contre deux Palestiniens soit annulée et pour et que sa peine de prison de deux ans et demi soit réduite. Fisher avait été reconnu coupable par le tribunal de district de Be'er Sheva' pour avoir pointé son pistolet sur deux Palestiniens qui passaient en jeep devant la colonie et pour avoir tiré sur eux à sept reprises. (*Ha'aretz*, 9 mars)

267. Le 7 mars, dans une décision qui a fait jurisprudence, la Cour suprême a décidé qu'un homme de Khan Yunis que des soldats des FDI en civil avaient blessé en «faisant un usage abusif de leurs armes à feu» avait droit à une indemnisation de la part de l'État. La Cour a ainsi rejeté un recours exercé par l'État après que le tribunal de district de Jérusalem eut lui-même fait jurisprudence en lui octroyant une indemnisation d'un million de NIS. L'incident s'était produit cinq ans auparavant à un barrage routier établi dans le village de Beit Ommar, près d'Hébron. La victime des coups de feu, Zawid Badar, était masquée, habillée en «Ninja» à proximité d'un tas de pneus en feu, lorsqu'elle avait été repérée par les soldats des FDI. Lorsque Badar s'était mis à courir, les soldats lui avaient crié en arabe de s'arrêter. Comme il ne répondait pas aux sommations, les soldats lui avaient tiré dans l'obscurité environ 10 balles dans les jambes. Badar avait été blessé et avait notamment eu une jambe partiellement paralysée. Lorsqu'ils ont rejeté le recours, les juges ont déclaré qu'il n'était pas justifié que plusieurs soldats tirent en même temps. (*Ha'aretz*, 8 mars)

268. Le 8 mars 1999, la Commission palestinienne indépendante de défense des droits des citoyens (PICCR) a révélé, dans son rapport, que 37 Palestiniens avaient été tués en 1998 par les FDI, par des colons, ou étaient décédés des suites de torture dans les prisons. Le rapport comportait aussi des chapitres sur les violations des droits de l'homme par Israël. (*The Jerusalem Times*, 12 mars)

269. Le 11 mars, il a été indiqué – première réclamation de ce type – que des résidents d'un village de Cisjordanie avaient demandé au tribunal de district de Jérusalem d'ordonner à l'État de leur verser des dizaines de milliers de shekels pour

les indemniser d'une attaque lancée contre eux par des colons cinq ans auparavant. Les plaignants ont déclaré que l'État avait fait preuve de négligence parce que la police n'avait pas enquêté sur l'incident. Ils avaient – disaient-ils – été attaqués par des colons qui protestaient contre le meurtre du colon juif Haim Mizrachi. Leur voiture avait été sabotée et l'un d'eux avait été blessé. Alors qu'ils avaient porté plainte 15 mois plus tôt, la police leur avait dit que l'affaire était close parce qu'aucun suspect n'avait été trouvé. On a appris par la suite que la police s'était contentée de relever les témoignages des victimes sur les dommages subis, en dépit du fait qu'un officier supérieur des FDI avait noté le numéro d'immatriculation de l'un des véhicules israéliens impliqués et l'avait communiqué à la police. (*Ha'aretz*, 11 mars)

270. Le 2 avril, il a été signalé que le Gouvernement israélien avait fait appel d'une récente décision dans laquelle la Haute Cour avait donné son interprétation des règles relatives à l'engagement dans un combat. Deux semaines plus tôt, la Haute Cour avait accordé, à titre de réparation, un million de shekels à Bader Ahlail, un Palestinien blessé par des militaires en octobre 1994. Quatre ou cinq balles avaient atteint la partie inférieure de son corps alors qu'il tentait d'échapper à une unité d'infiltration de l'armée. Dans son arrêt, la Haute Cour a estimé que les règles d'engagement des FDI n'autorisaient pas le recours à des tirs en rafale contre les émeutiers présumés dans les territoires occupés. Elle a déclaré que le fait qu'Ahlail avait été atteint par quatre balles au moins montrait qu'il avait été victime d'un tir en rafale. (*Ha'aretz*, 2 avril)

271. Le 14 avril, l'armée israélienne a investi des dizaines de maisons et de magasins du quartier Shweike de Tulkarem, au cours de fouilles menées pour retrouver des voitures volées. Les recherches ont duré quatre heures. Les journaux palestiniens ont fait état d'importants dégâts matériels. (*The Jerusalem Times*, 16 avril)

272. Le 1er mai, deux enfants palestiniens ont été blessés, dont un grièvement, près du Tombeau des Patriarches (mosquée Ibrahim), à Hébron. L'incident s'est produit lorsqu'un garde frontière, en faction devant l'enceinte, a tiré des coups de feu. Le porte-parole des FDI a déclaré qu'il s'agissait d'un accident, mais une des victimes, Jawad Muhtaseb, 13 ans, a déclaré à l'Associated Press avant d'être transportée à l'hôpital, que les policiers leur avaient tiré dessus délibérément. (*Jerusalem Post*, 2 mai)

273. Le 4 mai, à Hébron et Ramallah, de jeunes Palestiniens ont lancé des pierres sur des postes de contrôle de l'armée israélienne. Quelque 17 jeunes ont été blessés par des balles en caoutchouc tirées par les militaires israéliens, lors de heurts provoqués par des groupes opposés aux Accords d'Oslo. Des tracts circulant à Gaza jetaient tout report de

la création de l'État palestinien. (*The Jerusalem Times*, 7 mai)

274. Le 12 mai, il a été signalé que durant le mois précédent, les FDI avaient ouvert une nouvelle structure d'entraînement simulant un village de la Rive occidentale. Cette structure devait permettre aux militaires de s'entraîner à s'emparer de villages palestiniens. Outre les simulations de confrontations avec des adversaires armés, le terrain d'entraînement offre une formation sur la façon de traiter les femmes, les enfants et les journalistes. L'année dernière, les FDI avaient intensifié l'entraînement de toutes les unités dans le but de préparer un éventuel affrontement avec les Palestiniens aux environs du 4 mai, date à laquelle l'Autorité palestinienne envisageait de proclamer un État palestinien. (*Ha'aretz*, 12 mai)

275. Le 15 mai, il a été signalé que quatre Palestiniens, dont un cameraman, avaient été blessés par balles en caoutchouc, au cours d'accrochages entre 150 Palestiniens et les militaires, près de la jonction d'Ayosh, aux abords de Ramallah. D'autres heurts ont été signalés près du village de Burkin, à proximité de Naplouse. Une centaine de Palestiniens manifestaient contre la récente installation de caravanes sur ce site, en prévision de la création d'une yeshiva. (*Jerusalem Post*, *Ha'aretz*, 16 mai)

276. Le 23 mai, une Palestinienne enceinte, du village de Deir Qadis, a perdu son bébé après avoir inhalé du gaz lacrymogène provenant de grenades lancées par les militaires aux prises avec des manifestants palestiniens. En effet, un groupe de résidents de Deir Qadis tentait d'arrêter des bulldozers à 50 mètres de l'entrée du village, situé à l'ouest de Ramallah. Les militaires avaient pris position sur un site réservé à la construction d'un quartier juif à Kiryat Sefer. Les militants du mouvement Gush Shalom ont déclaré que les militaires étaient entrés dans le village et avaient lancé des grenades lacrymogènes, dont le gaz s'était répandu jusque dans les maisons. Plusieurs enfants ont été incommodés. (*Ha'aretz*, 24 mai)

277. Le 24 mai, il a été signalé que, la semaine précédente, la Cour suprême avait annulé un jugement d'une juridiction inférieure qui dégageait l'armée israélienne de toute responsabilité dans un incident au cours duquel une jeune Palestinienne de 17 ans avait été blessée à l'oeil par une grenade lacrymogène. La jeune fille avait été blessée 11 ans plus tôt, alors qu'elle tenait son cousin de deux ans, à l'entrée du dispensaire de l'ONU situé dans le camp de réfugiés d'Al Amari, près de Ramallah. Selon elle, les militaires avaient agi par malveillance. La Cour suprême a jugé recevable l'argument de l'État selon lequel la victime n'avait pas suffisamment motivé la thèse de l'acte de malveillance. (*Ha'aretz*, 24 mai)

278. Le 25 mai, le Président de la Cour suprême, Aharon Barak, a rejeté la demande du Procureur d'État Edna Arbel, qui avait requis une audience supplémentaire, devant un collège élargi de juges, concernant un arrêt non unanime de la Cour. Dans l'arrêt en question, elle avait estimé que les FDI devaient verser réparation à un résident de la Rive occidentale, après que des agents d'infiltration de l'armée se furent rendus coupables de négligence, cinq ans auparavant. Les deux juges majoritaires ont estimé que les agents n'avaient pas tiré un seul coup de feu de sommation alors qu'ils poursuivaient Ziyad Ahliel, mais avaient tiré dix coups de feu d'emblée. La Cour a estimé que cet acte était injustifié au regard des circonstances. Ahliel est resté partiellement paralysé. Il a fait recours pour obtenir réparation et le Tribunal de district de Jérusalem lui a accordé un million de shekels. (*Ha'aretz*, 26 mai)

279. Le 27 mai, il a été signalé qu'un officier des gardes frontière avait été arrêté, car il était soupçonné de s'être livré, le mois précédent, à des voies de fait et à des tentatives d'agressions sexuelles sur trois mineurs palestiniens. Les trois mineurs (âgés de 14, 15 et 16 ans) avaient été arrêtés séparément dans la région de Ramallah car ils étaient soupçonnés d'avoir lancé des pierres. L'officier les aurait agressés après qu'ils eurent refusé de commettre un acte obscène sur sa personne. Deux soldats présents sur les lieux auraient fermé les yeux sur le comportement de l'officier. (*Ha'aretz*, 28 mai)

280. Le 2 juin, il a été signalé que l'hôpital Hadassah avait confirmé qu'il continuerait à soigner un Palestinien de 14 ans blessé par balles à une jambe, le mois précédent, par un garde frontière, alors qu'il jouait devant sa maison d'Hébron, en face du Tombeau des Patriarches (mosquée Ibrahim). Le père de Jawad Muhtased avait affirmé que l'hôpital lui avait fait savoir que, puisque ni Israël ni l'Autorité palestinienne ne s'étaient jusqu'à présent acquittés de la facture de 34 000 dollars correspondant au paiement des soins, le traitement ne serait poursuivi que si lui, le père, était en mesure de payer. Le 1er mai, Jawad et sa soeur jouaient au ballon lorsque les coups de feu on retenti. Jawad a été grièvement blessé à la jambe et sa soeur a été touchée par des fragments de balle. Il a été opéré à l'hôpital Hadassah, où il est resté 12 jours. (*Ha'aretz*, 2 juin)

281. Le 3 juin, le Ministère public a engagé une action publique contre Eran Nakash, garde frontière accusé d'avoir, à trois reprises au cours des trois derniers mois, frappé des détenus palestiniens, dont trois mineurs, et de s'être livré à des actes indécents. Au cours du premier incident, Nakash et deux autres gardes frontière escortaient trois mineurs palestiniens menottés. Selon le chef d'accusation, Nakash a donné des coups de poing, des gifles et des coups de pied aux

adolescents, puis il a baissé sa braguette et ordonné à un des détenus de lui faire une fellation. Celui-ci ayant refusé, le garde frontière l'a frappé. Nakash a également contraint les trois mineurs à chanter une chanson insultante pour la foi musulmane et le Prophète Mahomet. S'ils s'arrêtaient de chanter, il les frappait jusqu'à ce qu'ils reprennent. Une autre fois, Nakash a ordonné à un Palestinien de descendre de sa voiture, parce qu'il n'avait pas ses papiers d'identité sur lui. Alors que le frère de l'intéressé se rendait chez lui pour chercher les papiers, Nakash l'aurait frappé. Il aurait plusieurs fois approché une cigarette allumée tout près de son oreille et l'aurait même brûlé une fois. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 4 juin)

282. Le 3 juin, un Palestinien a été tué et plusieurs autres ont été blessés en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, alors que les Palestiniens manifestaient à l'occasion de la «Journée de la colère» contre l'expansion des colonies. L'incident mortel s'est produit en cours de matinée : Ala Abou Sharkh, 22 ans, de Dahariya, a été abattu par un soldat à un barrage routier situé près d'Hébron. Abou Sharkh est décédé des suites de ses blessures à l'hôpital Soroka de Beersheba. Un autre Palestinien a été grièvement blessé dans un accrochage, près de Bourqin, en Cisjordanie. La «Journée de la colère» avait été décidée la semaine précédente, à la suite de la décision du gouvernement sortant d'agrandir Ma'aleh Adumim jusqu'à la frontière de Jérusalem. Les travaux préparatoires à la construction d'un secteur juif dans le quartier Ras Al Amoud de Jérusalem et le lancement des travaux à Har Homa (Jérusalem-Est) étaient également à l'origine du mécontentement palestinien. (*Jerusalem Post*, 4 juin)

283. Le 5 juin, il a été signalé que les FDI avaient dispersé des dizaines de Palestiniens qui lançaient des pierres et des bouteilles sur les militaires stationnés près du Tombeau de Rachel, non loin de l'entrée de Bethléem. Les Palestiniens s'étaient rassemblés un peu plus tôt à Bethléem pour manifester. Selon certaines informations, une Palestinienne a été grièvement blessée par une balle en caoutchouc. Cinq Palestiniens ont été blessés dans des heurts sporadiques avec les militaires, durant la «Journée de la colère» proclamée à l'initiative de l'Autorité palestinienne dans le but de faire comprendre à Ehoud Barak que la paix et la construction de colonies étaient incompatibles. Toutefois, dans l'ensemble, les manifestants étaient pacifiques et peu nombreux. «Les Palestiniens ont fait preuve de retenue dans les manifestations, à l'occasion de la Journée de la colère et ils ont exprimé leur souci de paix; mais, dans le même temps, ils ont clairement montré qu'ils n'abandonneraient pas un grain de sable de leur terre», a indiqué le Cabinet de l'Autorité palestinienne. (*Jerusalem Post*, 6 juin)

284. Le 3 juin 1999, Ala Abou Sharkh, 20 ans, a, semble-t-il, été abattu par les FDI, alors qu'il circulait sur une route de contournement pour éviter un poste de contrôle militaire. Des sources palestiniennes ont laissé entendre qu'un colon armé d'un fusil mitrailleur Uzi avait ouvert le feu sur la voiture, qui roulait sur la route non goudronnée. (*The Jerusalem Times*, 11 juin)

285. Le 20 juillet, les FDI ont ouvert le feu avec des balles en caoutchouc en vue de disperser des groupes de manifestants palestiniens qui jetaient des pierres sur eux et sur les véhicules israéliens qui passaient, alors qu'ils bloquaient le carrefour de Netzarim dans le nord de la bande de Gaza. Le porte-parole des FDI a déclaré qu'il n'y a pas eu de pertes, bien que les journalistes palestiniens aient déclaré que neuf personnes avaient été blessées. Les agents sanitaires présents sur les lieux ont déclaré que deux manifestants avaient été légèrement blessés; sept autres étaient traités localement pour des blessures légères. Shafik Talouli, un organisateur de manifestation, a déclaré : «La manifestation d'aujourd'hui a pour but de protester contre les activités israéliennes d'implantation de colonies et de faire savoir au Premier Ministre Ehoud Barak qu'il convient de mettre un terme à ces activités d'implantation». (*Jerusalem Post, Ha'aretz*, 21 juillet)

286. Le 21 juillet, il a été signalé que les policiers palestiniens avaient détenu puis relâché deux soldats des FDI qui, selon eux, avaient ouvert le feu sur un officier palestinien dans la bande de Gaza. Des témoins et des responsables palestiniens ont dit que les deux soldats, qui patrouillaient ensemble avec des policiers palestiniens près de Netzarim, avaient tiré sur un policier palestinien à la suite d'une dispute. Personne n'a été blessé. (*Jerusalem Post*, 22 juillet)

287. Le 22 juillet, le général de brigade Yoav Gallant a relevé de ses fonctions un garde frontière pour avoir indûment utilisé son arme à feu et il a ordonné que des mesures disciplinaires soient prises à l'encontre de plusieurs officiers qui n'avaient pas convenablement préparé leurs hommes. Gallant a pris cette mesure à la suite d'une enquête portant sur une échauffourée survenue le jour précédent entre des gardes frontière et des policiers palestiniens au carrefour de Netzarim, au cours duquel deux gardes frontière avaient été légèrement blessés alors que des policiers palestiniens arrachaient l'arme d'un garde frontière qui tirait en l'air pour disperser des Palestiniens. Le porte-parole des FDI a déclaré que le garde frontière n'avait pas obéi aux règles relatives à l'utilisation des armes à feu. (*Jerusalem Post*, 23 juillet)

288. Le 20 juillet 1999, 13 Palestiniens ont été blessés dans la bande de Gaza à la suite d'accrochages avec les FDI. Les accrochages ont eu lieu près de Netzarim, colonie de peuplement israélienne proche de Gaza, après l'organisation par le mouvement de jeunesse du Fatah d'une manifestation contre

la politique d'implantation d'Israël. Les 13 Palestiniens ont été légèrement blessés lorsque des soldats israéliens ont ouvert le feu sur eux en utilisant des balles en caoutchouc. (*The Jerusalem Times*, 23 juillet)

289. Le 22 juillet, l'autorité du *Waqf* a fermé le mont du Temple à tous les visiteurs pour la journée à la suite d'un accrochage entre deux Palestiniens et un groupe de Fidèles du mont du Temple. Durant l'accrochage, plusieurs anciens activistes du Kach ont lancé des tracts dans l'enceinte en demandant «l'expulsion de tous les étrangers». La police a arrêté trois d'entre eux pour provocation et a demandé qu'ils soient renvoyés devant le tribunal d'instance de Jérusalem. Le directeur du Wakf, Adnan Hussein, a déclaré que la décision de fermer le site avait été prise à la suite d'une attaque perpétrée par des centaines de fidèles juifs qui avaient essayé «d'attaquer la mosquée». «Nos gardes et le peuple les ont arrêtés et sont restés là toute la nuit pour protéger les lieux», a-t-il déclaré. Le dirigeant des Fidèles du mont du Temple, Gershon Salomon, a déclaré qu'il était inacceptable que l'on empêche les Juifs d'accéder à ce lieu. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 23 juillet)

290. Le 8 août, le Vice-Ministre de la défense, Ephraim Sneh, a déclaré alors qu'il rendait visite aux colons juifs de Hébron qu'il y avait plus de soldats des FDI qui patrouillaient à Hébron que dans toute la «zone de sécurité» qu'Israël avait créée dans le Sud-Liban. Selon des informations étrangères, Israël déploie entre 1 000 et 1 500 hommes dans le sud du Liban. Des colons ont répondu que les soldats étaient là non seulement pour protéger leur enclave qui compte 400 personnes parmi 100 000 Palestiniens, mais aussi pour protéger les «centaines de milliers» de visiteurs qui viennent à Hébron chaque année. (*Jerusalem Post, Ha'aretz*, 9 août)

291. Le 10 août, un soldat israélien a été grièvement blessé et cinq autres soldats ainsi qu'un civil légèrement ou modérément blessés lorsqu'un Palestinien a jeté son véhicule sur eux au point de jonction de Nahshon. Il a été signalé que le Palestinien est mort. Toutefois, on ne savait pas exactement s'il avait trouvé la mort lorsque la police lui avait tiré dessus ou lorsque sa voiture s'était écrasée contre un camion garé à l'intersection. Selon un porte-parole des FDI, «craignant que le véhicule ne soit bourré d'explosifs, les hommes en armes ont tiré sur le terroriste et l'ont tué». Lors d'une autre attaque plus tard dans la soirée, un Israélien a été pris pour cible et légèrement blessé près de l'entrée de la colonie de Mevo Motan, au sud-est de Djénine en Cisjordanie. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 11 août)

292. Le 11 août, il a été signalé que deux Palestiniens et un policier israélien avaient été blessés au cours d'accrochages survenus alors que les policiers israéliens exécutaient une ordonnance de démolition contre deux maisons palestiniennes

dans le quartier de Walaje à Jérusalem-Est. Des témoins directs palestiniens ont déclaré que la police les avait frappés à coups de pistolet alors qu'ils s'approchaient des maisons en vue d'empêcher leur démolition. Deux Palestiniens ont été blessés selon le propriétaire d'une des maisons qui ont été détruites. La police a arrêté un enfant âgé de 13 ans qui lançait des pierres. (*Jerusalem Post, Ha'aretz*, 12 août)

293. Le 15 août, il a été signalé qu'une enquête du Ministère de la justice avait conclu que les erreurs commises par les commandants lors de la démolition de maisons dans le village de Isawiyah à Jérusalem-Est avaient conduit à la mort d'un homme. Zaki Ubaid, un père de 22 ans ayant un enfant originaire d'Isawiyah est mort après que la police des frontières lui a tiré dessus lors de l'incident. Le personnel du Ministère de l'intérieur s'est rendu dans le village situé à Jérusalem-Est en janvier 1999 escorté par des soldats de la police des frontières et muni d'une ordonnance concernant la destruction des structures illégales. Selon un témoignage recueilli par l'organisation de défense des droits de l'homme à B'Tselem, les policiers ont tiré à une distance de 10 à 15 mètres au lieu de la limite minimale de 40 mètres, ce qui était donc illégal. L'enquête n'a pas permis de déterminer qui avait tiré le coup fatal car les balles en caoutchouc ne permettent pas aux études balistiques de rattacher la balle utilisée à une arme, mais elle a conclu à la responsabilité pénale des commandants qui étaient responsables de l'opération et qui n'avaient pas respecté les règles concernant la distance à laquelle les balles en caoutchouc doivent être tirées. (*Ha'aretz*, 15 août)

294. Le 16 août, le juge de la Cour de district de Jérusalem Ruth Orr a disculpé l'officier de sécurité de la colonie Nahum Korman des accusations d'homicide à la suite du décès d'un enfant palestinien de 11 ans, Holmi Shosha. Orr a écrit qu'il n'y a pas d'élément de preuve fiable prouvant que Korman avait frappé Holmi Shosha, résident du village de Houssan, ou qu'il y avait eu un contact corporel avec lui avant que celui-ci ne soit blessé. Par son jugement, Orr a rejeté le témoignage de deux jeunes Palestiniens, Ibrahim et Tahir Shousha, qui prétendaient avoir vu Korman donner un coup de pied à leur cousin à la cuisse et à la tempe, et lui écraser la gorge avec son pied avant de le frapper avec son pistolet. Elle a rejeté aussi les conclusions du policier chargé de déterminer les causes du décès, qui a déduit après avoir assisté à la reconstitution des événements selon la version des témoins qu'il considérait que les deux marques de violence évidentes sur le corps, dont l'une avait conduit directement au décès de l'enfant, avaient été causées par le coup de pistolet et par des coups de pied. Korman a dit que Shosha était tombé alors qu'il s'approchait de lui. L'officier de sécurité de la colonie de Hadar près de Jérusalem était entré

dans le village pour que les jeunes arrêtent de lancer des pierres sur les voitures israéliennes sur la route en contrebas. L'organisation de défense des droits de l'homme B'Tselem, qui a recueilli des témoignages juste après le décès de Shosha, a critiqué la décision, disant qu'elle s'inscrivait dans la tendance, le traitement négligent des affaires mettant en jeu des citoyens israéliens qui avaient blessé des Palestiniens. Le député Ahmad Tibi a dit que la décision «faisait naître de nombreux doutes sur le système judiciaire israélien. Les Arabes, apparemment, ne sont jamais assassinés, même lorsque l'identité du meurtrier est connue». (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 17 août)

7. Projet de loi visant à supprimer l'obligation de réparation

295. Le 2 juillet 1999, il a été signalé qu'un touriste d'origine palestinienne âgé de 18 ans, Yacob Khalil, demandait un million de shekels en dommages et intérêts pour les blessures qu'il avait subies lorsque les FDI ont ouvert le feu sur lui. Le tir a eu lieu dans le village de Ein Yabrud, le 2 avril 1992. Un groupe de soldats israéliens a ouvert le feu sur lui sans sommation. Khalil avait dû être amputé de la jambe gauche. Dans sa plainte devant la cour centrale, Khalil demandait réparation pour les souffrances psychologiques et le traitement onéreux qu'il avait reçu aux États-Unis. (*The Jerusalem Times*, 2 juillet)

8. Aspects de l'administration de la justice

296. Le 3 février, le Président israélien Ezer Weizman a annoncé son intention de réduire les peines de prison de longue durée prononcées contre huit Juifs pour meurtres ou tentatives de meurtre sur des Palestiniens. Cette décision faisait suite à des recommandations qui lui avaient été adressées la semaine précédente par le Ministre de la justice Tzahi Hanegbi. Parmi les intéressés figuraient : a) Ami Popper, qui avait abattu sept ouvriers palestiniens de la bande de Gaza en mai 1990. Sa peine, initialement de sept fois la prison à vie, a été ramenée à 40 ans; il a en outre bénéficié de permissions, d'un droit de visites et de la perspective d'une remise d'un tiers de sa peine pour bonne conduite (ce qui ramènerait la peine totale à 20 ans). Popper est devenu ultra-orthodoxe juif en prison; b) Yoram Shkulnik, condamné en 1993 à la prison à vie pour avoir assassiné un Palestinien à qui on avait préalablement attaché les mains et les pieds. En 1997, sa peine avait été ramenée à 15 ans; Weizman a réduit sa peine de 45 mois supplémentaires, si bien qu'il devrait sortir de prison dans un an; c) Daniel Morali, condamné en février 1996 à la prison à vie pour le meurtre d'un Palestinien, ne purgera plus que 20 ans aux termes de la décision de Weizman; d) Avraham Vaknine, condamné en

1991 à la prison à vie pour le meurtre d'un Palestinien, a vu sa peine ramenée à 15 ans. Indignée, l'Autorité palestinienne a condamné les remises de peine accordées par Weizman à 7 (8 selon *Ha'aretz*) Israéliens coupables de meurtres de Palestiniens. Elle a estimé que cette mesure encouragerait d'autres extrémistes à agresser des Palestiniens et a accusé Israël de pratiquer une politique de «deux poids, deux mesures» concernant la libération des prisonniers. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 4 février)

297. Le 3 février, une échauffourée a opposé, au Tribunal d'instance de Jérusalem, le docteur Ahmed Tibi, conseiller du Président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat, à une poignée d'activistes d'extrême droite dirigée par Noam Federman et issue du mouvement illégal Kach. L'incident s'est produit alors que le juge d'instance venait de donner lecture du chef d'accusation, dans lequel il était reproché à Tibi d'avoir agressé un garde frontière l'année précédente à un barrage routier situé près du village de Surda, en Cisjordanie. S'adressant à des journalistes après l'incident, Tibi a qualifié de «scandaleux» le fait que les gardes du tribunal ne soient pas intervenus pour le protéger et qu'il ait dû pour cela compter sur son garde du corps. Federman a, pour sa part, déclaré : «... nous avons agi envers eux dans l'esprit de Kahane. Nous sommes simplement venus dire que Tibi était un assassin et un espion». (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 4 février)

298. Le 6 février, le Tribunal de district de Jérusalem a rejeté un recours déposé par l'État contre une décision du Tribunal d'instance de Jérusalem ordonnant la remise en liberté de deux activistes du Kach. Les deux individus avaient été arrêtés une semaine plus tôt, alors qu'ils venaient de participer à une échauffourée prenant à parti Ahmed Tibi, conseiller du Président Arafat, qui comparaisait pour avoir agressé des gardes frontière israéliens. Le Tribunal a toutefois assigné les deux intéressés à résidence jusqu'au 9 février. (*Ha'aretz*, 7 février)

299. Le 9 février, le Procureur du district de Jérusalem a ordonné la comparution de trois anciens membres du Kach accusés d'avoir fait irruption dans la salle d'audience quelques jours auparavant. Les trois hommes avaient pris à parti Ahmed Tibi, conseiller du Président Arafat. Il a notamment estimé que si Tibi avait été blessé, il se serait peut-être ensuivi une vague d'agitation dans toute la région. (*Jerusalem Post*, 10 février)

300. Le 22 février, la Haute Cour de justice a décidé qu'un compromis devait être trouvé à propos du recours dans lequel la famille de Baruch Goldstein demandait que la tombe de ce dernier soit conservée en l'état. En 1994, Goldstein avait tué 29 Palestiniens à la mosquée Ibrahimi (Tombeau des Patriarches). Le recours de la famille faisait suite à la décision des

FDI de supprimer le monument et tous les symboles glorifiant le massacre, qui avaient surgi autour de l'emplacement de la tombe de Goldstein, dans la colonie de peuplement de Kiryat Arba. La décision avait pour sa part été prise après l'adoption par la Knesset d'une loi interdisant tout monument à la gloire d'un terroriste. Dans ce même contexte, il a été signalé que «La paix maintenant» manifesterait sur la tombe de Baruch Goldstein pour exiger le retrait du mémorial. Un porte-parole du mouvement a estimé qu'il était inconcevable qu'une loi adoptée dans ce sens par la Knesset n'ait toujours pas été appliquée. (*Jerusalem Post, Ha'aretz*, 23 février, *Jerusalem Post*, 25 février)

301. Le 23 février, les juges de la Cour suprême ont, fait rarissime, critiqué publiquement et avec véhémence une décision rendue par un tribunal de district, allant jusqu'à qualifier la condamnation en question de «dénî de justice». Dans son avis critique, la Cour suprême a acquitté un détenu palestinien, Nidal Abou Sa'ada, qui avait été accusé de meurtre. Selon le chef d'accusation, alors qu'il était encore sous le coup d'une mesure d'internement administratif et incarcéré à la prison de Megiddo, Sa'ada avait, en compagnie d'un groupe d'activistes du Hamas, passé à tabac et tué un codétenu, Abed Rahman Kilani, que le groupe soupçonnait de collaborer avec l'administration pénitentiaire. L'argumentation du ministère public reposait sur les affirmations d'un des détenus, pris comme témoin à charge, mais en quelques mois, le témoin était revenu plusieurs fois sur sa propre version des faits. Le ministère public n'avait finalement retenu que la dernière version présentée et le Ministre de la sécurité publique avait ordonné aux parties de garder le silence à propos de toutes les dépositions antérieures du témoin à charge. Sa'ada a passé deux ans en prison avant que la Cour suprême n'annule la décision du Tribunal de district. (*Ha'aretz*, 24 février)

302. Le 11 mai, la Haute Cour de justice a estimé que les trois bureaux de la Maison d'Orient dont la fermeture avait été ordonnée par le Gouvernement devaient rester ouverts jusqu'à après les prochaines élections. Le juge Dalia Dornir a donné aux deux parties jusqu'au 18 mai pour réagir à un recours déposé par neuf Juifs de Jérusalem qui estimaient que cette fermeture n'était qu'une manoeuvre politicienne du Premier Ministre Benyamin Nétanyahou à la veille des élections. Le maire de Jérusalem Ehoud Olmert s'est montré critique sur la façon dont M. Nétanyahou a traité cette question. Il a déclaré sur les ondes de la radio israélienne qu'il avait conseillé au Premier Ministre de ne pas fermer la Maison d'Orient juste avant les élections. (*Jerusalem Post, Ha'aretz*, 12 mai)

303. Le 9 juin, le Tribunal de district de Tel-Aviv a rejeté une demande de libération anticipée adressée par les frères

Yehoyada et Eitan Kahalani. Les deux frères avaient été reconnus coupables de tentative de meurtre sur la personne d'un Palestinien, en février 1994, et de détention illégale d'armes. Les deux hommes avaient été condamnés à 12 ans de prison, mais leur peine a été ramenée à huit ans par le Président Ezer Weizman. (*Ha'aretz*, 10 juin)

304. Le 13 juillet, le Ministre de la justice Yossi Beilin, prenant sa première mesure importante depuis sa prise de fonctions, a nommé le Comité chargé d'étudier l'annulation de l'état d'urgence en vigueur en Israël depuis sa création il y a 51 ans. «Il est approprié qu'aujourd'hui ... que des lois continuent d'exister qui peuvent être utiles pour le Gouvernement, mais qui pour aucune raison ne doivent continuer à faire partie de la législation» a déclaré Beilin. À moins que le Knesset ne le proroge, l'état d'urgence arrivera automatiquement à expiration le 1er février 2000. Quatorze lois ayant trait à l'état d'urgence seraient remplacées si l'état d'urgence était annulé. Cinq de celles-ci seraient automatiquement remplacées sans possibilité de renouvellement. Sur les neuf lois qui pourraient être renouvelées par une nouvelle déclaration de l'état d'urgence figurent les directives d'urgence relatives aux arrestations, qui permettent l'internement administratif; la loi régissant les fouilles d'urgence; l'ordonnance anti-terrorisme; une loi régissant la supervision et les approvisionnements et les services et une loi permettant de s'appropriier les terres durant l'état d'urgence. (*Ha'aretz*, 14 juillet)

Tribunaux militaires

305. Le 12 avril, le Tribunal militaire de Lydda a condamné le porte-parole du Hamas, Jamal Abou Hija, de Djénine, à 13 mois de détention et à 350 dollars É.U. d'amende pour appartenance au Hamas. (*The Jerusalem Times*, 16 avril)

306. Le 28 avril, le quotidien *Ha'aretz* a rapporté que les FDI avaient décidé de fermer le Tribunal militaire de Lod et de confier son travail aux juridictions civiles. Le Tribunal de Lod est saisi de toutes les affaires concernant des Palestiniens des territoires occupés accusés d'avoir commis des actes terroristes en Israël. Le Procureur général militaire, le général Ilan Schiff, a déclaré que dans un pays qui avait atteint l'âge de 51 ans et dans un système judiciaire comme celui d'Israël, il était «inconvenant» de faire juger des civils par un tribunal militaire, fussent ils des terroristes présumés. En revanche, il n'en va pas de même en territoire occupé, où le droit international exige que les civils soient traduits devant des juridictions militaires. Le Tribunal militaire de Lod était régi par la Réglementation militaire applicable en état d'urgence, adoptée en 1945 sous le mandat britannique. Il était compétent pour toutes les infractions terroristes présumées (emploi d'explosifs ou appartenance à une organisation illégale) commises à l'intérieur des frontières d'Israël. Le Tribunal a,

depuis la guerre de 1967, examiné des milliers d'affaires concernant principalement des Palestiniens des territoires, mais aussi des Druses du plateau du Golan. (*Ha'aretz*, 28 avril)

Représentation par des avocats palestiniens

Dossiers dont la consultation est interdite

D. Effets économiques, sociaux et culturels de ce système général de réglementation et de son application sur la vie des habitants des territoires occupés

1. Introduction

307. Le 5 mars 1999, il a été signalé que la vie, à Tora Al Gharbiyeh, village limitrophe de la Ligne verte à Ya'bad, était devenue intenable pour les résidents du fait de la présence d'une carrière de pierres israélienne située près de là. La poussière créée par les activités de la carrière avait provoqué des problèmes pulmonaires chroniques chez les résidents ainsi que des dommages aux oliviers et au bétail. Plusieurs accidents auraient eu lieu en raison de la mauvaise visibilité dans cette zone. Les fondations de maisons voisines sont gravement endommagées par les explosions qui ont lieu dans la carrière. Des résidents de Tora ont demandé à l'Autorité palestinienne et aux institutions de défense des droits de l'homme d'intervenir pour que la carrière soit fermée et que ses effets dévastateurs sur la santé publique soient limités. Les résidents ont également signalé qu'ils faisaient souvent l'objet de tracasseries de la part des forces d'occupation israéliennes et de colons juifs qui veulent qu'ils quittent leurs terres. Sous la protection des forces d'occupation israéliennes, les colons juifs empêchent les agriculteurs et les bergers de regagner leurs fermes en déclarant les terres «zones militaires fermées». En conséquence, le bétail, la végétation et les pâturages ont souffert. Les résidents se plaignent aussi d'une infrastructure très mauvaise due à l'occupation israélienne. En outre, les FDI empêchaient le Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction de paver la route qui relie plusieurs villages palestiniens au motif qu'elle est située dans un secteur C contrôlé par Israël. (*The Jerusalem Times*, 5 mars)

308. Le 4 juin 1999, il a été signalé que Dalia Dorner, juge à la Haute Cour de justice israélienne, avait demandé au Gouvernement israélien de faire savoir à la Cour, dans un délai de 14 jours, si l'État tenait toujours à fermer la Maison d'orient et s'il existait une justification au recours contre la fermeture. (*The Jerusalem Times*, 4 juin)

309. Le 4 juillet, il a été signalé que le député Yossi Beilin (Parti Un Israël) a laissé entendre dans un entretien avec un journal international arabe qu'aux termes de l'accord sur le statut définitif, Jérusalem demeurerait sous souveraineté israélienne mais que l'Autorité palestinienne contrôlerait la zone du mont du Temple. Il a expliqué que cela ne ferait qu'officialiser une situation existant déjà. À la suite de la publication de l'entretien, le Likoud a demandé au Premier Ministre élu, Ehoud Barak, de condamner les déclarations de Beilin et de l'empêcher d'occuper un poste ministériel. Le Cabinet de Barak à son tour a déclaré que le nouveau gouvernement serait résolu à «assurer l'unité, l'intégralité et la souveraineté de Jérusalem ... le gouvernement de Barak, conformément aux principes de base qu'il s'était fixés, travaillerait à développer et à améliorer Jérusalem et continuerait à édifier la ville pour le bien des citoyens». Beilin défendait ses déclarations, précisant que «dans tout accord sur le statut définitif, Israël garantirait l'unité de Jérusalem, mais resterait probablement sensible aux besoins des non-Juifs dans la ville au niveau de la municipalité, des questions religieuses et des symboles» (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 4 juillet)

310. Le 15 juillet, il a été signalé que les responsables de la sécurité avaient guidé un groupe de 40 hommes d'affaires palestiniens autour du port de Haïfa et les avaient présentés au personnel qui y travaillait dans l'espoir d'encourager les exportations palestiniennes. Un porte-parole israélien a déclaré que la visite visait à rendre ces hommes d'affaires moins tributaires d'intermédiaires qui étaient une perte de temps et d'argent. Le porte-parole a déclaré que des efforts avaient été faits aussi en vue d'encourager les hommes d'affaires palestiniens à utiliser le port d'Ashdod. L'Autorité palestinienne prévoit d'ouvrir un port dans la ville de Gaza. (*Jerusalem Post*, 15 juillet)

311. Le 20 juillet, le Ministre de la sécurité intérieure, Shlomo Ben-Ami, a déclaré qu'il avait l'intention de recommander que les trois bureaux de la Maison d'Orient dont la fermeture avait été ordonnée par le précédent gouvernement restent ouverts. Ce dernier a déclaré qu'il était parvenu à la conclusion que les Palestiniens n'avaient pas mené d'activités politiques depuis les bureaux et que l'Autorité palestinienne n'avait pas versé de salaire ni apporté un appui financier au bureau. Toutefois, parlant aux journalistes, Ben-Ami a déclaré que le Gouvernement actuel continue d'appliquer la politique du Gouvernement précédent en affirmant que la Maison d'Orient ne pouvait être le centre d'activités politiques. Avant les élections du 17 mai, le Premier Ministre d'alors, Benyamin Nétanyahou avait ordonné la fermeture des bureaux. Le 11 mai, la Haute Cour a rendu un jugement selon

lequel elle demeurerait ouverte jusqu'après les élections. (*Jerusalem Post*, 20 et 22 juillet)

312. Le 20 juillet, la Haute Cour de justice a décidé que la police israélienne en principe devrait autoriser de petits groupes de l'organisation de droite des Fidèles du mont du Temple à se rendre sur le site du mont du Temple. Le chef des Fidèles du mont du Temple avait demandé l'autorisation de tenir un service religieux et de réciter le Livre des lamentations le jour qui commémore la destruction des deux temples. (*Jerusalem Post*, 21 juillet)

2. Adultes

313. Le 2 février, il a été rapporté qu'Israël avait menacé de paralyser les activités de l'aéroport international de Gaza si les agents de sécurité palestiniens continuaient d'empêcher le personnel de sécurité israélien de travailler. Les responsables palestiniens ont déclaré qu'ils n'avaient pas violé les règles de fonctionnement de l'aéroport. (*The Jerusalem Times*, 5 février)

314. Le 4 février, une cinquantaine de responsables de plus de 20 sous-comités palestiniens et israéliens s'occupant des questions civiles touchant les deux communautés se sont réunis à Ramallah. Créés aux termes de l'Accord d'Oslo et rétablis dans le cadre de l'accord de Wye River, ces comités traitent de questions telles que l'environnement, l'électricité, l'eau, les communications et les transports. Les thèmes suivants ont été abordés pendant la réunion : infrastructure liée à l'eau (Israël s'apprête à approuver la pose de cinq canalisations de gros diamètre qui permettront aux Palestiniens de raccorder une cinquantaine de villages de Cisjordanie au réseau de distribution d'eau courante); importation de voitures d'occasion (le Ministère israélien des transports élabore actuellement des réglementations qui permettront aux Palestiniens d'importer des voitures d'occasion, chose qui leur était interdite; il espère que cette nouvelle situation entraînera une diminution du nombre de vols de voitures); communications (l'octroi à l'Autorité palestinienne d'un code international de numérotation téléphonique propre pose un véritable problème; en effet, les appels téléphoniques entre Ramallah et Jérusalem sont devenus des appels internationaux). (*Jerusalem Post*, *Ha'aretz*, 5 février)

315. Le 15 février, Israël a empêché les agents de l'Autorité palestinienne de prélever les taxes aux chauffeurs de camions qui se présentaient au point de passage de Karni. Israël a qualifié ces taxes de « racket » destiné à financer les services de sécurité palestiniens. En raison de ce différend, le point de passage est resté fermé pendant plusieurs heures. Le nouveau terminal de marchandises de Karni a été ouvert en décembre dernier, après maints reports. Il remplaçait un ancien terminal où chaque camion devait être complètement

vidé pour le contrôle de sécurité, puis rechargé. Le nouveau terminal est équipé de machines à rayons X perfectionnées qui permettent de contrôler les camions sans les vider. Le terminal a finalement rouvert, mais le climat est resté tendu. (*Ha'aretz*, 16 février)

316. Le 1er mars, il a été indiqué que, selon Shlomo Dror, coordonnateur des activités de l'État en Cisjordanie et à Gaza, environ 100 000 Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza – sur une population totale d'environ 2,5 millions de Palestiniens – étaient autorisés à entrer en Israël lors des fermetures de routine « non hermétiques ». Environ 50 000 d'entre eux sont des travailleurs journaliers, 20 000 à 30 000 des commerçants, le reste étant constitué de chauffeurs, étudiants, employés de l'Autorité palestinienne et membres de catégories apparentées. Environ 50 000 à 60 000 travailleurs journaliers « illégaux » entrent en Israël lors des fermetures de routine. Lors d'une fermeture, un gros pourcentage d'entre eux arrivent à passer en Israël. Dror a déclaré que la plupart de ces travailleurs « illégaux » étaient à nouveau en Israël. Il a ajouté qu'Israël avait décidé de ne pas appliquer comme par le passé le programme d'« emploi continu » qui permet aux titulaires d'autorisations de ne pas être touchés par les fermetures. Il a déclaré que le programme n'était pas nécessaire parce que la fermeture en vigueur ne devait durer que jusqu'à la fin du festival du Pourim. Selon un journaliste d'*Ha'aretz*, les Palestiniens qui travaillent en Israël représentent une part importante de la main d'oeuvre palestinienne, qui compte environ 550 000 personnes, de sorte qu'il suffit de quelques jours pour ressentir l'effet économique d'une fermeture. Lors d'une fermeture « hermétique », la plupart des biens alimentaires et des autres marchandises peuvent cependant passer la frontière palestinienne-israélienne. (*Ha'aretz*, 1er mars)

317. Le 2 mars, il a été indiqué que le Ministère de l'intérieur avait en 1998 privé 788 habitants palestiniens de Jérusalem de leur droit de résidence. Tandis que les Palestiniens considèrent l'application de cette politique comme un « transfert discret », les représentants du Ministère affirment qu'ils ne font qu'appliquer la loi. Les groupes de défense des droits de l'homme B'Tselem et HaMoked (Centre de défense de l'individu) ont publié en septembre 1998 un rapport sur la poursuite de ces transferts discrets dans lequel ils expliquent que la politique israélienne vise à réduire le nombre de Palestiniens dans la ville. Des méthodes particulières sont utilisées à cette fin et notamment l'expropriation de terres et la discrimination en matière d'investissements dans l'infrastructure urbaine des quartiers palestiniens. La limitation des permis de construire pour les Palestiniens à Jérusalem a entraîné une forte pénurie de logements, ce qui a forcé ces Palestiniens à quitter la ville pour des zones qu'Israël n'a pas

encore annexées. L'application de cette politique a commencé sous le gouvernement travailliste, après l'Accord d'Oslo II, lorsque des personnes nées à Jérusalem qui avaient passé plusieurs années en dehors du pays ont été privées de leur droit de résidence. Depuis la fin de 1995, les habitants de Jérusalem qui avaient quitté la ville faute de logements suffisants ont été définis comme des personnes «dont le centre de vie s'était déplacé en dehors des limites de Jérusalem», de sorte que leur «droit» de résidence dans la ville n'était plus valable. Des personnes qui avaient passé un certain temps à l'étranger pour y travailler ou y étudier ont été aussi privées de leur droit de résidence tandis que celles qui avaient la double nationalité ont été forcées de choisir entre leur passeport étranger et leur droit de vivre à Jérusalem. (*Ha'aretz*, 2 mars)

318. Le 5 mars 1999, il a été signalé que, selon Asaad Abdul Rahman, Directeur palestinien pour les affaires des réfugiés, les services de l'UNRWA aux réfugiés palestiniens avaient diminué de 35 % depuis la signature des Accords d'Oslo. Asaad a mis en garde contre l'instabilité que de telles restrictions pourraient provoquer. (*The Jerusalem Times*, 5 mars)

319. Le 23 mars, il a été indiqué que le Ministre de la défense Moshe Arens avait annoncé qu'à l'occasion de la fête musulmane de l'Aïd al-Adha qui devait être célébrée quelques jours plus tard plusieurs mesures seraient appliquées pour atténuer les restrictions imposées aux résidents de Cisjordanie. Ce jour-là, les responsables de la défense devaient permettre à un plus grand nombre de personnes de Cisjordanie et de Gaza de rendre visite à des parents détenus en Israël. En outre, environ 1 600 familles palestiniennes ont reçu des autorisations de regroupement familial et environ 170 étudiants ont été autorisés à se rendre en Cisjordanie et à Gaza. (*Jerusalem Post*, *Ha'aretz*, 23 mars)

320. Le 24 mars, il a été révélé que des compte rendus de renseignements qui avaient été récemment soumis au Premier Ministre Nétanyahou faisaient état de l'existence d'un «gouvernement agissant parallèlement» au Gouvernement israélien dans la partie arabe de Jérusalem. Certaines des activités de ce gouvernement palestinien clandestin seraient – était-il indiqué – motivées par le souhait de l'Autorité palestinienne d'établir sa souveraineté sur la ville. Selon les rapports, la réaction positive des Arabes de Jérusalem-Est aux activités du «gouvernement parallèle» découle essentiellement du vide très prononcé qu'Israël a créé au cours des dernières décennies dans les services et les infrastructures de la partie est de la capitale. La Maison d'Orient à Jérusalem-Est a élargi un plan d'assurance maladie à environ 3 000 familles, soit environ 15 000 personnes. Ce régime d'assurance visait initialement les Palestiniens auxquels on avait refusé de délivrer une carte d'identité ou qui l'avaient perdue, ou qui

n'avaient plus droit à l'assurance maladie de l'Institut national israélien d'assurance. La Maison d'Orient finance aussi un enseignement privé et islamique pour les résidents pauvres de Jérusalem-Est. (*Ha'aretz*, 24 mars)

321. Le 26 mars 1999, il a été indiqué que des Palestiniens avaient protesté contre la construction, à Djénine et à Qalqilya, de deux zones industrielles israéliennes parce qu'elles étaient construites sur des terres agricoles. Le Ministre de l'industrie de l'Autorité palestinienne s'est également élevé contre l'idée d'implanter une zone industrielle israélienne à Al Ram, déclarant qu'il considérait qu'il s'agissait d'une mesure de provocation violant les Accords d'Oslo. Par ailleurs, Israël entrave le fonctionnement de la zone industrielle de Djénine. (*The Jerusalem Times*, 26 mars)

322. Le 11 avril, il a été signalé que l'Institut national d'assurances avait décidé d'accorder immédiatement des prestations médicales aux Palestiniens qui retournaient vivre à Jérusalem après avoir résidé dans les communautés de la Rive occidentale voisine; cette décision marquait un tournant par rapport à la politique de ces quatre dernières années. Auparavant, les droits liés au statut de résident de Jérusalem – et les prestations sociales qui en découlaient – expiraient au bout de sept ans lorsque l'intéressé avait quitté la ville. Le changement de politique s'est manifesté par la réponse faite par le Ministre de l'intérieur Eli Suissa à la suite d'un recours déposé devant la Haute Cour par cinq organisations de défense des droits de l'homme et 14 Palestiniens qui contestaient l'annulation des droits de résidents de milliers de Palestiniens. La date de l'audience était fixée au 22 avril. Dans sa réponse, M. Suissa déclarait : «Dans le cas où un résident déménage vers une communauté voisine toute proche des frontières municipales de Jérusalem (autrement dit, s'il s'installe dans la banlieue de Jérusalem) et s'il apparaît que tous les aspects de sa vie (travail, soins médicaux, éducation et autres) restent concentrés en Israël, le Ministère de l'intérieur ne considérera pas que le statut de résident de l'intéressé a expiré». Les Palestiniens nés à Jérusalem étaient considérés comme résidents permanents, depuis l'annexion de la ville en 1967. À la différence de la citoyenneté, le statut de résident peut expirer. En 1995, le Procureur général a estimé que, du point de vue du statut de résident permanent, la Rive occidentale et la bande de Gaza ne faisaient pas partie d'Israël. De ce fait, sous l'ancienne politique, la plupart des Palestiniens qui quittaient les frontières municipales de Jérusalem du fait de la grave pénurie de logements perdaient leur statut de résidents permanents au bout de sept ans. (*Ha'aretz*, 11 avril)

323. Le 14 avril, il a été signalé que des dizaines de manifestants s'étaient rassemblés devant la Nouvelle Porte de la vieille ville de Jérusalem pour protester contre la nouvelle politique du Ministère de l'intérieur consistant à confisquer

les cartes d'identité des habitants palestiniens de Jérusalem. La Haute Cour de justice devait examiner, la semaine suivante, un recours déposé en avril 1998 par des groupes de défense des droits de l'homme, concernant 15 cas de confiscation de cartes d'identité. Les plaignants affirmaient que le nombre de confiscations s'était accru d'environ 600 % en quatre ans. «Le monde entier a les yeux tournés vers le nettoyage ethnique actuellement en cours au Kosovo, mais nous sommes en train d'assister au même phénomène ici, à Jérusalem», a déclaré la législatrice palestinienne Hanan Ashrawi. Selon les organisations de défense des droits de l'homme, depuis 1996, le Ministère de l'intérieur fait tout pour que les Palestiniens aient de plus en plus de difficultés à prouver leurs liens avec la ville. Les autorités exigent aujourd'hui des Palestiniens des preuves certifiant que Jérusalem est bien le centre de leur vie, que tous les membres de la famille y sont nés, y résident, y travaillent ou y sont scolarisés. Les résidents doivent également prouver qu'ils ont payé les services collectifs et les taxes immobilières. Entre 1996 et 1998, 2 083 familles se sont vu confisquer leurs cartes d'identité. «Cette politique est contraire à la Quatrième Convention de Genève, qui stipule que lorsqu'une puissance étrangère occupe des territoires, elle doit accorder aux habitants un statut de résident permanent», a déclaré Matthew Brubacher de Badil, du Centre de recherche sur les droits des Palestiniens en matière de résidence et leur statut de réfugiés. (*Jerusalem Post*, 15 avril)

324. Le 14 avril, dans le cadre de la «campagne pour mettre fin aux confiscations de cartes d'identité», environ 50 personnes ont participé, près de la Nouvelle Porte, à Jérusalem, à une manifestation organisée conjointement par plusieurs organisations israéliennes et palestiniennes de défense des droits de l'homme. La campagne a pour objectif d'alerter l'opinion publique à la veille de l'audience au cours de laquelle la Haute Cour devait statuer sur l'avenir de plusieurs familles palestiniennes menacées d'expulsion définitive de leurs maisons à Jérusalem. Soucieux de réduire la population arabe de la ville, le Gouvernement israélien avait confisqué 2 083 cartes d'identité appartenant à des Palestiniens de Jérusalem. Ces cartes, dont le retrait a commencé en 1995, donnent à leurs titulaires accès à des prestations sociales identiques à celles dont bénéficient les citoyens israéliens. En vertu de vieilles lois revisitées, tout citoyen palestinien ayant quitté Jérusalem pour résider à l'étranger ou sur la Rive occidentale depuis sept ans au moins n'a plus le droit de retourner vivre dans la ville où il est né. (*The Jerusalem Times*, 16 avril)

325. Le 3 mai, il a été signalé que le Gouvernement israélien avait approuvé l'idée d'une zone industrielle commune au sud de Naplouse. Ya'acov Orr, coordonnateur des activités du

Gouvernement dans les territoires, a déclaré que d'autres zones industrielles étaient également à l'étude, notamment un petit parc technologique à Tulkarm et un autre à Rafah. M. Orr s'exprimait durant une visite au point de passage de Karni et dans la zone industrielle contiguë de Gaza, où plus de 400 personnes travaillent pour des entreprises textiles mixtes israélo-palestiniennes. (*Jerusalem Post*, 3 mai)

326. Le 5 mai, il a été signalé que le Ministre de la sécurité publique Avigdor Kahalani avait demandé à l'équipe chargée d'enquêter sur la question de la Maison d'Orient d'établir un rapport sur les répercussions juridiques de la fermeture, sur ce site de Jérusalem-Est, de trois bureaux palestiniens. Faisal Husseini a déclaré que les Palestiniens ne feraient pas appel devant la Haute Cour d'une éventuelle fermeture de la Maison d'Orient par la police, car les Palestiniens ne reconnaissent pas l'autorité de la Haute Cour. (*Jerusalem Post*, *Ha'aretz*, 6 mai)

327. Le 21 mai, il a été signalé que divers chefs d'églises chrétiennes de Jérusalem avaient vivement condamné la proposition du Ministère israélien des affaires religieuses visant à ouvrir une nouvelle entrée au Saint Sépulcre, dans la vieille ville de Jérusalem. Le Patriarche latin, le Patriarche orthodoxe grec et le Patriarche arménien estimaient que cette transformation briserait le présent statu quo à l'intérieur de l'église. On attendait un grand nombre de touristes au Saint Sépulcre à l'occasion de l'an 2000. (*The Jerusalem Times*, 21 mai)

328. Le 27 mai, le Président de la Cour suprême, Aharon Barak, a vivement critiqué le Gouvernement pour avoir refusé de rendre leur citoyenneté aux Israéliennes d'origine palestinienne qui en étaient déchues lorsqu'elles épousaient un Palestinien et s'installaient sur la Rive occidentale ou à Gaza. Il a donné au Ministère de l'intérieur 90 jours pour reconsidérer cette politique «scandaleuse». «Pourquoi le Gouvernement s'est-il cru obligé de les déchoir de leur citoyenneté?», a-t-il demandé non sans une certaine impatience. «Je ne comprends pas. Cette mesure défie toutes les règles d'équité. Demanderait-on à un Juif israélien de renoncer à sa citoyenneté s'il s'installait dans une des colonies de peuplement des territoires?» L'année précédente, la Cour avait examiné trois recours contre la politique du Ministère. Les auteurs des recours affirmaient que les Israéliennes d'origine palestinienne avaient été informées que si elles voulaient obtenir une carte d'identité pour les territoires (document nécessaire pour bénéficier des services essentiels et en particulier pour enregistrer les enfants), elles devaient signer un formulaire de renonciation à leur citoyenneté. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 28 mai)

329. Le 3 juin 1999, la «Journée de la colère» a été instituée par les dirigeants palestiniens pour protester contre les

activités israéliennes d'implantation de colonies. Des cortèges ont défilé vers des terres promises à la confiscation et les commerçants de Jérusalem-Est se sont mis en grève. La police israélienne a intensifié sa présence dans la ville pour faire face aux manifestants palestiniens. Le Fatah a appelé les citoyens palestiniens à défier les bulldozers israéliens à Jabal Abou Ghneim et Ras Al Amoud. Selon le quotidien israélien *Ma'ariv*, les responsables des services de sécurité israéliens ont prévenu d'un possible regain de violence en Cisjordanie au lendemain de l'accélération des activités d'implantation de colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. (*The Jerusalem Times*, 4 juin)

330. Le 9 juin 1999, un homme a tenté de faire une prière juive à l'intérieur de l'enceinte de la mosquée Al-Aqsa, mais il a été expulsé par les gardiens de la mosquée. En réaction à cet incident, l'autorité du *Waqf* a fermé les portes de la mosquée et menacé d'annuler toutes les visites touristiques du lieu. La Haute Cour avait récemment acquitté un certain nombre d'Israéliens accusés d'être entrés illégalement dans l'enceinte de la mosquée. La Cour avait également demandé au procureur israélien de lui expliquer en détail pourquoi il était illégal pour les juifs religieux de faire leurs prières dans l'enceinte de la mosquée. (*The Jerusalem Times*, 11 juin)

331. Le 13 juin, il a été signalé que le Procureur général Elyakim Rubinstein devait intervenir au nom de deux employeurs israéliens de Cisjordanie qu'un différend opposait à des ouvriers palestiniens. Le différend, qui portait sur les salaires et les droits des employés, avait été porté devant le Tribunal national du travail. Le conseil local de la colonie de Givat Ze'ev et l'entreprise textile d'Abir, située dans la zone industrielle de Barakan avaient, chacun de leur côté, fait appel de deux décisions du Tribunal du travail exigeant que les travailleurs palestiniens soient rémunérés sur la base de la loi israélienne et non au regard de la législation jordanienne. L'appel de la colonie de Givat Ze'ev reposait sur l'argument selon lequel les règles de sécurité en Cisjordanie l'emportaient sur toute autre législation, sauf dans les cas spécifiquement prévus; or, ces mêmes règles autorisent le paiement de salaires différentiels. Le Procureur général est habilité à intervenir dans les conflits du travail lorsqu'ils mettent en jeu les droits de l'État d'Israël ou présentent un intérêt pour l'ensemble de la population. Le «téléphone rouge des travailleurs», association à but non lucratif, représentait les travailleurs palestiniens qui s'étaient plaints de recevoir des salaires inférieurs à ceux de leurs collègues israéliens. (*Ha'aretz*, 13 juin)

332. Le 18 juin 1999, il a été signalé que les forces de sécurité palestiniennes avaient commencé à empêcher les ouvriers palestiniens de travailler dans les colonies juives de la bande de Gaza. Selon certaines informations, la police

palestinienne empêcherait les ouvriers de se rendre dans trois des colonies. Cette mesure est perçue comme une nouvelle politique visant à conforter la position palestinienne sur la question des colonies juives et à faire comprendre au Gouvernement israélien que cette question demeure en tête des priorités de l'Autorité palestinienne. Selon les estimations palestiniennes officielles, les colonies juives emploieraient environ 11 000 travailleurs palestiniens, pour des salaires trois fois supérieurs à la moyenne des salaires en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Le taux de chômage des Palestiniens varie entre 20 et 26 %. (*The Jerusalem Times*, 18 et 25 juin)

333. Le 20 juin, il a été signalé qu'au cours d'une réunion qui s'étendait sur trois jours, les responsables palestiniens avaient appelé les résidents de la Rive occidentale et de la bande de Gaza à cesser de travailler dans les colonies juives, ces dernières étant considérées comme «une menace pour notre existence nationale». Cet appel a été lancé moins d'une semaine après que la police palestinienne eut commencé à empêcher les ouvriers palestiniens du bâtiment de se rendre sur les chantiers des colonies de la bande de Gaza. Cette mesure était limitée à Gaza et ne concernait pas les travailleurs agricoles, mais le communiqué publié à la suite de la réunion des responsables palestiniens s'adressait à toutes les catégories de travailleurs employés dans les colonies de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Les personnes travaillant dans les colonies (11 000 selon le Ministère du travail de l'Autorité palestinienne) affirment qu'elles occupent leurs emplois actuels dans le but de subvenir aux besoins de leur famille. Elles perçoivent des salaires plus élevés que ceux des ouvriers du bâtiment travaillant dans les secteurs palestiniens. Les responsables palestiniens ont fait savoir qu'ils espéraient trouver des emplois de substitution pour les travailleurs concernés, mais rien n'a été révélé sur les mesures éventuelles prises à cette fin. Le Ministère du travail estimait le taux de chômage à 20 % sur la Rive occidentale et à 26 % dans la bande de Gaza. (*Jerusalem Post*, 20 juin)

334. Le 2 juillet 1999, il a été décidé que les véhicules portant des plaques d'immatriculation de l'Autorité palestinienne n'étaient pas autorisés à franchir un barrage de l'armée israélienne pour entrer à Naplouse, cela constituant une mesure de rétorsion à cause de l'interdiction faite aux Israéliens de pénétrer dans le tombeau de Joseph à Naplouse. Des dizaines de véhicules ont été bloqués sur la route. (*The Jerusalem Times*, 2 juillet)

335. Le 20 juillet, le Ministre de l'intérieur Natan Sharansky a déclaré qu'il était favorable à l'arrêt de la révocation des droits de résidence des Palestiniens qui avaient quitté Jérusalem-Est. Il a déclaré aux journalistes lors d'une visite aux bureaux du Ministère à Jérusalem-Est : «Je pense que le

moment est venu de changer cette politique et d'arrêter d'annuler les droits de résidence des résidents de Jérusalem-Est», ajoutant qu'il aborderait cette question avec le Premier Ministre Ehoud Barak. Le Ministre des infrastructures nationales, Eli Suissa, qui était Ministre de l'intérieur dans le précédent gouvernement, a qualifié la proposition de Sharansky d'«irresponsable», avertissant que cela «mettrait en danger notre position à Jérusalem». Selon le Groupe de défense des droits de l'homme B'Tselem, 788 personnes ont perdu leurs droits de résidence en 1998. B'Tselem a déclaré espérer voir l'annulation de la loi qui n'avait pas été appliquée vigoureusement jusqu'au début de 1996. Plus de 2 000 personnes ont perdu leur droits de résidence au cours des trois dernières années dans ce que les Palestiniens considéraient être une tentative visant à changer l'équilibre démographique de la ville et qui était qualifiée par certains de «nettoyage ethnique». Le législateur de l'Autorité palestinienne Hana Ashrawi a déclaré : «C'est une honte que Sharansky n'y ait pas pensé plus tôt alors qu'il occupait des fonctions dans le précédent gouvernement. Mais c'est quelque chose que nous avons recherché. Mettre fin à cette politique est une mesure positive et nous espérons qu'ils rendront leurs cartes d'identité à tous ceux auxquels elles ont été confisquées.» (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 21 juillet)

336. Le 22 juillet, il a été signalé que l'Association pour les droits civils en Israël (ACRI) avait demandé aux ministères d'améliorer l'application des droits de l'homme dans le pays, en commençant par arrêter définitivement le texte d'une constitution. Selon l'ACRI, les décisions judiciaires concernant les droits de l'homme s'étaient améliorées au cours des dernières années, mais des différences continuent d'être faites entre Juifs et Arabes israéliens. Les droits des Palestiniens étaient violés de façon flagrante et les politiques et mesures du Gouvernement concernant les droits de l'homme n'avaient pas avancé, voire avaient reculé. L'ACRI a déclaré qu'au cours des dernières années, le Ministère de l'intérieur avait mené une politique discriminatoire à l'encontre des non-Juifs. Un des domaines dans lesquels cela se remarquait le plus était celui de la réunification des familles. Les citoyens israéliens qui épousent des Palestiniens de Cisjordanie ou de la bande de Gaza doivent vivre séparés de leur conjoint pendant de nombreuses années à cause des règlements du Ministère et les Palestiniens nés à Jérusalem-Est perdent souvent leurs droits de résidence. L'ACRI a souligné la violation des droits de l'homme dans le secteur palestinien, y compris le recours des interrogateurs des Services de sécurité générale à la violence contre les détenus palestiniens. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 22 juillet)

337. Le 15 août, le Vice-Ministre de la défense Ephraim Sneh a annoncé qu'Israël augmenterait le nombre des travail-

leurs palestiniens autorisés à entrer dans le pays depuis la bande de Gaza. Il a maintenu que la sécurité d'Israël était renforcée lorsque plus de Palestiniens gagnent leur vie en ayant un emploi en Israël. Durant une visite qu'il effectuait dans les bases des FDI dans la colonie de Katif Gush et les points de friction entre Israéliens et Palestiniens dans la bande de Gaza, Sneh a déclaré : «Tant que la situation économique dans la bande de Gaza s'améliore, la volonté des résidents de perpétrer des attaques sera réduite. C'est pourquoi nous avons intérêt à ce que le niveau de vie y soit élevé, tout en maintenant nos critères de sécurité concernant l'entrée en Israël.» Sneh a déclaré qu'environ 25 000 résidents de Gaza avaient un permis les autorisant à travailler en Israël. Il a ajouté : «Nous devons maintenir ce nombre et si possible l'accroître à l'avenir afin que le niveau de vie soit raisonnable et augmente peu à peu.» Les responsables de la défense ont déclaré qu'ils ont voulu parvenir à une situation où tout Palestinien marié âgé de plus de 22 ans ayant été habilité au plan de la sécurité se verrait délivrer un permis de travail. Actuellement, environ 60 000 personnes de la bande de Gaza et de la Cisjordanie disposent d'un tel permis. Les 40 000 autres sont entrés illégalement sans permis. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 16 août)

3. Enfants

338. Le 20 mars, trois enfants palestiniens ont été gravement blessés lors du déclenchement d'un dispositif explosif dans une zone d'entraînement militaire située près du village de Rantis en Cisjordanie. Deux frères, âgés de 12 et 11 ans, et leur cousin, âgé de 12 ans, ont été emmenés à l'hôpital pour y être soignés. Un des deux frères a perdu une main lors de l'explosion et était présenté comme étant dans un état critique. Le porte-parole des FDI a déclaré qu'il y avait à l'entrée de la zone d'entraînement des panneaux interdisant l'entrée mais la radio «La voix de la Palestine» et l'association Médecins pour les droits de l'homme ont affirmé qu'il n'y en avait pas. L'association Médecins pour les droits de l'homme affirme depuis des années que les FDI font des exercices d'entraînement à balles réelles beaucoup trop près des villages et terrains de pâturage palestiniens. Le dernier accident de ce type s'était produit en octobre 1998 dans le village de A' Zawayah, où un Palestinien de 16 ans avait été gravement blessé alors qu'il cueillait des olives dans l'oliveiraie familiale. (*Jerusalem Post, Ha'aretz*, 21 mars)

339. Le 22 juin, un jeune Palestinien de 13 ans a été tué et son compagnon grièvement blessé près du village de Yatta, au sud d'Hébron, apparemment à la suite de l'explosion d'engins que les deux garçons venaient de ramasser. Adam Hassan Mussalam a été tué et son compagnon de 16 ans, Muthqal Al-Amar, a été transporté à l'hôpital Alia d'Hébron

dans un état critique, une jambe arrachée et victime de brûlures provoquées par l'explosion. Les résidents du village étaient persuadés que la détonation était due à l'explosion d'un dispositif explosif quelconque, peut-être d'une grenade à main. Selon l'organisation de défense des droits de l'homme B'tselem, 30 Palestiniens et un Israélien avaient été tués par l'explosion de munitions découvertes sur des terrains d'entraînement militaire ou à proximité. Sur le nombre de tués, 22 étaient des enfants. Yatta se situe à une dizaine de kilomètres d'une vaste zone d'entraînement. Les FDI, qui ont la responsabilité de la sécurité de la région, ont fait savoir qu'elles enquêtaient sur les circonstances de cet incident. (*Ha'aretz*, 23 juin)

E. Sentiment généralisé d'impuissance et de désespoir

340. Le 24 février, le négociateur palestinien Saeb Erekat a sévèrement condamné la décision de la Knesset de légaliser la station de radio pirate Arutz 7, la radio des colons, estimant que cette décision portait un coup terrible à la réconciliation entre Israël et les Palestiniens. « Cette station ne fait rien d'autre qu'encourager les actes de provocation envers le processus de paix, l'Autorité palestinienne et les Palestiniens en général. Cette décision traduit une intention malveillante de nuire à la réconciliation », a-t-il déclaré. Il a ajouté que cette décision intervenait justement quelques jours avant une réunion prévue à Washington d'un comité contre la provocation comprenant des représentants américains, israéliens et palestiniens. (*Jerusalem Post*, 25 février)

341. Le 14 mars 1999, une grève a été suivie par les commerçants palestiniens de Jérusalem-Est, ce qui reflète la division de la ville car les Palestiniens ont, de plus en plus, le sentiment de perdre du terrain à Jérusalem-Est. La plupart des habitants de la ville ont l'impression d'être étouffés. L'absence d'une stratégie palestinienne et la division entre les habitants de Jérusalem-Est contribuent à ce sentiment d'impuissance. Le bouclage imposé à la ville l'isole de l'arrière-pays cisjordanien. Dans les années 70 et 80, Jérusalem-Est était, en fait, la capitale du peuple palestinien. C'est maintenant une ville fantôme. Le bouclage de la ville dure depuis des années. Les hôpitaux font partie du système de santé israélien, la plupart des écoles palestiniennes sont sous juridiction israélienne, les habitants de la Cisjordanie ne peuvent venir en touristes, ou pour y travailler, ni même pour y prier à la mosquée Al-Aqsa, troisième lieu saint de l'islam. L'autorité israélienne a emménagé dans les nouveaux bureaux qu'elle vient d'ouvrir en Cisjordanie. (*The Jerusalem Times*, 19 mars)

342. Le 16 avril, le *Jerusalem Times* a décrit le dilemme auquel sont confrontés la plupart des Palestiniens qui dépendent directement ou indirectement d'Israël sur le plan matériel. Le cas de Salah Shahin est particulièrement révélateur de ce sentiment de frustration. Shahin travaille comme couvreur dans la colonie de peuplement de Gush Etzion. Il n'a pas le choix. Il déclare : « Je possède 54 dounams de terre, mais je ne peux rien en faire. Je ne peux pas l'irriguer, parce que le conseil de la colonie de Gush Etzion ne me fournit pas d'eau. Je travaille pour eux, mais je ne peux même pas travailler pour ma famille et moi-même ». La maison de Shahin se trouve dans l'enceinte de la colonie et est entourée des bâtiments de pierre, aux toits rouges, de la colonie. Les 23 personnes qui forment sa famille élargie vivent dans quatre pièces. « Je ne peux même pas poser deux briques l'une sur l'autre », ajoute-t-il. En conclusion, l'auteur de l'article déclare : « De nombreux Palestiniens sont obligés de creuser leur propre tombe de leurs propres mains ». (*The Jerusalem Times*, 16 avril)

343. Le 15 juin 1999, les diplomates de six pays arabes disposant d'une représentation à Gaza ont refusé de participer à une rencontre avec le Mufti de Jérusalem, Sheikh Ekreme Sabri. Selon des sources palestiniennes, Israël aurait fait pression sur les diplomates arabes pour qu'ils ne participent pas à une réunion avec des personnalités palestiniennes à Jérusalem, car un tel geste pourrait être interprété comme une volonté des Palestiniens de renforcer leurs positions dans la ville. Le Mufti avait l'intention de parler des mesures prises par Israël à la mosquée Al-Aqsa, ainsi que de la décision de la Haute Cour d'autoriser les colons extrémistes à dire des prières juives à la mosquée. (*The Jerusalem Times*, 18 juin)

344. Le 27 juillet, le Président du Conseil législatif palestinien Ahmad Qurei s'est déclaré préoccupé par la façon dont le Premier Ministre Ehoud Barak menait les négociations avec les Palestiniens, comparant ses tactiques à celles de son prédécesseur, Benyamin Nétanyahou. Qurei a déclaré : « Il perd du temps et renégocie des questions qui ont déjà été signées ». Il a ajouté qu'il était préoccupé du fait que Barak cherchait à faire durer les délibérations d'un comité constitué cette semaine sur l'application de l'accord de Wye et que le mandat de deux semaines de ce comité serait prorogé dans le cadre d'une tactique d'atermoiements. (*Jerusalem Post*, 28 juillet)

Questions diverses

345. Le 2 mars, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, Hannu Halinen, a rendu public son rapport sur la question de la violation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés, y compris la

Palestine. La situation générale des droits de l'homme était jugée «préoccupante». «Si des changements positifs – tels que la diminution du nombre de personnes sous le coup d'une mesure d'internement administratif et le renoncement aux méthodes de torture les plus flagrantes – sont perceptibles, il apparaît que du côté palestinien les violations sont en augmentation», était-il indiqué dans le rapport. «Les pressions exercées par la puissance occupante sur l'Autorité palestinienne expliquent certes de nombreuses violations mais ne les justifient pas et ne dégagent pas non plus l'Autorité palestinienne de ses responsabilités». Le rapport de 17 pages sera examiné par les 53 membres de la Commission des droits de l'homme de l'ONU qui commence sa session annuelle de six semaines à Genève le 22 mars pour examiner les violations des droits de l'homme à travers le monde. M. Halinen a aussi déclaré que les activités israéliennes d'implantation ou d'expansion des colonies et la construction de routes de contournement reliant les colonies les unes aux autres et à Israël étaient sources de vives préoccupations dans les territoires occupés. «Ces préoccupations sont devenues encore plus vives depuis qu'Israël a suspendu unilatéralement, le 2 décembre 1998, l'application du mémorandum de Wye River.» (*Jerusalem Post*, 3 mars)

346. Le 9 mars, il a été indiqué que le membre de la Knesset Benny Begin était le seul des quatre candidats au poste de Premier Ministre à avoir relevé le défi lancé par le Groupe de défense des droits de l'homme B'Tselem et à avoir indiqué sa position sur plusieurs questions concernant les droits de l'homme en Israël. Dans une lettre adressée le 14 janvier aux quatre candidats, B'Tselem avait demandé quelle était leur position sur quatre grands sujets : les méthodes utilisées pour les interrogatoires par le Service général de sécurité, les démolitions de maisons dans les territoires occupés, le fait que le Gouvernement n'avait pas établi de passage sûr entre la Cisjordanie et la bande de Gaza et les internements administratifs. B'Tselem avait aussi suggéré que les candidats indiquent quelle était leur position générale sur les droits de l'homme. Les vues de Begin seront publiées dans le deuxième numéro de la publication trimestrielle du Centre israélien pour les droits de l'homme dans les territoires occupés. (*Ha'aretz*, 9 mars)

347. Le 14 mars, le Premier Ministre Nétanyahou a déclaré qu'il entendait commencer les pourparlers sur le statut définitif avec les Palestiniens peu après les élections et qu'il ne prévoyait pas de problèmes sur les questions territoriales parce que, a-t-il dit, «les attentes des Palestiniens ont diminué depuis mon entrée en fonctions». M. Nétanyahou a déclaré en outre qu'il resterait ferme et veillerait à ce que «compte tenu des besoins de sécurité d'Israël, l'Autorité palestinienne n'ait pas les droits d'un État pour ce qui est d'entretenir une armée

ou d'inviter une armée étrangère sur son territoire». M. Nétanyahou a menacé par le passé d'annexer des parties de la Cisjordanie si M. Arafat proclamait un État palestinien. (*Jerusalem Post*, 15 mars)

348. Le 15 mars, il a été indiqué que, selon un rapport publié par B'Tselem et HaMoked (Centre pour la défense des particuliers), Israël détenait les corps de 24 Palestiniens qui étaient morts dans des attentats-suicides à la bombe ou lors d'affrontements avec les FDI au cours des cinq dernières années. Depuis 1994, «une politique claire a été suivie qui veut que les corps des terroristes ne soient pas remis à leur famille» était-il précisé dans le rapport. Il était en outre indiqué que les FDI n'avaient pas par le passé adopté une attitude cohérente en la matière. Les deux groupes de défense des droits de l'homme affirmaient aussi que la façon dont Israël avait fait enterrer les corps était contraire à la fois aux règles du droit international et aux instructions du chef d'état-major des FDI. «On les avait enterrés avec mépris et sans aucun soin de sorte qu'il était douteux que l'on puisse à l'avenir les identifier», indiquait le rapport. Les porte-parole des deux groupes ont condamné cette politique en tant que violation des valeurs humaines fondamentales et des traités internationaux. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 16 mars)

349. Le 1er juin, il a été signalé qu'une organisation de défense des droits de l'homme avait fait recours devant la Haute Cour de justice au nom de trois proches de Sufian Sabeih, l'auteur, quatre ans plus tôt, d'un attentat-suicide sur un autobus de la ligne 26 à Jérusalem. Les auteurs du recours affirmaient que les FDI avaient pour habitude d'enterrer les morts issus de forces ennemies dans des cimetières spéciaux considérés comme zones militaires fermées. Les obsèques sont accomplies par les membres du rabbinat militaire, qui n'ont pas une bonne connaissance de la loi islamique. Les auteurs se référaient à un débat de la Knesset sur une loi interdisant la construction de monuments à la gloire de terroristes. La Knesset avait reconnu que le droit à une sépulture et à une pierre tombale était inaliénable, même si son bénéficiaire était l'auteur d'actes terroristes. (*Ha'aretz*, 1er juin)

350. Le 4 juillet 1999, le Président de l'Autorité palestinienne Arafat et le Premier Ministre israélien Ehoud Barak se sont réunis dans la partie israélienne du point de jonction de Beit Hanoun. Arafat a décrit la réunion comme un nouveau départ pour le processus de paix. Le sommet a conduit Barak à s'engager à appliquer le mémorandum de la Wye River, ce dont les milieux palestiniens se sont félicités. Parlant devant 40 chefs d'État réunis à Alger lors de la session d'ouverture de la Conférence de l'Organisation de l'unité africaine le 5 juillet, Arafat a déclaré : «Un retrait intégral des Israéliens

sur les lignes de juin 1967 : nous n'accepterons rien de moins.» (*The Jerusalem Times*, 9 juillet)

351. Le 10 août, il a été signalé que le secrétariat du cabinet israélien avait accepté de publier une enquête du Ministère de l'éducation sur les écoles de Jérusalem-Est qui avait été réalisée par un comité créé en juin 1997. Selon le rapport, 30 % des élèves dans les classes supérieures des écoles élémentaires à Jérusalem-Est étaient analphabètes et le taux d'abandon dans les écoles secondaires était de 40 %. Le rapport décrit des problèmes pédagogiques et matériels graves dans le système, qui compte aujourd'hui 42 000 élèves. Selon le rapport, le système croît au rythme de 5 % par an et l'augmentation devrait s'accélérer dans les années à venir, mais il est déjà incapable d'absorber tous les élèves qui souhaitent s'inscrire. Les étudiants dans les écoles suivent le programme jordanien. Les graves problèmes matériels et pédagogiques, notamment l'utilisation de méthodes d'enseignement dépassées, et une grave pénurie de ressources font partie des points cités dans le rapport. Environ 370 des 770 classes qui existent sont louées et ne répondent pas aux normes établies. Au moins 150 nouvelles classes sont nécessaires pour faire face à l'augmentation prévue du nombre des élèves. Le Ministre de l'éducation Yossi Sarid a déclaré : «Je n'ai pas besoin d'un quelconque rapport pour connaître la situation à Jérusalem-Est, qui est mauvaise et qui a souffert d'années de discrimination et d'abandon. Nous prononçons toutes sortes de belles phrases sur une Jérusalem unie, mais Jérusalem est divisée aussi lorsque l'on compare les conditions d'enseignement entre Jérusalem-Est et Jérusalem-Ouest.» (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 10 août)

352. Le 15 août, il a été signalé que les FDI avaient décidé de traduire en justice des enfants âgés de 12 ans qui avaient été accusés de lancer des pierres. Ces dernières années, les FDI évitaient d'accuser les enfants âgés de moins de 14 ans dans les territoires occupés pour avoir commis de tels actes. Durant l'Intifada, les FDI ont recouru à différentes méthodes, notamment en demandant aux parents de payer une amende de sûreté qu'ils ne pouvaient récupérer si l'enfant était attrapé alors qu'il récidivait. Il a été signalé que cette nouvelle politique serait mise en oeuvre au cours des semaines à venir. (*Ha'aretz*, 15 août)

353. Le 3 août, il a été signalé qu'Israël et l'Autorité palestinienne planifiaient une opération conjointe en vue de se préparer au flux attendu de pèlerins sur les sites chrétiens au cours des célébrations du millénaire. Par ailleurs, Hanna Nasser, le maire de Bethléem, a déclaré que la construction israélienne à l'entrée de Bethléem, y compris le plan visant à étendre un grand point de contrôle des FDI, ferait qu'il serait plus difficile aux pèlerins de visiter la ville biblique. Lors d'une conférence de presse, le maire a déclaré : «Ils [les

Israéliens] ciblent la ville. Pour des raisons politiques, ils coupent la ville de Jérusalem et veulent enterrer le tourisme, en particulier pour les célébrations du millénaire en Terre sainte. Au tombeau de Rachel, les FDI ont récemment commencé à construire un escalier. Les Palestiniens ont exprimé leur désaccord, déclarant que ces travaux étaient contraires à l'esprit des accords de paix en vertu desquels aucune partie ne devait effectuer des modifications unilatérales sur le terrain. Les FDI ont déclaré que c'était pour des raisons de sécurité qu'ils procédaient à la construction, tandis que les Palestiniens ont dit que la sécurité n'était qu'un prétexte. Le tombeau de Rachel est situé le long du principal axe nord-sud de Bethléem et à cause du point de contrôle des FDI et des barrières de sécurité qui l'entourent, une des deux voies est interdite en permanence à la circulation, ce qui provoque souvent des embouteillages. Plusieurs fois par semaine, lorsque les fidèles juifs viennent prier sur la tombe de Rachel, toute la route est fermée pendant plusieurs heures.» (*Jerusalem Post*, 3 août)

354. Le 10 août, la police israélienne est arrivée au mur d'enceinte du mont du Temple et a scellé une fenêtre qui avait été ouverte par le *Waqf* deux jours auparavant. L'intervention de la police, qui avait été ordonnée par le Ministre de la sécurité intérieure, Shlomo Ben Ami, appuyé par le Premier Ministre Ehoud Barak, a eu lieu après que le *Waqf*, la fondation religieuse musulmane qui supervise l'ensemble de la mosquée d'Al-Aqsa, aurait prétendument retiré des pierres en vue d'élargir une fenêtre sur la partie sud du mur extérieur du site. Le Ministre de la sécurité Shlomo Ben Ami a déclaré que l'intervention était nécessaire en vue d'empêcher tout changement de la situation délicate qui prévaut au mont du Temple, connu par les musulmans sous le nom d'Al-Haram Al-Sharif (le noble sanctuaire). Le mufti de Jérusalem, cheikh Ekrema Sabri, a dénoncé vigoureusement l'action du Gouvernement, disant qu'elle s'inscrivait dans une action plus générale des Israéliens contre les rénovations menées par le *Waqf* dans la zone qui longe le mur septentrional du site. Sabri a déclaré : «Nous n'enfreignons pas la loi et ce n'est pas une question de sécurité.» (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 10 et 11 août)

II. Situation des droits de l'homme dans le Golan arabe syrien occupé

355. Le 5 février, il a été signalé que des centaines de Druses du Golan se préparaient à participer à un rassemblement de masse prévu pour le lendemain, en soutien au Président Hafez al-Asad, vainqueur de l'élection présidentielle en Syrie une semaine plus tôt. Le rassemblement devait se tenir au village

de Majdal Shams et on y attendait quelque 400 personnes venues des quatre villages arabes du Golan. Un responsable de la police israélienne a déclaré que la police n'entrerait pas dans le village, mais qu'elle prendrait position aux abords immédiats; il a par ailleurs demandé aux Israéliens de ne pas entrer dans le village. «Si des bâtiments civils ou officiels sont attaqués, les forces de police entreront dans le village», a-t-il néanmoins ajouté. (*Ha'aretz*, 5 février)

356. Le 6 février, il a été signalé que quelque 500 Druses avaient participé à une manifestation pacifique dans le village de Majdal Shams, dans le Golan, en signe de soutien au Président syrien Hafez al-Asad, qui avait commencé son cinquième mandat la semaine précédente. De l'autre côté de la frontière, quelque 700 Druses ont également manifesté. Des discours ont été prononcés près de la frontière pour que les Druses se trouvant côté israélien puissent les entendre. (*Ha'aretz*, 7 février)

357. Le 9 février, il a été signalé qu'une nouvelle colonie de peuplement baptisée Nimrod était en cours de création, dans le plus grand secret, dans la partie nord du Golan. Une première famille s'était déjà installée la semaine précédente et on attendait entre quatre et huit familles dans les deux mois suivants. En l'absence de demande officielle auprès du Comité régional de la planification et de la construction, la colonie est devenue un fait accompli. Une source proche de la Division des communautés rurales de l'Organisation sioniste mondiale (OSM) a déclaré au quotidien *Ha'aretz* que la colonie n'avait pas encore été «définie». L'emplacement de la colonie était occupé depuis neuf ans par des unités Nahal des FDI (note du rédacteur : ces unités associent activités militaires et travaux agricoles). Une source israélienne haut placée a affirmé qu'un accord entre le Ministère de la défense et la Division des communautés rurales prévoyait une ouverture du poste militaire à la présence de civils. Le rôle de la famille pionnière est d'établir une présence sur le site et de superviser les travaux de rénovation des structures entrepris en prévision de l'arrivée de nouvelles familles. Nimrod se situe à quatre kilomètres à peine du village de Majdal Shams. Une source au sein de la Division des communautés rurales a indiqué que la première phase de développement de Nimrod consistait à préserver le secteur pour empêcher qu'il soit investi par les Druses. (*Ha'aretz*, 9 février)

358. Le 11 février, il a été signalé qu'une source au sein de l'ambassade des États-Unis à Tel-Aviv avait exprimé des regrets à propos de la création d'une nouvelle colonie dans le Golan, révélée la veille par *Ha'aretz*. Selon ce même quotidien, des représentants de l'ambassade des États-Unis devaient se rendre dans la colonie, baptisée Nimrod, durant les prochains jours. Le Vice-Président du Conseil régional du plateau du Golan a déclaré au journal qu'à la suite de la

publication de l'article en question, des dizaines de citoyens s'étaient portés candidats auprès du Conseil pour s'établir à Nimrod. Le couple déjà sur place a refusé de s'exprimer devant les nombreux journalistes venus les interroger et n'ont autorisé personne à entrer. Les travaux de construction et de rénovation se poursuivaient. (*Ha'aretz*, 11 février)

359. Le 14 février, des centaines de Druses du Golan ont participé à une manifestation pacifique commémorant le dix-septième anniversaire de l'extension de la juridiction israélienne sur le Golan occupé. En 1982, une grève générale de six mois avait été observée pour protester contre l'imposition de la juridiction israélienne et la tentative visant à obliger les Druses à acquiescer à la citoyenneté israélienne. Selon *Ha'aretz*, seules 400 personnes, sur les 17 000 Druses qui vivent dans le Golan, sont titulaires de cartes d'identité israéliennes. Toujours selon *Ha'aretz*, la plupart de ces 400 personnes affirment avoir agi sous la contrainte et ont demandé au Ministère israélien de l'intérieur l'autorisation de renoncer à la citoyenneté israélienne. (*Ha'aretz*, 14, 15 février)

360. Le 8 mars, le Ministre de la défense israélienne, Moshe Arens, a déclaré que la Syrie ne ferait la paix que si Israël se retirait de l'ensemble des hauteurs du Golan. «Voici ma position. Il n'y a aucune chance de parvenir à un accord avec la Syrie sans lui céder l'ensemble des hauteurs du Golan. Tel est le prix à payer. Certains sont prêts à le payer. Selon moi, c'est un prix que nous ne devrions pas payer...», a dit M. Arens. (*Jerusalem Post*, 9 mars)

361. Le 17 avril, la police israélienne a fait usage de grenades lacrymogènes pour disperser des manifestants qui lançaient des pierres, lors d'un rassemblement organisé par les Druses du plateau du Golan à Majdal Shams pour célébrer la Journée de l'indépendance de la Syrie. Des foules de Druses se sont réunies près de la colline dite «colline des cris», aux abords de Majdal Shams, près de la frontière syrienne. De l'autre côté de la frontière, des Druses et des responsables syriens avaient installé une scène avec des haut-parleurs pour diffuser, au-delà de la frontière, les célébrations marquant la Journée de l'indépendance. Auparavant, les Druses du Golan avaient défilé dans Majdal Shams et, tout près, à Mas'ada. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 18 avril)

362. Le 19 avril, des officiers des FDI en patrouille sur la frontière ont arrêté un Druse de 22 ans qui tentait de s'infiltrer furtivement en territoire syrien. Selon les enquêteurs, le jeune homme aurait affirmé «en avoir assez de vivre dans le pays; je suis Syrien et je veux vivre en Syrie». (*Ha'aretz*, 20 avril)

363. Le 8 juin, il a été signalé que le Comité des résidents du Golan lançait une nouvelle campagne visant à faire en sorte que l'opinion adhère à l'idée de maintenir le plateau du

Golan sous la souveraineté d'Israël. Le Comité a appelé le Parti national religieux et Yisrael Ba' aliya à ne pas participer à une coalition dont les orientations, concernant les pourparlers avec la Syrie, reposeraient sur le principe de «la terre contre la paix». Son président, Avi Zeira, a déclaré que les orientations générales actuelles de la coalition consacraient les résolutions 242 et 338 de l'ONU comme fondement des négociations avec la Syrie, une idée qui dénotait «la volonté d'opérer un retrait du Golan, et peut-être pire encore...». Yigal Kipniss, chef du mouvement Derech Leshalom, organisation favorable aux compromis territoriaux en échange de la paix avec la Syrie, a déclaré que les élections avaient montré une évolution de l'attitude de l'opinion face à la question du Golan et de la paix avec la Syrie. (*Jerusalem Post*, 8 juin)

364. Le 26 juin, le Président Ezer Weizman a déclaré qu'un retrait du plateau du Golan était le prix qu'Israël devait payer en échange de la paix avec la Syrie et d'un retrait du Liban. Lorsqu'on lui a demandé si le principal obstacle au retrait israélien était psychologique ou lié à des considérations de sécurité, Weizman a déclaré : «Il y a beaucoup de psychologie dans la sécurité. Israël et la Syrie auront besoin d'une longue période pour désamorcer les tensions et apprendre à se faire confiance. La question est de savoir quel sera, lorsque nous conclurons un accord de paix, le déploiement militaire syrien, le dispositif terrestre, naval et aérien, les missiles capables d'atteindre Israël; trouverons-nous le moyen de réduire cette menace? Il y a aussi le problème de l'eau. Nous vivons sur de l'eau qui vient du nord. Il y a encore un sujet important qu'on appelle la normalisation, mais pour moi, cela est secondaire.» (*Jerusalem Post*, 27 juin)

365. Le 15 juillet, la République arabe syrienne a nié avoir jamais eu des contacts secrets avec Israël et a rejeté comme étant très éloignée de la réalité une déclaration de l'ancien Premier Ministre Nétanyahou selon laquelle il avait obtenu un accord de la Syrie autorisant une présence des FDI sur le mont Hermon. Selon Nétanyahou, la République arabe syrienne avait donné son accord pour l'installation d'une station d'alerte avancée devant servir au cas où Damas reprendrait possession des hauteurs du Golan en vertu d'un accord de paix. Un responsable syrien commentant l'entretien a déclaré : «Il vise à induire en erreur l'opinion publique et à entraver le processus de paix.» (*Jerusalem Post*, 16 juillet)

366. Le 18 juillet, le Premier Ministre Ehoud Barak a parlé d'un retrait des hauteurs du Golan comme étant une conclusion prévue d'avance, déclarant qu'il était résolu à aller de l'avant dans les négociations avec la République arabe syrienne concernant tous les aspects d'un accord de paix. Barak a déclaré : «Nous respectons les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous réalisons pleine-

ment que nous aurons à faire des compromis sur la voie de la paix.» (*Jerusalem Post*, 19 juillet)